Gird. Novellas

ESSAI
HISTORIQUE
SUR
QUELQUES GENS DE LETTRES
NÉS
DANS LE COMTÉ DE BOURGOGNE.

ESSAI HISTORIQUE SUR QUELQUES GENS DE LETTRES NÉS DANS LE COMTÉ DE BOURGOGNE,

AVEC

UNE NOTICE DE LEURS ÉCRITS.

(Par Girod de Novillars.)

A BESANÇON,

DE L'IMPRIMERIE DE FÉLIX CHARMET.

1806.

AVANT-PROPOS.

Une province pauvre, sans commerce, exposée aux insultes de ses voisins, souvent ravagée par la peste et la guerre, privée de la présence de son souverain et de ses principaux seigneurs que l'ambition attiroit à Madrid ou à Bruxelles, courbée sous le joug d'une odieuse inquisition, n'offroit ni attraits, ni encouragement à l'étude des sciences et des belles-lettres; cependant, nous comptons quelques écrivains parmi nous. J'ai tâché d'en recueillir les noms et les titres de leurs ouvrages. Notre réunion heureuse, à la France, a changé notre situation; les obstacles ont disparu, nos ressources se sont étendues, les auteurs se sont multipliés, et on pourroit déjà faire une bibliothèque comtoise, si on analysoit les dépôts de l'académie de Besançon. Cette tâche regarde les membres de cette compagnie, et leur zèle pour les sciences ne nous privera pas long-tems de ce travail intéressant pour notre pays.

ESSAI
SUR
QUELQUES GENS DE LETTRES
NÉS
DANS LE COMTÉ DE BOURGOGNE.

ADSON, né au commencement du dixième siècle, aux environs de St.-Claude, fit profession de la règle de St.-Benoît dans l'abbaye de Luxeuil. Il fut successivement prieur et abbé de ce monastère. On a pu attribuer à notre abbé les ouvrages d'un autre Adson, abbé de Moutier-en-Der, au Diocèse de Châlons-sur-Marne; ce sont les vies de quelques saints abbés et des poësies. Notre Adson en a certainement écrit quelques-unes. L'un ou l'autre a composé un traité sur l'antechrist, adressé à la reine Gerberge femme de Louis d'Outremer, qui avoit demandé à l'auteur des éclaircissemens sur ce sujet.

Adson veut y établir que l'antechrist naîtra de la Tribu de Dan, à la manière des autres hommes, dans Babylone, et qu'il sera élevé à Betzaida et à Corrozaïm. Il réfute deux fables de son tems: l'une, que l'antechrist naîtroit d'une vierge; l'autre, que ce seroit d'un évêque et d'une religieuse; il ajoute qu'il rebâtira le Temple de Jérusalem, et

qu'après avoir exercé sa puissance, son impiété et sa persécution, qui dureront trois ans et demi, il sera mis à mort sur la montagne des Oliviers. Il possédoit parmi ses livres, qui étoient en très-petit nombre, la Rhétorique de Ciceron, Servius sur Virgile, deux comédies de Térence, une explication des Églogues et des Géorgiques de Virgile, deux Glossaires latins.

ALIX (*Jacques*), né à Dole au commencement du dix-septième siècle, prononça en 1660 l'oraison funèbre de l'infant d'Espagne.

ALIX (*Pierre*), frère du précédent, fut chanoine de la métropole, abbé de St.-Paul en 1632, et mourut en 1676. Il se distingua par son amour pour l'étude, par sa science, par une patience admirable dans les traverses qu'on lui suscita, et par toutes les vertus convenables à un homme de son état. Il soutint avec fermeté les droits du chapitre métropolitain de Besançon, auquel les papes vouloient enlever l'élection de son archevêque et celle de son haut-doyen. Il les établit, d'une manière victorieuse, dans un traité in-4°. de 143 pages, intitulé: *Pro capitulo imperiali Bisuntino, super jure eligendi suos archiepiscopos ac decanos commentarius, anno 1672.* A la suite est un autre écrit latin, de 20 pages, sous ce titre: *Refutatio scripti cujusdam Romà nuper transmissi contrà jura capituli metropolitani Bisuntini, tam circà electionem archiepiscopi quàm decani majoris.* Quoique l'auteur conserve dans cet ouvrage tout le respect dû au saint-siège, la liberté qu'il prit d'y relever quelques entreprises de la cour de Rome, put

déplaire au père Simard, inquisiteur de Besançon, qui le censura. Pierre Alix composa *l'éponge pour effacer la censure du père Simard.*

ALVISET (*Dom Benoît*), d'une famille ancienne de Besançon, fit profession de la règle de St.-Benoît dans le monastère de Faverney, en 1628. Les guerres qui désolèrent cette province le forcèrent à passer dans la congrégation du mont Cassin. Il demeura long-tems au monastère de Sublac et mourut dans celui de Lerins en 1673. Il nous a laissé *Liber de privilegiis regularium quadruplici sectione partibus ad Tridentini et conciliorum antiquorum sensum, expositus; Venetiis apud Franciscum Stoin*, 1673. 2°. *Murenulæ aureæ sacra vestis sponsæ regis verniculata. Venitiis apud Franciscum Surli*, 1661.

Quoiqu'il se soit appuyé dans tous ses ouvrages de l'autorité du concile de Trente et des conciles plus anciens, des constitutions des anciens conciles, etc., il n'a pu éviter d'être mis à l'index expurgatoire pour quelques fautes légères qui lui sont échappées.

ALVISET (*Jean-Antoine*), né à Besançon sur la fin du seizième siècle, de la même famille que le précédent, étoit docteur ès saints décrets et curé de l'église de St.-Pierre dans la même ville. Il nous a laissé quelques ouvrages de dévotion. 1°. Dévotion à l'ange gardien, dédiée à M. Claude d'Achey, archevêque de Besançon. 2°. *Briève déclaration de l'excellence, institution, antiquité, indulgences et statuts de l'archiconfrérie du Très-St.-Sacrement de l'Autel, instituée en l'église parochiale de St.-Pierre*

de Besançon, avec l'office et autres instructions de dévotion pour l'utilité et contentement des confrères, compilée par Messire Jean-Antoine Alviset, docteur ès saints décrets, curé en lad. église. *Besançon, par Cleriadus Boutechoux, imprimeur*, 1630, in-16, divisé en deux parties: la première historique et dogmatique est de 264 pages; la seconde, composée d'offices et de prières, est de 360. Cette confrérie fut établie le 4 novembre 1399, approuvée et honorée de plusieurs grâces par les souverains pontifes.

ST.-AMOUR (*Guillaume* DE), prit son nom de la petite ville du Comté de Bourgogne où il vit le jour, dans les premières années du treizième siècle. Il fut chanoine de Bauvais, docteur de Sorbonne, envoyé à Rome par l'université de Paris, pour y défendre ses droits contre les religieux mendians qui les attaquoient. Il composa à cette occasion son ouvrage *de periculis ultimorum temporum*. Il y attaque vivement les mendians et surtout les Frères Prêcheurs, et leur applique malignement plusieurs passages de la sainte écriture. Les moines se réunirent pour le faire condamner par le pape Alexandre IV, qui le priva en outre de tous ses bénéfices. Notre docteur retourne à Rome, y défend son livre et est renvoyé absous par le même pape, qui, peu après son départ, lui défendit d'entrer en France, d'enseigner et de prêcher. Il prit le parti de se retirer à St.-Amour jusqu'après la mort d'Alexandre. Il revint alors à Paris, y fut très-bien accueilli et mourut en 1272. Il avoit, dit-il, changé cinq fois son ouvrage *de periculis ultimorum temporum*, et chaque fois il le soumettoit à la correction de

l'église, du pape et des autres prélats, n'ayant aucun dessein de défendre ce que le pape avoit condamné.

Son épitaphe, qui est dans l'église de St.-Amour, est ainsi conçue :

Dux et lux cleri, vigor et sententia veri,
Vir pius et gratus (jacet hic tumulatus)
Omnibus ; hunc plebs sancti plangat amoris
Tutorem villæ, quia tutor deficit ille.

Jean de Meang, auteur du roman de la Rose, fit ces quatre vers sur notre auteur :

Être banni de ce royaume
A tort que fut maître Guillaume,
De St.-Amour qu'hypocrisie
Fit exiler par grande envie.

Ses ouvrages ont été imprimés en 1632, par les soins d'un docteur de Sorbonne, sous le nom d'Aletophile; on en peut voir l'extrait dans Dupin, tom. 10, pag. 152.

Les moines le poursuivirent toujours avec acharnement. Ce fut à leur instigation qu'un nommé Grégoire, chapelain et nonce du pape, accusa notre auteur devant le roi de France et l'évêque de Paris, d'avoir composé un libelle diffamatoire contre le pape et d'en avoir plusieurs fois fait lecture dans les assemblées de ses confrères. Guillaume comparut et demanda qu'on citât son accusateur. Celui-ci prit le parti de sortir de la ville; l'accusé offrit de se purger canoniquement, c'est-à-dire de jurer sur les tombeaux des martyrs qu'il étoit innocent

du crime qu'on lui imputoit, 4000 clercs se présentèrent avec lui pour faire le même serment. L'évêque, quoique prévenu contre Guillaume de St.-Amour, ne put se dispenser de le décharger de l'accusation.

St.-AMOUR (*Philippe* DE, marquis d'YENNES), de la maison de la Baume, fut, dans sa première jeunesse, chanoine de Besançon. Dégoûté de cet état, il prit le parti des armes, où il se fit plus remarquer, dit Pélisson, par l'assiduité du service, que par aucune action d'éclat. Il devint cependant sergent de bataille en Flandres, et se conduisit vaillamment aux Dunes et à la retraite des lignes devant Arras. Le gouvernement de Franche-Comté étant venu à vaquer, il courut à Madrid, le solliciter, et l'obtint par ses importunités auprès du roi et des ministres. Pélisson, que nous suivons dans cet article, dit que le marquis d'Yennes étoit brusque et prompt dans la plupart de ses mouvemens, léger et changeant en ses résolutions; parlant beaucoup, écoutant peu, bien intentionné, mais foible pour un grand orage.

« Tout le pouvoir étoit entre les mains du par-
» lement; incapable de donner conseil ni d'en pren-
» dre, et ne sachant ni obéir ni commander, l'or-
» gueil, l'avarice, l'intrigue avoient remplacé dans
» cette compagnie les vertus qui faisoient respecter
» autrefois les premiers magistrats de Dole, et
» avoient rendu ceux-ci insupportables à la noblesse
» et au peuple, qui les appeloient hautement comtes
» de Bourgogne ».

Ce fut dans ces circonstances, en 1668, que

Louis XIV forma le projet de la conquête de la Franche-Comté. Ce prince l'exécuta en trois semaines. On a repris, avec justice, le parlement d'avoir fait une capitulation particulière pour lui, dans laquelle il pourvut à certains intérêts particuliers du corps. Le marquis d'Yennes accepta du roi de France le brevet de lieutenant-général en ses armées, sa demeure au château de Gray, et autant de revenu par forme de pension qu'il en tiroit du roi d'Espagne, ce qui pouvoit aller à quinze ou vingt mille livres; mais ce fut par un pur mouvement de bonté du monarque, sans nul engagement, ni public ni secret. Il se retira depuis à Paris, où il publia son apologie, dans laquelle il prouve qu'on ne peut l'accuser ni d'infidélité, ni de manque de courage et de conduite dans l'événement qui réduisit la Province sous l'obéissance du roi, au mois de février 1668.

M. Dunod, dans son nobiliaire du Comté de Bourgogne, a fait une assez grande analyse de cet ouvrage pour dispenser d'en parler davantage.

ANDRÉ de St.-Nicolas, n'est que notre voisin, sans être notre compatriote. Il vit le jour à Remiremont en Lorraine, vers le milieu du dix-septième siècle; mais nous avons droit de le revendiquer, parce qu'il a passé la plus grande partie de sa vie dans notre Province, qu'il en avoit fait le sujet de ses études et de ses recherches, en avoit approfondi l'histoire, et qu'il a laissé à sa mort plusieurs ouvrages intéressans pour nous, prêts à être mis sous presse. Notre auteur fit des vœux chez les Carmes de l'ancienne observance. On y connut

bientôt son mérite; il fut nommé prieur dans plusieurs maisons de son ordre; provincial, puis prieur plusieurs fois à Besançon, où il est mort en 1713. Jamais il n'abandonna le goût de l'étude et il jouit d'une réputation de savant bien méritée. M. l'abbé Fyot demanda son secours pour composer l'histoire de l'église abbatiale et collégiale de St,-Etienne de Dijon, avec le pouillé des bénéfices de cette abbaye, imprimée in-folio, à Dijon, 1696. Il fut nommé pour écrire l'histoire de la congrégation de Cluny, à laquelle il avoit beaucoup travaillé, lorsque la mort le surprit. Les ouvrages imprimés qu'il nous a laissés, sont :

1°. Lettre en forme de dissertation sur la prétendue découverte de la ville d'Antre en Franche-Comté. Dijon, chez Micard, 1698; in-16, 190 pag.

Le père Dunod, jésuite, oncle du savant professeur, croyoit avoir découvert dans le lac d'Antre l'ancienne ville d'Aventhes (*Aventicum*), et appuyoit son opinion sur des preuves qui n'avoient aucun fondement. Le père André réfuta facilement l'opinion du père Dunod, mais ne le convertit pas.

1°. *De sepulchrali lapide antiquis Burgundo Sequanorum comitimus, Vesuntione. in sancti Johannis basilicâ recomposito diatriba analytica eodem auctore*, *in*-8°. *Vesontione*, *Benoît*, 1693.

Ses manuscrits sont : 1°. *Sequani christiani, seù christiana Sequanorum decus historica ex publicis privatisque tabulariis necrologorum fastis historicorum assertis, codicibus manuscriptis aliisque optimæ notæ monumentis ancta et vindicata, opera et studio Andreæ à sancto Nicolao, doctore theologo Carmelitâ.*

2°. *Polypticon Vesuntino Sequanicum, sive ecclesia-*

rum omnium quas variis abbatiæ prioratus parochiæ vel etiam sacelli et capellaniæ nominibus latè complectitur diæcesis Vesuntina, ipsaque superior Burgundiæ syllabus absolutus opera et studio Andreæ à sancto Nicolao Carmelitæ.

Ces ouvrages étoient si utiles, que plusieurs jurisconsultes en avoient fait transcrire des copies pour enrichir leurs bibliothèques.

3°. *Veteres Sequanorum reguli, seù superioris Burgundiæ comitum à regibus italis propagata generis ab anno 970 ad annum 1361. Accessit Viennensium divitumque Cabillonensium inclyta progenies prævia item de regibus comitibusque Cisjuranæ et Transjuranæ Burgundiæ, ac primum de ipsis castellæ regibus, Matiscentibus consulibus, Salmamuribus dynastiis montes avus toparchis aliisque gentis hujus Burgundiæ agnatis et affinibus adratum subjecta tractatis ex publicæ fidei monumentis, nunc primum eruit et vindicavit Andreas à Sto. Nicolao theologiæ doctor Carmelitarum, in provincia Narbonnensis provincialis.*

ANGELOME, moine de l'abbaye de Luxeuil, présida aux écoles de cette maison et les rétablit dans leur premier lustre, malgré l'état de désolation où les barbares avoient réduit ce monastère. Il mourut en 855.

Ses ouvrages sont: 1°. Un commentaire sur les livres des rois, en quatre livres, intitulé *Stromata*, parce qu'ils sont tissus de différens passages des saints-pères. Le 2e. porte pour titre: *Angelomi monachi Luxoviensis, ordinis divi benedicti autoris vetusti et in abstimis scripturarum locis eruendis, explicandique ingenii acerrimi vivacissimique, enarra-*

tiones in cantica canticorum miro artificio elaboratæ acjam primum tipys excusæ Coloniæ, Joannes Præl, excudebat. 1530, in-12, 143 pages.

Les libertins seroient bien trompés, s'ils cherchoient ici quelques plaisanteries. L'auteur dit dans son épitre dédicatoire à l'empereur Lothaire : *Notandum est quod in hoc libro nil carnale, nilque historiale requirere debeat, sed allegoriarum mysteria continere non dubites; nominantur enim in hoc libro oscula, nominantur abera, nominantur genæ, nominantur femora in quibus verbis non irridenda est sacra descriptio, sed major Dei misericordia consideranda est, quià dùm membra corporis nominat sic ad amorem suum vocat*

Tout y est donc allégorique et mystique; Salomon est Jésus-Christ, la Sunamite est l'église ; les yeux de la bien-aimée sont les docteurs de l'église: son nez désigne les prédicateurs qui distinguent la bonne odeur des vertus de l'infection du vice; ses lèvres et ses dents sont les apôtres et les prédicateurs. Ses cheveux sont les pensées ; ses mamelles sont l'ancien et le nouveau testament ou les docteurs des deux loix judaïques et chrétiennes ; la main du bien-aimé est la grâce de Dieu, et le ventre de la Sunamite est la conscience du pécheur.

Cet ouvrage ne fut pas du choix d'Angelome; il fut obligé de le composer par obéissance pour l'empereur Lothaire et pour Drogon son supérieur, abbé de Luxeuil.

ARNOUL, ex-Jésuite, né sur la fin du dix-septième siècle dans les montagnes du baillage d'Ornans, mort, avant 1760, à Besançon, est auteur de

quelques ouvrages supposés sous le nom d'Antoine Dumont. Il avoit passé ses premières années chez les Jésuites; il y passa les dernières comme prêtre séculier. Les Jésuites de Besançon lui donnèrent une cellule à côté de leur église et cent cinquante livres par an pour dire tous les jours la messe de leurs écoliers. Son extrême frugalité et son austérité rendoient ce modique revenu suffisant à ses besoins. Sa récréation la plus ordinaire étoit de disputer avec les jeunes étudians sur des matières de théologie ou de philosophie.

Son premier ouvrage est un *traité de la prudence*, contenant un grand nombre d'instructions, de sentences et de proverbes choisis, sans nom d'imprimeur ni du lieu d'impression en 1733, in-12, 712 pages, sans table des matières, Ce recueil est un mélange de choses saintes et profanes. Proverbes comtois, italiens, espagnols, hébreux, sont ici entassés; il en compose même quelquefois, tel que *menteur, fourbe comme un janséniste*, pag. 27 et ailleurs. Il n'épargne pas même ceux de sa robe. *Un remède certain contre le rhumatisme et la goutte*, c'est de prendre *une livre de graisse d'un vieux curé qui ne soit point avare; une d'une vieille femme qui n'ait jamais dérobé son mari, et d'un vieux âne qui n'ait jamais reçu de coups de bâton: de mêler tout cela ensemble et d'en frotter les membres malades;* c'est-à-dire, ces maux sont incurables, pag. 71.

Le second écrit de l'abbé Arnoul, est un traité de la grâce, en latin, imprimé à Besançon en 1738, in-8°.

Le dernier est intitulé *le Précepteur; c'est-à-dire huit traités: savoir, une grammaire française, une*

orthographe fraçaise, les élémens ou les principes de l'arithmetique, un abrégé de la chronologie, un abrégé de la géographie, un traité de la civilité, les élémens ou les principaux mystères de la religion chrétienne, l'art de se sanctifier ou le traité de la sainteté, 1750, in-4°., de 698 pages, sans la table des matières.

L'auteur emploie une orthographe très-ridicule; il en étoit cependant si satisfait, qu il propose sérieusement, à la fin de sa préface, d'ajuster à cette orthographe l'apparat français latin, le dictionnaire français latin de Pomey, Joubert ou de Danet, *si on l'aide suffisamment. et de plus si les libraires avancent les frais de l'impression.*

ARNOUL (*Claude-Bonaventure*), Jésuite, né à Besançon dans le dix-huitième siècle d'un habile jurisconsulte, se sentit du goût pour la société des Jésuites et y fut admis avec un de ses frères. L'aîné, dont il est ici question, parvint aux emplois dans son ordre. Il fut recteur de la maison de Gray et peut-être ailleurs. Il a fait imprimer *la vie de la vénérable mère de Xaintonge, institutrice de la compagnie de Ste.-Ursule, au Comté de Bourgogne.* Avignon, chez Offray; Lyon, Jacquenod; Besançon, veuve Charmet, 1755, in-12, 371 pages; sans l'épître dédicatoire à M. Tinseau, évêque de Névers, la préface et la table des matières.

Il faut passer à un légendaire quelques événemens merveilleux; ceux-ci ne peuvent pas se discuter: ils ne sont appuyés que sur le témoignage de madame de Xaintonge. Tantôt elle se trouve égarée dans une forêt, elle a recours à Dieu; un homme vêtu de blanc la remet dans le bon chemin, ce ne

peut être qu'un ange. Elle est un jour indécise, irrésolue sur l'établissement de son ordre; elle se retire dans le coin obscur d'une église pour demander lumières et secours à la divinité; une mendiante lui tend la main, reçoit la charité et l'exorte à persévérer. Quand elle sort de l'église, elle retrouve sa mendiante au milieu d'une troupe de pauvres; elle disparoît un moment après, sans que notre dévote s'en apperçoive: ce ne peut être que la Sainte-Vierge qui a pris la peine de venir elle-même ranimer son courage. Une autrefois elle se livre à des austérités, des macérations, des jeûnes extraordinaires; elle croit que le démon vient la tourmenter. Elle a fait des miracles après sa mort, mais on n'en a pas encore fait la preuve juridique. L'ouvrage a été composé pour les ames dévotes, elles en sont édifiées, l'auteur a atteint son but.

B

BABET (*Hugues*), né à St.-Hypolite au commencement du seizième siècle ou sur la fin du quinzième, fut choisi professeur du collége de Besançon avec François Richardot, depuis évêque d'Arras, et Etienne Desprels, tous trois aussi recommandables par leurs mœurs que par leur science. Leur réputation attira une foule d'étudians à Besançon. Gilbert Cousin en faisoit le plus grand cas, mais sur-tout d'Hugues Babet, auquel il dédia sa description de la Franche-Comté, imprimée à Bâle en 1552. La langue grecque étoit aussi familière à notre professeur que la latine. On jugera de son talent poetique par quelques vers que je vais rapporter, extraits

sans choix d'un petit poëme latin, sur la mort de Guillaume de la Baume, élève de Gilbert Cousin. C'est un dialogue entre *Vavelus et Syngenus*:

Defunctum quemdam deploras ergo tuorum! [VAVELUS].
Verum; sed cujus damnum irreparabile mors est. [SYNGENUS].
Præsertim nobis, quamvis puer esset opellam
Sedulus assiduè præstabat, tanta canistris
Vimina, jam relegens, jam nudans cortice virgas
Queis benè compositor muniret thestilis hortos
Vel fierint avibus caveæ, quas ipse sciebat
Texere, sed scita quam demiraberis arte
Non nunquàm calathum gestabat quando volebam
Carpere de arboribus mala aut de vite racemos.
Adde quod his verbis non affabatur amicis
Quum facerem corbes aut helcia rupta ligarem
Et propè nos esset, lætus jam vive magister
Quando senex inquit, non quibis facere laborem
Pascendi gregis, et requiem deposcet amatam
Inclinata ætas, propriis te rebus alemus,
Vestimenta dabo, perones bardo cucullum
Et calamos senu solamina grata futuri
Nec patiar cœlo pluvio te rure morari
Quin eris antè focum prumus cum frigida segnes
Bruma domi coget nostros residere bubulcos.
Viveret, ô utinam! nec mortis claustra subisset
Ante suum tempus, fato consumptus iniquo.

On ignore le tems de sa mort.

BALIN (*Jean*), de Vesoul, a fleuri au commencement du dix-septième siècle. Il exerçoit la profession de médecin, et ne nous a cependant laissé

que des histoires et des poëmes. On en connoît trois : le premier historique latin *de bello Belgico*, histoire de la guerre de Flandres, sous la conduite du marquis Ambroise Spinola. Bruxelles, 1609, in-8°. Cet ouvrage, dédié à la république de Gênes, est suivi d'un poëme latin sur la prise de la Belgique. *Poëma elegiacum de pace Belgicâ, sive janus bifrons Belgicus Johannis Balini.*

Le troisième et dernier ouvrage de Balin, est intitulé : *Poëma heroïcum de divæ Magdalenæ gestis, ubi ejus navigatio in provinciam et pænitentiæ describuntur.* In-8°. *Parisiis*, *Prevotii typis*, 1607. Le même poëme traduit en français par l'auteur. In-8°., imprimé à Paris. Le style de cet auteur est élégant ; son latin est pur et correct.

BALLYET (*Emmanuel*), né à Besançon dans les premières années du dix-huitième siècle, entra dans l'ordre des Carmes déchaussés. Un mérite distingué le fit nommer évêque de Babylone et consul de France dans cette ville. Il s'y conduisit de manière à mériter l'estime et l'amitié des négocians français et des puissances du pays. Il nous a laissé, *Relation faite à Rome, en* 1754, *à notre St. P. le pape Benoît XIV, du commencement, du progrès et de l'état présent de la mission de Babylone, par Emmanuel Ballyet, évêque de Babylone et consul de France* (latin et français). *Romæ, apud Colin*, 1754, 1 vol. in-12.

Emmanuel avoit un frère, aussi Carme déchaux, qui fut nommé général de son ordre. Ils sont morts l'un et l'autre dans un âge avancé.

BASUEL (*François*), né à Durnes, près de

Vuillafans, obtint la cure de Grandvillars et s'acquitta avec zèle de ses fonctions. Il fit imprimer à *Besançon*, *en* 1560, *le pain dominical des paroisses*, *ou sermons familiers sur les évangiles des dimanches et fêtes de l'année.*

BALME (*Hugues* DE LA), ayant perdu son épouse, qui étoit de la maison de Binans, se fit Chartreux dans le monastère de Moyria, environ l'an 1146. Il composa un livre ascétique *de tribus modis contemplationis et oratione mentali*, qui fut traduit en espagnol et dédié à Raymond de Moncade, marquis d'Aytone, et imprimé au dix-septième siècle.

BAUME (*Claude* DE LA), cardinal, archevêque de Besançon, né en 1531, pouvoit prétendre à toutes les dignités ecclésiastiques et séculières. La mauvaise santé de son oncle Pierre de la Baume, qui étoit aussi cardinal et archevêque de Besançon, détermina sa vocation pour l'église. Nommé son coadjuteur par le pape, au mois de juillet 1543, l'empereur Charles-Quint y donna son consentement le 2 août suivant. Le cardinal Pierre mourut le 4 mai 1544. Le chapitre métropolitain ignorant les bulles de coadjutorerie, s'assembla et nomma François Bonvalot son archevêque. Procès sur l'élection, entre la Baume et Bonvalot. Chacun avoit ses partisans: Bonvalot étoit beau-frère du chancelier Perrenot de Grandvelle et de Jean de St.-Mauris de Montbarrey, conseiller d'état en Flandres. L'affaire fut terminée à l'amiable le 8 septembre 1545, sous la condition que François Bon-

valot auroit l'administration de l'archevêché, avec le tiers du revenu, jusqu'à ce que Claude de la Baume eût atteint sa vingt-cinquième année. Le même jour, le chapitre le reconnut pour son archevêque, lui donna le baiser de paix et prêta le serment entre ses mains. Le 3 avril 1556, Claude de la Baume ayant atteint l'âge fixé par la transaction, le fit signifier à François Bonvalot, qui cessa dès-lors toute administration. Antoine Lullus qui avoit élevé Claude de la Baume, ne l'abandonna pas dans les soins de l'épiscopat. Nous lui devons, en grande partie, la publication des statuts synodaux, imprimés in-4°., Lyon; chez Guillaume Roville, en 1560; une seconde édition des mêmes statuts, plus ample, en 1573, aussi in-4°., contenant environ 400 pages, imprimés chez le même Roville, sous ce titre: *Statuta synodalia Bisuntinæ ecclesiæ metropolitanæ, cum tractatibus summariis rerum quæ ad statuta ipsa pertinent.*

Cet ouvrage est un excellent abrégé de la doctrine chrétienne. Notre archevêque fit aussi imprimer, en 1581, le manuel renfermant la manière d'administrer les sacremens.

Claude de la Baume, non content de remplir dignement les devoirs de l'épiscopat, montra le courage d'un homme de qualité, lors de la surprise que les huguenots tentèrent sur Besançon en 1575, le 21 juin. Quelques citoyens qui avoient donné dans les nouvelles opinions, furent chassés de la ville deux ans auparavant, et cherchèrent à y rentrer sous la conduite du capitaine de Beaujeu, Lorrain, et à l'aide de plusieurs citoyens qui les favorisoient, et du nommé Briet, homme d'affaires

du prince d'Orange, maire perpétuel de Besançon. Les conjurés étoient déjà parvenus, au nombre de cent cinquante, au milieu de la grand'rue, attendant un secours de quatre à cinq cents hommes de Neufchâtel, qui leur manqua. Les citoyens s'éveillent, courent aux armes; l'archevêque réunit ses amis et sa maison: tous fondent ensemble sur les ennemis et les culbutent. Ils reculent jusqu'au pont; on en précipite une partie dans la rivière; on fait les autres prisonniers, qui furent promptement pendus, ainsi que le nommé Briet. L'archevêque commanda vaillamment, tant aux canonniers qu'aux soldats, ayant la rondache au bras et le coutelas à la main, *dit un manuscrit du tems.* Le grand-père de Jean Mairet, poëte, notre compatriote, se distingua en cette occasion, en blessant et renversant le capitaine Beaujeu, chef de l'entreprise, et en tuant son cheval, ce qui n'aida pas peu à la déroute et à la fuite des huguenots.

Notre cardinal mourut à Arbois le 15 juin 1584; il voulut y être enterré à côté de son oncle le cardinal et de son père Claude de la Baume, chevalier de la toison d'or et maréchal de Bourgogne.

BELIN (*Dom Jean-Albert*), natif de Besançon, fit profession à l'abbaye de Faverney le 29 décembre 1629. Après ses études, il fut envoyé dans l'abbaye de Cluny, au prieuré de la Charité sur Loire, à Paris et en d'autres lieux. Il se distingua dans la prédication, et à Paris dans les conférences, où il cherchoit à prouver, par le raisonnement, tous les articles de notre foi.

Ayant procuré au fils de M. Colbert les voix de

tous les religieux pour l'élection au prieuré de la Charité, ce ministre procura à Dom Belin la nomination à l'évêché de Bellay, qui vint à vaquer en 1666. Il surmonta tous les obstacles qu'on apporta à sa nomination.

Il nous a laissé plusieurs ouvrages. 1°. Le voyage inconnu, où les aventures d'un philosophe inconnu, Chez Billaine, 1653. 2°. La pierre philosophale. 3°. Talismans justifiés. 4°. Poudre de sympathie mystérieuse. 5°. Poudre de projection démontrée, imprimée chez Billaine, 1653, comme le premier. 6°. Principes de la foi démontrés par la raison, au-dessus de laquelle ils sont, mais n'y sont pas opposés, imprimés au Louvre, in-4°., en 1658; c'est un ouvrage de controverse contre les huguenots: il a été réimprimé en 1667.

7°. Octave du très-saint Sacrement, intitulée, *Emblêmes eucharistiques*, in-12, imprimée en 1642, réimprimée à Paris, chez Billaine, en 1660. 8°. Les solides pensées de l'ame, pour la porter à son devoir, imprimées en 16 . . , réimprimées à Paris, en 1668, in-12. Il mourut à Bellay, en 1677.

BERGIER (*Nicolas Sylvestre*), docteur en théologie, curé de Flangebouche, chanoine de Notre-Dame de Paris, grand-vicaire de ce diocèse, confesseur de mesdames de France, consacra sa vie à la défense de la religion chrétienne. Il a beaucoup composé.

1°. La certitude des preuves du christianisme, ou réfutation de l'examen critique des apologistes de la religion chrétienne, Paris, Humblot, 1768, in-12.

2°. Le déisme réfuté par lui-même, ou examen en forme de lettres, des principes d'incrédulités répandus sur les divers ouvrages de M. Rousseau. Par M. Bergier, 1 vol. in-12, éd. comme ci-dessus.

3°. Apologie de la religion chrétienne, contre l'auteur du christianisme dévoilé, et contre quelques autres critiques. Paris, Humblot, 1769, 2 v. in-12.

4°. Examen du matérialisme, ou réfutation du systême de la nature. Paris, 1771, chez Humblot, in-12, 2 vol.

5°. Origine des dieux du paganisme, et le sens des fables découvert par une explication suivie des poësies d'Hésiode. Éd. id. 1767, 2 vol. in-12.

BÉSARD (*Jean-Baptiste*), né à Besançon, vers la fin du seizième siècle, étoit docteur en médecine. Il avoit beaucoup voyagé, sur-tout en Allemagne, où il séjourna long-tems. Il y composa trois ouvrages : l'un, imprimé à Cologne, sous le titre de *Thesaurus harmonicus*, in-fol., ou traité sur la musique ; le second, écrit également en latin, est un abrégé historique qui n'est connu que par l'avis au lecteur du traité suivant.

Antrum philosophicum in quo pleraque arcana phisica quæ ad vulgariores humani corporis affectus curandos attinent, sine multo verborum apparatu, ad experimenti legem breviter et sincerè revelantur, quibus ordine alphabetico annotatis diversa medicamenta, tam è mineralibus quàm vegetatibus, conficiendi modus immediatè subjicitur, atque huic tractatus de rebus quæ humano corpore eximiam et venustam formam inducunt, de variis mineralium et

metallorum præparationibus; deque plurimis experimentis, quorum speculatio est candidioris ingenii, breves sed fideles annectuntur. Per J. B. Besardum Vesuntinum, cum privilegio Cæsareo. On lit à la fin : *Augustæ Vindelicorum imprimebat David Franck*, impensis autoris, 1617, 1 vol. in-4°. de 248 pages, sans l'épitre dédicatoire, l'avis au lecteur, la table des matières, et plusieurs vers en l'honneur de l'auteur.

Quoique l'ouvrage soit très-rare, on ne croit pas qu'il mérite qu'on en fasse une analyse en règle. Peut-être un médecin en jugeroit-il plus favorablement. Notre auteur proscrit sagement les préparations médicales dans les vaisseaux de cuivre, et recommande l'usage des alambics de verre. Il croit aux influences des planettes, aux jours de la lune spécialement, au quatrième qui décide de l'issue d'une maladie. On trouve dans ce livre des remèdes contre toutes les maladies. Il y en a contre la goutte, contre la mauvaise odeur provenant du nez ou de la bouche ; contre la pierre existante dans les reins ou dans la vessie ; contre les chancres, les carnosités, les maux de tête, les douleurs de cuisses et de jambes, les cors aux pieds, la dissenterie, les maux de dents, l'épilepsie, les hémorroïdes, l'érésipelle, la fièvre tierce, la quarte, la continue, la fièvre aiguë, la frénésie. Il y a des remèdes pour faciliter l'accouchement ; la graine de raves broyée, infusée dans du vin, peut beaucoup aider aux femmes en travail : un emplâtre de bouse de vache, cuit dans du vinaigre, est si efficace, qu'il fait sortir le fœtus mort dans la matrice.

On voit à la page 116 un traité intitulé, *Arcanu*

chimica, contenant 37 pages; un autre sur le règne minéral; enfin, un dernier, sur la manière de composer les pierres artificielles.

On doit savoir gré à l'auteur de la franchise avec laquelle il fait part de tous ses secrets, dont quelques-uns pouvoient être intéressans dans son siècle.

BÉSARD (*Raimond*), de Vesoul, docteur en médecine, a composé un discours sur la peste, imprimé à Dole, chez Antoine Binard, 1630, où sont indiqués les remèdes, tant préservatifs que curatifs de cette maladie, et la manière d'aérer et purifier les maisons infectées.

BILLEREY (*Claude-Nicolas*), docteur en médecine, professeur de l'université de Besançon, sa patrie, a laissé plusieurs ouvrages. La peste qui ravagea Marseille, lui fournit l'occasion de faire composer un traité de la peste et de ses remèdes. Il a composé un traité, en quatre volumes, sur les plantes, les oiseaux, les quadrupèdes, tous dessinés de sa main, sous le titre suivant: *Représentation, au naturel, de plusieurs oiseaux, quadrupèdes, poissons, serpens, crapauds, grenouilles, lézards, tant d'Europe que des pays étrangers; leurs noms, français, grecs et latins; peints par Claude-Nicolas Billerey, professeur de médecine en l'université de Besançon*, 1741. Il est resté manuscrit.

Enfin, suivant la page 189 du premier volume de la France littéraire, nous lui devons un *Traité du régime*, imprimé. Il a prouvé la bonté de ses principes, par sa longue vie et sa bonne santé. Il usoit d'une grande sobriété: il vécut, au moins, quatre-vingt-douze ans, et s'éteignit sans maladie.

BILLEREY (*Pierre* dit DAILLEFOD), étoit né à Salins, dans le seizième siècle. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut nommé à un canonicat de cette ville. Son loisir ne fut pas inutile à la jeunesse: il composa, à son usage, *Grammaticis principia, seù fundamenta. Lugduni, apud Antonium Voland*, 1562. Cet ouvrage est cité dans le supplément de la bibliothèque de Gessner, imprimé à la suite de celle de Duverdier.

BLIOUT (*Jean* DU), Cordelier de Besançon, avoit fait le voyage de Jérusalem à la fin du 16e. siècle, et il le fit imprimer à Besançon, en 1611, sous ce titre: *Le voyage de Jérusalem et le pélerinage des saints lieux de la Palestine, par le père Jean Dubliout, Cordelier, reclus à Besançon.*

Il y avoit, autrefois, au bas de la citadelle de Besançon, à côté de l'église métropolitaine de St. Jean, un logement pour un reclus, qui étoit une espèce de grand pénitencier, sous l'archevêque. Ce solitaire ne sortoit plus, et employoit son tems à l'étude, à la prière, à la méditation, et à confesser les pénitens qui se présentoient. La cellule du reclus étoit toujours occupée et promptement remplacée, quand il venoit à mourir.

BLONDEAU (*Claude*), prêtre, docteur en théologie, protonotaire apostolique et chanoine du chapitre métropolitain de Besançon, a fait imprimer en cette ville, par Nicolas Couché, en 1664, *Le Triomphe de la charité, ou l'abrégé des véritables grandeurs de la confrérie de la très-sainte Trinité de*

la rédemption des captifs et de Notre-Dame du remède: petit in-12, de 172 pages, sans l'épitre dédicatoire à monseigneur Pierre-Antoine de Grammont, archevêque de Besançon, et une ode en faveur du livre et de l'auteur, par le sieur André Braillard, son ami.

Cet ouvrage commence par un abrégé de la vie de St. Jean de Matta et de St. Félix de Valois, premier religieux et fondateur de l'ordre de la très-sainte Trinité de la rédemption des captifs, en 38 pages. Le second chapitre traite de l'état misérable des pauvres captifs, jusqu'à la 50e. page. Puis vient l'institution de cette sainte confrérie. Suivent ensuite les indulgences, les priviléges de la confrérie, les prières et les oraisons. L'ouvrage finit par le *miracle de Notre-Dame du remède.* Un seigneur romain ayant fait sculpter en marbre une excellente statue de Notre-Dame, l'envoya à ses amis en Espagne. Le vaisseau qui la portoit fut pris par les Algériens. Les Trinitaires voulant la racheter, en offrirent un prix raisonnable. Les Barbaresques voyant que ces religieux en étoient fort empressés, en demandèrent son pesant d'argent, ce qui leur fut accordé. On procéda à la pesée de cette statue; mais, par un miracle, la statue de marbre ne pesa que la première somme offerte par les religieux, et leur fut délivrée sans difficulté, et apportée à Madrid, où le roi, suivi de toute sa cour, alla la recevoir et voulut aider à la porter.

BOGUET (*Henri*), né dans le seizième siècle, à Pierre-Cour, dans le bailliage de Gray, où il possédoit un domaine considérable, exerça long-tems

l'office de grand-juge de la ville de Saint-Claude. Nommé conseiller au parlement de Dole, par l'archiduc Albert, avec trois autres membres, il ne fut reçu que par lettres de jussion. Ce prince voulant gratifier le duc de Pont-de-Vaux, son favori, créa quatre nouvelles charges, qu'il lui permit de vendre à son profit. La compagnie plia sous la volonté du prince; mais, pour se venger, elle appela ses nouveaux confrères, *consiliari mammales abortivi*.... Boguet ne jouit pas long-tems de sa place. Il avoit été reçu le dernier mai 1618; il mourut le 23 février 1619, laissant pour héritière son épouse, qui étoit une demoiselle Glannes.

Nous avons de cet auteur trois ouvrages imprimés.

Le premier est une vie de St. Claude et un recueil de ses miracles, imprimée en 1591, réimprimée à Lyon en in-8°., en 1609, ensuite dans la même ville, in-12, en 1627. Il règne dans cet ouvrage la plus grande ignorance de la chronologie.

Le second est un commentaire latin sur la coutume du Comté de Bourgogne, in-4°.

Le troisième est intitulé: *Discours des sorciers, avec six advis en fait de sorcellerie, et une instruction pour un juge en semblable matière. Par Henri Boguet, dolanois, grand-juge en la terre St.-Oyan de Jouhe, dite de St.-Claude, au Comté de Bourgogne.* 3e. édit. Lyon, Pierre Rigaud, 1610, for. in-8°., 700 pag. et plus. Une crédulité extrême, une collection de niaiseries, des remarques ridicules sur les signes de sorcellerie; par exemple, ne point répandre de larmes devant les juges; tenir les yeux fixés en terre en leur présence, sans oser les regarder; avoir la croix de son chapelet un peu cassée; être accusé par des

enfans de huit à dix ans, d'aller au sabbat ; avoir un regard farouche, étoient des preuves suffisantes pour être condamné au feu ; et, ce qui est le plus frappant, c'est que le parlement de Dole, qui avoit quelquefois dans son sein des gens de mérite, confirmoit presque tous les jugemens atroces rendus en matière de sorcellerie.

BOISOT. (*Jean-Baptiste*), né à Besançon, en 1638, avoit fait sa philosophie à treize ans, se gradua ensuite à Dole, en droit civil et canon, et alla à Paris où il apprit le grec et fit connoissance avec plusieurs savans, du nombre desquels étoit M. Pélisson. L'assemblée des états du Comté de Bourgogne, l'envoya, en 1660, auprès du gouverneur du duché de Milan, et, malgré sa grande jeunesse, il s'acquitta de sa commission avec toute la prudence et la dextérité d'un homme consommé dans les affaires. Il parcourut l'Italie et l'Allemagne. L'an 1673, il se retira à Chambéry, et l'année suivante à Turin, pendant que Louis XIV achevoit la conquête de la Franche-Comté. Quelques instances qu'on lui fit alors de s'en revenir, en lui apprenant que sa famille étoit entrée en faveur auprès du monarque, il tint ferme jusqu'à la cession faite du Comté de Bourgogne au roi de France, lors de la paix de Nimègue. Louis XIV ne lui en sut point mauvais gré, puisqu'à son retour il lui donna l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon.

Il acheta, du comte de St. Amour, la bibliothèque du cardinal de Grandvelle, qu'il augmenta considérablement, et qu'il laissa, après sa mort, à son abbaye, avec ses bustes de marbre, de bronze,

ses tableaux et toutes ses médailles, à charge d'en permettre l'usage au public deux jours par semaine. Il y joignit un fonds de deux mille écus, pour en employer les intérêts à son entretien. Il savoit le grec, l'italien, l'espagnol; mais le commerce épistolaire qu'il entretenoit avec les premiers savans de l'Europe, ne lui a pas laissé le tems nécessaire pour composer beaucoup d'ouvrages.

On trouve quelques lettres de lui dans le journal des savans. 1°. Une du 2 mars 1688, sur un monstre né à Pouilley, village situé à deux petites lieues de Besançon. 2°. Une autre du 22 juillet 1686, à l'abbé Nicaise, sur la glacière naturelle de la province, distante de cinq lieues de Besançon, près l'abbaye de la Grâce-Dieu. 3°. Une autre du 6 septembre 1688, sur un fait singulier de chirurgie. 4°. Une description des grottes d'Osselle, dans le journal des savans, du 9 septembre 1689. 5°. Une lettre à mademoiselle de Scudéri, contenant un extrait du traité de l'eucharistie de M. Pélisson, du 21 janvier 1694. 6°. et ultim. Un projet de l'histoire du cardinal de Grandvelle, inséré dans la continuation des mémoires de littérature et d'histoire recueillis par le père Desmolets.

Moreau de Mautour attribue avec justice, à l'abbé Boisot, toutes les vertus morales et chrétiennes, ajoutant qu'il avoit les qualités aimables du cœur et les dons précieux de l'esprit. Une disette extraordinaire s'étant fait ressentir en 1694, il ne consulta que son excessive charité pour secourir les malheureux; il y consacra 12500 liv. et fut obligé d'emprunter vingt écus pour pourvoir à ses besoins les plus pressans. Il mourut la même année, âgé

de 56 ans, estimé et regretté généralement. Sans ses remontrances, le zèle indiscret de quelques ecclésiastiques comtois, alloit faire honorer comme sainte *Cæsonia Donata*, qu'il fit reconoître pour une payenne. Mlle. Scudéri fit son éloge en vers français, et M. de la Monnaie en vers latins.

BOISSARD (*Jean-Jacques*), fils de Thiébaud Boissard et frère de Richard Boissard, étoit né à Besançon en 1528. Il prit de bonne heure un goût particulier pour les antiquités romaines, et c'est peut-être ce qui l'engagea à s'expatrier assez jeune. Il étoit attaché au cardinal Caraffe en 1559, à l'âge de trente-un ans, et par conséquent il étoit encore catholique. (*Vid.* Mascurat, pag. 621 de la 2e éd.) Il profita de son séjour à Rome et en Italie pour dessiner lui-même et lever le plan de tout ce qu'il trouvoit de curieux. Il acquéroit, en fait d'antiques, tout ce qui étoit à portée de ses facultés; et pour étendre ses connoissances et ses trésors littéraires, il visita les îles Corfou, Zante, Céphalonie; pénétra dans la Morée, et, sans une maladie grave qui l'arrêta à Méthone, il auroit voyagé jusqu'en Syrie. Il revint dans sa patrie, et y fut chargé, par Antoine de Vienne, baron de Clervaux, de l'éducation de ses deux fils, et de les accompagner en France, en Italie et en Allemagne. A la fin de sa tournée, il eut la douleur d'apprendre que ses antiques recueillis avec tant de peine, et qu'il avoit déposés chez sa sœur à Montbéliard, avoient été perdus et dissipés dans le ravage que les Lorrains firent en Franche - Comté sous le duc Charles IV.
Boissard s'étant retiré à Metz, y ramassa les dé-

bris de ses recueils et plusieurs desseins et plans de monumens antiques, qu'on lui envoya de toutes parts, quand on sut son projet de rendre publics ses restes d'antiquité. Muni de ces secours, il se trouva en état de faire imprimer quatre volumes in-fol. sous ce titre : *Romanæ urbis, topographia et antiquitates;* le tout enrichi de plusieurs estampes. Celles des deux premiers volumes sont gravées par Théodore Debry, fameux graveur Liégeois, établi à Francfort; et celles des deux derniers volumes sont gravées par les deux fils de Théodore.

Son second ouvrage est, *Theatrum vitæ humanæ; à J.-J. Boissardo, Vesuntione conscriptum, et à Theodoro Brittio artificiosissimis historici illustratum; excusum typis Abrahami Fabii, medio Matricorum typographi, cum figuris æneis elegantissimis. Metis,* 1596, *impensis Theodori Britti, Leodiensis sculptoris Francoferdiensis.* In-4°., avec 198 portraits.

3°. *Habitus variarum orbis gentium;* habits des nations étrangères. In-fol. oblong, avec des estampes en taille-douce, au nombre de soixante et dix, imp. en 1581, et dédié à mesdemoiselles Nicole et Louise de Vienne, filles de messire Antoine de Vienne, seigneur de Clervaux-Copet. Les portraits de Boissard et ceux des deux demoiselles de Vienne y sont aussi gravés.

4°. Les poesies latines de Boissard ont été imprimées à Bâles en 1574, form. in-12. Elles consistent en trois livres d'épigrammes, trois livres d'élégies, et trois livres d'épitres. Cet ouvrage est peu estimé en comparaison des autres qui étoient déjà devenus très-rares du tems de Bayle.

5°. Son traité *de divinatione et magicis præstigiis;*

ne fut imprimé qu'après sa mort, arrivée à Metz le 30 octobre 1602.

6°. *Parnasses biceps in cujus priori jugo musarum deorumque præsidunt hypocrenes, et in altero deorum fatidirorum et phæbadum... imagines proponuntur, et distidiis latinis explicantur à J.-J. Boissard.* Francofurti, Fitzer, 1627, in-fol. avec fig., livre très-rare.

BOITOUSET (*Philippe*), prêtre, né à Quingey, a donné au public, *Officium beatæ Virginis Genovefæ, pietate et curâ dom. Ph. Boitouset, cum vitâ sanctæ Genovefæ.* In-12. Lugduni, Gazaens, 1611.

BOUCHARD (*Alexis-Daniel*), né à Besançon, dans le dix-septième siècle, se livra aux sciences de son état. Il étoit prêtre, docteur en théologie, en droit civil et canon, protonotaire apostolique, chapelain des dames de Ste. Claire de Besançon. Son premier ouvrage imprimé fut, *Summula conciliorum generalium sanctæ Romanæ Cathol. Eccl... autore All.-Dan. Bouchard, Bisuntino presb. sac. theol., et juris utriusque doctore, necnon protonot. apost.* Parisiis, apud Stephanum Ganean, 1717, in-12, 275 pages. On lit à la fin de ce volume l'annonce de treize autres écrits du même auteur, prêts à être mis sous presse, sur la théologie, sur le droit, sur la coutume et sur des matières spirituelles.

Dom Payon lui attribue encore les instituts de Justinien, avec des notes, en 2 vol. in-16, sans désigner ni la date, ni le lieu de l'impression. Je crois qu'il existe réellement, puisqu'il est du nombre des treize écrits annoncés par l'auteur.

BOUCHER (*Jean*), cordelier observantin, avoit fait le voyage de Jérusalem et des lieux saints. De retour en France, il fit imprimer au Mans, in-8°., en 1616, *Bouquet sacré composé des roses du Calvaire.* Il étoit de Besançon; on ignore le lieu et le tems de sa mort.

BOUGAUT (nn), de Dole, savant médecin et charitable, a fait imprimer à Dole, en 1721, une dissertation sur la peste, tandis que ce terrible fléau ravageoit Marseille.

BOURRELIER (*Nicolas*), prêtre, citoyen de Besançon, se trouva au siége de Barcelonne, qui se fit vers le milieu du dix-septième siècle. Il composa, en prose française, une relation de ce siége, en quatre parties, et y joignit le plan de la ville avec les forts. Il donna, peu après, un poëme français, intitulé, *Barcelonne assiégée par mer et par terre, gémissante à Besançon, chez Jean Couché,* 1657, dédié à Ferdinand Just-de-Rye, dit de la Palud, marquis de Darambon, comte de Roche.

BOYVIN (*Jean*), né à Dole, sur la fin du seizième siècle, fit de bonnes études. Il apprit les langues savantes; la théologie, la médecine, et particulièrement le droit civil et les coutumes de la province. Son mérite le fit nommer de bonne heure à une place d'avocat-général, ensuite à celle de conseiller au parlement de Dole. Il les remplit toutes deux avec tant de distinction, que son souverain l'archiduc Albert l'honora plusieurs fois de commissions importantes. Il fut employé à la

délimitation de la province, envoyé à la chambre mi-partie de Grenoble, pour y défendre, contre le duc de Wirtemberg, prince de Montbéliard, les droits du comte de Bourgogne, pour la mouvance de cette principauté et des quatre terres de Blâmont, Clémont, Châtelot et Héricour. Il fut chargé, conjointement avec St. François de Sales, d'agir auprès de plusieurs ecclésiastiques, pour les détourner de vendre au prince de Montbéliard les portions de puits à muire que ces ecclésiastiques possédoient à Salins. Il y réussit si bien, qu'il les engagea à vendre leurs propriétés à l'archiduc, ce qui causa un préjudice notable à la province (probablement parce que le souverain, seul propriétaire, se trouva maître de fixer le prix du sel et de l'augmenter à volonté). On reprocha aussi à Boyvin, dans sa compagnie, d'avoir empêché le surhaussement des monnoies, et, en conséquence, des gages plus forts pour le parlement; bien différent, en cela, des conseils de Flandres, plus avisés et moins désintéressés que les Bourguignons.

Lors du siège de Dole fait par le prince de Condé, en 1636, Boivin se trouvant le plus ancien du parlement, après le vice-président, trop âgé pour se mêler d'aucunes affaires, se trouva à la tête des commis au gouvernement et recueillit la gloire de la belle défense de cette ville. Il en composa la relation et la fit imprimer l'année suivante. On lui reproche d'avoir exalté ses actions, celles de ses voisins, de ses amis, et d'avoir tu le nom de plusieurs de ses confrères commis au gouvernement aussi bien que lui. Une de ses récréations étoit d'aller expliquer les énigmes aux jésuites et de

disputer à leurs thèses de philosophie. Il en usoit de même à l'université dans toutes leurs facultés. Il fut nommé président aussitôt après la mort du vice-président, et en prit possession le 19 avril 1639 (il n'y avoit qu'un seul président au parlement de Dole) : il en remplit les fonctions avec éclat et s'y concilia l'estime générale. Il mourut le 13 septembre 1650, laissant deux fils de dame Jeanne-Sébastienne Camus son épouse, dont l'un fut doyen du chapitre de Dole et l'autre avocat-général, conseiller et président au parlement du Comté de Bourgogne. Le père Paul Barry, jésuite, fit un livre intitulé *les cent illustres de la maison de Dieu*, où il fit un grand éloge de notre magistrat sous le titre *du parfait congréganiste*.

Il est auteur de plusieurs ouvrages. J'ignore s'il a fait imprimer *la fidelle relation de ce qui se passa dans la translation de l'hostie miraculeuse de Faverney, à Dole*.

On y lit ce distique qui a souvent été cité :

Impie, quid dubitas hominemque Deumque fateri?
Se probat esse hominem sanguine et igne Deum.

2°. Ses notes sur la coutume de Franche-Comté sont manuscrites dans les cabinets de plusieurs jurisconsultes. C'est un petit in-folio.

3°. Il avoit composé pour son fils Claude Boyvin, général des monnoies, et depuis président du parlement, un traité des monnoies, des devoirs et des offices du général des monnoies. Je ne le crois pas imprimé.

4°. *Siége de Dole, capitale de la Franche-Comté de*

Bourgogne, par M. Jean Boyvin, conseiller de S. M. en son souverain parlement de Dole. A Dole, par Antoine Binard, imprimeur juré de la cour et de l'université, 1637, avec privilége, in-4°., 306 pages.

Cet ouvrage, écrit avec modestie et impartialité, fait honneur au courage des Comtois. Privés de l'espérance de tout secours, trop éloignés de leur monarque, gouvernés par un archevêque octogénaire et par une compagnie de jurisconsultes, ils prirent cependant la résolution de se défendre et de soutenir un siége contre l'élite des troupes de France, commandées par un prince du sang. Ils s'en tirèrent avec honneur. Trois mois d'un siége poussé avec activité et continuellement rafraîchi, ne leur firent rien perdre de leur courage et de leur résolution ; et le prince de Condé qui avoit investi Dole, le 26 mai 1636, se vit forcé, le 14 août suivant, d'en lever le siège, avec perte de cinq mille soldats et de six cents officiers ; les assiégés n'ayant guères perdu que sept cents hommes.

La religion, dont le peuple étoit animé, la crainte qu'on lui avoit suggérée qu'il pourroit être forcé d'en changer, s'il tomboit sous la domination de la France, lui donnoit une aversion extraordinaire pour cette puissance. On redoubla ces sentimens par des processions générales du clergé en aubes blanches et pieds nuds. Des jeunes filles en grands voiles blancs et les pieds nuds, les accompagnoient. On imprima des devises du St.-Sacrement et du St.-nom de Jésus, qu'on attachoit aux maisons et qu'on portoit sur soi, après les avoir fait toucher à la sainte hostie. La ville fit vœu d'un pélerinage

à St.-Claude. Le père Laurent Chifflet fut l'auteur et l'inventeur de presque toutes ces dévotions.

Le conseil de guerre étoit composé de Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, le seigneur de Poitiers, son neveu, le sieur de la Verne, commandant dans la place, les conseillers du parlement Boyvin, Gollut, Béreur et Matherot, avec le procureur-général Brun, noble Jean-Baptiste de St.-Mauris, vicomte-mayeur de la ville, et en son absence l'avocat Pétremand, premier échevin, et quelques autres que l'on convoquoit extraordinairement, selon les occasions.

Une des premières opérations du conseil, fut de mettre en liberté les prisonniers, avec surséance des procédures criminelles, pour six mois, et promesse de solliciter pour eux la clémence du roi, s'ils se comportoient vaillamment pour la conservation de la place. Il fut ensuite ordonné qu'il seroit délivré une livre et demie de pain par jour, à chaque soldat, outre sa solde payée régulièrement tous les mois, et promesse de récompense à ceux qui se distingueroient. Enfin, il fut réglé que le prix du froment, tant que le siége dureroit, seroit le même que le jour où la place fut investie; savoir: vingt-six gros la mesure du poids de trente livres, et de tous autres grains dans sa proportion, avec défense rigoureuse à tous, d'en vendre ou acheter plus chèrement.

La bourgeoisie fut répartie en neuf compagnies, dont sept avoient chacune à garder un Boulevard, ses batteries et la courtine prochaine à main droite; les deux autres étoient réparties sur la grande place et aux halles; les ecclésiastiques et les religieux

selon le quartier où ils étoient logés. Les capucins servoient jour et nuit d'ingénieurs, contrôleurs, et chasse-avant dans tous les travaux du siége. *Les dames et demoiselles ne dédaignoient pas d'y bêcher et porter la terre, avec une allégresse nompareille.*

Un journal du siége, donné par un Français, dit qu'un soldat Comtois, qui s'étoit jetté, l'épée nue à la main, dans le quartier de Lambert, où il fut fait prisonnier, ne put être induit, pour quelque grâce qu'on lui fit, ou pour quelque supplice dont on le menaçât, à dire *vive le roi de France.*

Sur quelque vent qu'eurent les assiégeans, qu'on avoit resserré des poudres sous une voûte de la maison des pères Jésuites, on vit tout un jour, un grêle de bombes fondre sur leur collége, dès la minuit jusqu'au soir du lendemain. Plus de trente-six l'attaquèrent de tous les flancs, sans que personne en fût grièvement blessé, ni les munitions en péril. Siége de Dole, pag. 191.

Ce fait démontre que Guy Patin avoit été bien mal informé, quand on lui fait dire, dans le Patiniana, tom. 6, pag. 30 : monsieur le prince défunt, ne fut obligé de lever le siége de Dole, que pour avoir voulu ménager la maison des jésuites. Il attaqua la place par l'endroit qui étoit le plus fortifié, et ainsi il échoua.

Simon Villars ou Villers la Faye, chevalier, sieur de Chevigny, fit une réponse au livre du siége de Dole. Elle étoit in-folio, manuscrite, chez Mr. Philibert de la Mare, conseiller au parlement de Dijon. *Vid. biblioth. des auteurs de Bourgogne, par l'abbé Papillon, Dijon*, 1742. Nous avons aussi l'histoire de la guerre de Franche-Comté, en 1636,

sous ce titre : *Commentarius de bello Burgundico apud Sequanos, autore Philiberto de la Mare, regii ordinis milite, senatore Divionensi; in-4°. Divione*, 1642. Plus, une seconde édition, augmentée, en 1689, publiée par son fils, le père étant mort en 1687.

BRUN (*Antoine*), né à Dole, en 1600, étoit fils de Claude Brun, né à Poligny, conseiller au parlement de Dole; après avoir fait de bonnes études et passé sa jeunesse avec distinction, dans l'exercice du barreau, il fut nommé, en 1632, procureur-général de ce parlement. Il en exerçoit les fonctions en 1636, lors du siége de Dole, à la défense duquel il eut une très-grande part. Dom Diégo Saavedra, connu par ses emblêmes politiques, ayant été envoyé par le roi d'Espagne, à Dole, avec le marquis Antonio Sarmiente, après la levée du siége, fit connoissance avec notre auteur; il résolut de le faire employer dans des affaires plus importantes. En effet, il fut appelé aux diètes de Worms et de Munster. Le comte de Pigneranda, chef de l'embassade de Munster, ayant bientôt discerné son grand mérite, se déchargea sur lui du poids des négociations. Brun commença à se réunir avec Chigi nonce de Rome, depuis pape, sous le nom d'Alexandre VII, et Oxenstiern, fils du chancelier de Suède, plénipotentiaire de cette couronne. Abel Servien, homme d'état et plénipotentiaire de France, sentant le génie de Brun supérieur au sien, l'attaque par des libelles diffamatoires, composés par l'abbé de Morgues de St.-Germain, et autres écrivains Français, à ses gages, espérant harceler et

fatiguer Brun, qui voudroit répondre et seroit détourné de ses négociations. Brun trouva du tems pour tout, et conclut enfin la paix avec la Hollande, en quoi consistoit le véritable intérêt de l'Espagne. Après la signature, il envoya appeler Servien en duel, comme l'ayant offensé personnellement et sans sujet, ce que Servien refusa.

Le gouvernement d'Espagne l'envoya depuis Munster, ambassadeur en Hollande, où il étoit très-agréable. On lui reprocha en France d'avoir laissé diminuer les honneurs dûs aux ambassadeurs de têtes couronnées, et de s'être soumis à une augmentation d'honneurs cérémoniaux envers les états d'Hollande. Le stathouder alloit recevoir les ambassadeurs royaux à leur entrée publique; Brun fut le premier qui souffrit le retranchement de cet honneur, et qui se contenta, en 1649, d'être reçu seulement par des députés, ce qui servit de règle par la suite. Brun avoit aussi consenti le premier à donner la main chez lui aux députés des états. Ces prétentions que M. de Bellièvre trouvoit insoutenables, l'engagerent à retourner en france sans déployer son caractère, en disant qu'un ambassadeur de France ne devoit pas se régler sur un ambassadeur d'Espagne, qui étoit son inférieur.

Brun, avec ses manieres, gouvernoit la Hollande, étoit aimé des petits et des grands, et terminoit, comme arbitre, tous les procès considérables qui s'élevoient, et, ce qui est à peine croyable, il savoit rendre son jugement agréable aux deux parties. Il fut créé baron par le roi d'Espagne, membre du conseil d'état de Madrid, et fait intendant en chef des finances en Flandres. Il mourut

à la Haye, le 11 janvier 1654, ayant ordonné qu'on apportât son cœur à Besançon, et qu'on l'enterrât aux Carmélites de cette ville. Il laissa une fille mariée dans la maison de Vaudrey, un fils qui prit le titre de marquis et qui fut chevalier d'honneur au parlement de Dole. Brun étoit connu et chéri des Boissard, Théophile, Faret, Balzac, et de tous les beaux esprits de son tems. Balzac l'appeloit le Démosthènes de Dole. Le prince de Condé, qui en faisoit un cas particulier, le pressa de se charger de l'éducation de son fils, le grand Condé; mais la différence de domination l'empêcha d'accepter cet honneur. Il s'amusoit quelquefois de la littérature, et on trouve quelques vers de sa façon dans les délices de la poésie française.

Ses autres ouvrages, connus, sont : 1°. Un choix des épîtres de Juste Lipre. 2°. La Pierre de touche sur la politique de la nation française. 3°. Lettres d'Antoine Lébrun, ambassadeur de S. M. Cath., en Hollande, sur l'innocence de messieurs les princes; in-4°., 19 août 1650. 4°. *Amico critica monitio ad Galliæ legatos, monasterium Westphalorum pacis tractendæ titula missos, autore Adolpho Sprengero ubiorum consule; in-4°. Francofurti, AntWerpiæ, Mediolani, Viennæ, Genevæ*, 1644. Les ambassadeurs de France, à la paix de Munster, étoient Claude de Mesmes, comte d'Avaux, et Abel Servien. Mathieu de Morgues, sieur de St.-Germain, répondit à Lebrun, sous ce titre : *Amico criticæ monitionis litura calamo ducta*; in-4°. 1645.

5°. Lebrun répliqua par deux ouvrages, dont le premier fut : *Spongia franco gallicæ litura a Wilhemo Rodulpho Gembeclakio, apud Triboces consule*; in-4°., *Ænoponti*, 1646.

6°. Le second fut : *Oratio libera Wolgangi ernesti à Papenhausen, liberi baronis.* Mathieu de Mourgues fit une violente réponse aux trois écrits d'Antoine Lebrun, sous ce titre : *Bruni spongia seù Wolffgango ernesto à Papenhausen, libero germano, baroni libero, germanoque oratori, id est Antonio Bruno declamatori furioso vinculum Hypocratis ; in-4°., Parisiis*, 1647.

BRUN (*Laurent-Jean*), frère du plénipotentiaire, se fit prêtre, et obtint le doyenné du chapitre de de Poligny. Il est auteur de deux Oraisons funèbres, sur la mort de Philippe III, roi d'Espagne, et sur celle de l'archiduc Albert, imprimées à Besançon, in-12.

BULLET (*Jacques*), Dominicain, né à Besançon, dans le dix-septième siècle, parcourut l'Italie, étant frère prêcheur, fut employé à Naples, en qualité de grand pénitencier ; et étant revenu dans sa patrie, il a donné au plublic, en français, *la vie du père Dominique de St.-Thomas, Ottoman, fils d'Ibrahim, empereur des Turcs, par J. Bullet, de l'ordre des frères prêcheurs ; imprimé à Besançon, in-12, en* 1719.

BULLET (*Jean-Baptiste*), professeur de théologie, et doyen de l'université de Besançon, membre des académies de Dijon, Lyon, Besançon, associé des académies royales des inscriptions et belles-lettres, né à Besançon, sur la fin du dix-septième siècle, est mort octogénaire, au mois de septembre 1775. C'étoit un savant modeste, com-

municatif, lisant ou composant douze à quinze heures par jour. Il avoit formé lui-même sa bibliothèque qui étoit nombreuse et bien choisie; deux ou trois ans avant sa mort, il conseilloit à un jeune homme, qui s'appliquoit à l'étude des belles-lettres, la lecture des vieux romans gaulois, pour y apprendre les mœurs et usages de notre nation, le génie et l'origine de notre langue. Ses ouvrages sont en grand nombre.

1°. *De apostolicâ ecclesiæ gallicanæ origine, dissertatio in quâ probatur apostolos et nominatìm sanctum Philippum evangelium in galliis prædicasse, autore Joh.-Baptistâ Bullet; Vesuntione*, Daclin, 1752, 1 vol. in-12.

2°. *Mémoire sur la langue celtique, contenant l'histoire de cette langue, et un dictionnaire celtique, par M. Bullet;* Besançon, Daclin, 1754, 1759 et 1760, 3 vol, in-folio. Cet ouvrage savant a long-tems été négligé dans notre province, estimé et recherché en Angleterre; il commence à devenir rare, et a doublé de valeur depuis le rétablissement de l'ordre en France.

3°. *Dissertation sur différens sujets de l'histoire de France, par M. Bullet*; Besançon, Charmet, in-8°., 1759, contenant 126 pages. La première est sur les fleurs de lis, que l'auteur prouve avoir été affectées, anciennement, aux souverains, puisque les empereurs Romains, Grecs, Allemands, les rois Lombards, les rois d'Espagne et d'Angleterre en ornoient leurs sceptres, leurs couronnes, leurs habillemens. Les fleurs de lis n'ont aucune ressemblance avec la fleur naturelle de ce nom, dont chaque fleur a six feuilles. Les fleurs de lis

sont, originairement, un ornement arbitraire, dont les artistes parèrent les sceptres, les couronnes et les habillemens des souverains. On s'accoutuma à regarder les fleurs de lis comme étant propres aux rois ; dès qu'on eut formé cette idée, on ne put l'exprimer qu'en l'appelant fleur de roi. Notre nation, qui parloit encore celtique sous les deux premières races de nos souverains, ne trouva, dans sa langue, point d'expression plus convenable pour désigner cet ornement, que celle de *fleur de lis*, parce que *lis*, en celtique, signifie roi, souverain.

4°. *Histoire de l'établissement du christianisme, tirée des seuls auteurs Juifs et Païens, par M. Bullet; Besançon, Fantet, 1764, 1 vol. in-4°.*

5°. *L'existence de Dieu, démontrée par les merveilles de la nature*, par l'abbé Bullet ; Paris, Valade, 1768, 2 vol. in-12.

6°. *Réponses critiques à plusieurs difficultés proposées par les nouveaux incrédules, sur divers endroits des livres saints*, par M. Bullet ; Paris, Berton, 1773, in-12, 3 vol.

7°. *Recherches historiques sur les cartes à jouer.* Le sentiment de notre auteur, qui ne fait remonter l'invention qu'au tems de Charles VI, est combattu par les Allemands qui prétendent en avoir fait usage en 1300.

BUSON (*Claude-Antoine*), né à Besançon, fut député, de la part du gouvernement de la Cité, en 1627, auprès d'Isabelle-Claire-Eugénie, gouvernante des Pays-Bas, laquelle, frappée de son mérite, créa une charge de conseiller surnuméraire, au Parlement de Dole, en sa faveur. Il y fut reçu

le 20 mars 1630. Il a composé un ouvrage latin, in-12, imprimé à Besançon, en 1613, sur les prétentions respectives de l'archiduc Albert, comme souverain de Franche-Comté, et du duc de Wirtemberg, au sujet de Montbéliard. Il a aussi laissé, manuscrit, un gros in-4°., sous ce titre : *Annotationes juris civilis Claudii-Ant. Buson*, qui étoit dans la bibliothèque de M. Buson de Fontaine, son arrière petit-fils. Il mourut le 3 septembre 1638.

BUSON (*Jean-Baptiste*), Seigneur de Saligney, né à Besançon, sur la fin du seizième siècle, fut chanoine de l'église métropolitaine de cette ville, official du diocèse et prieur de Pesmes. Il s'adonna à la chaire, et il nous reste de lui deux Oraisons funèbres. La première de 52 pages, y compris l'épître dédicatoire à MM. les hauts-doyens, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Besançon. Elle fut composée sur la mort de Ferdinand second, empereur, prononcée à la métropole, en présence de Charles IV, duc de Lorraine, le 30 mars 1637 ; imprimée à Besançon, in-12, la même année. — Voici le début de son épître dédicatoire : *Messieurs, j'ai fait l'office d'orateur, lorsque chacun étoit occupé à celui de soldat, et en une saison que les lettres cédoient aux armes, que les prêtres faisoient plus de rondes que de processions.... Ce discours n'est pas bon français, mais franc-comtois, il en a la franchise et le langage, et de plus, il est votre créature. Vous avez dit.... il a été fait.*

Les trois couronnes, de fer, d'argent et d'or, que devoient, autrefois, recevoir les empereurs,

ont fourni à notre orateur le sujet de sa division. *L'honneur, l'intérêt et l'ambition, sont trois frères, les trois Horaces qui combattent pour l'empire Romain.... Ces trois frères, en nos jours, ont paru sur le pré : Ferdinand, Louis et Gustave. L'empire ne se peut partager; il faut être César, ou rien. Ferdinand a été César, et les deux autres, rien. Au premier, le juge a donné la pomme, préférant à l'ambition de la France, à l'intérêt de Suède, l'honneur, le but de Ferdinand, qu'il a atteint par sa vertu. Le vertueux est l'archer, et l'honneur est le but.*

Le portrait du cardinal de Richelieu, n'est pas flatté; notre orateur rend, cependant, justice à la supériorité de ses talens.

« Une seule tête de France surpasse en force et
» en violence le *trépaston* (le levier) avec lequel
» son inventeur vouloit ébranler toute la terre,
» s'il eût pu trouver où l'asseoir. C'est ce que dit
» un flatteur en une de ses épîtres, que Dieu pou-
» voit se reposer sur lui du gouvernement de ce
» bas monde; il devoit ajouter, quand il voudroit
» le perdre. S'étant accroché à la personne de son
» roi, il ébranla toute la terre; on ne s'est reposé
» sur lui que d'une partie, il a mis tout en désordre.
» Il a levé le bandeau à la justice, lui a arraché
» ses balances pour lui faire prendre l'épée. Il a
» fait passer la corruption en coutume. Il n'y a
» apôtre, bon serviteur de son seigneur et maître,
» à qui il n'ait présenté 30 deniers. Quelques-uns
» les ont reçus, plusieurs ont crevé: en Allemagne
» Wallstein et ses consorts; et ceux des Pays-Bas,
» s'ils ne sont pendus, ils sont à la veille; c'est

» être au pied de l'échelle que d'être à la porte
» du désespoir. Avec un traître baiser il a gagné
» Nancy. Les loix de la nature qui, de soi, sont
» fermes et immuables, se sont laissées emporter
» à la violence de cet instrument. Il a fait fuir
» la mère devant le fils, et contraint plusieurs fois
» le frère d'aller chercher un asyle en terre étran-
» gère; procédé bien différent de celui de nos
» princes, où le fils fait bouclier de son corps à
» la personne de son père, pendant qu'un autre
» fait rempart de son corps aux états de son frère.
» Il a attaqué le droit divin, il a voulu délier un
» nœud que Dieu avoit serré de ses propres mains.
» Pour justifier en conscience de tels déportemens,
» il faudroit faire passer Machiavel pour quelque
» bon casuiste. Il nous a fait voir en Allemagne et
» à nos portes, un cardinal (de la Valette),
» prince de l'église, commandant alternativement
» dans une même armée avec un prince hérétique;
» désordre et malheur semblable à celui qui se
» voit dans quelques églises, où, dans une même
» chaire, l'un après l'autre, le curé fait le prône
» et le ministre son prêche; c'est se servir de la
» bible de Luther pour un des tems du bréviaire,
» ou du moins pour directoire, et voyant ceux qui
» portent la robe de St. Pierre, le coutelas en
» main, qui ne croiroit qu'ils vont couper les oreilles
» à Malchus? Judas est leur ami, les traîtres sont
» leurs partisans, les églises ont été polluées par
» ceux qui les devoient bénir, les désordres ont
» passé de nos voisins à nous. Cette dernière action
» a été le chef-d'œuvre de leurs injustices. Que ceux
» qui lui donnent le nom de juste, en leurs ouvrages,

» les apportent en cette province pour mettre l'ap-
» probation ! »

La seconde Oraison funèbre fut celle de messire J.-B. de la Baume Montrevel, marquis de St.-Martin, gouverneur de la province, qui mourut à Gray, en 1641, des suites de trente-cinq blessures. Elle fut prononcée la même année dans l'église métropolitaine de Besançon. Buson débite des fables sur l'origine de cette illustre maison, qui n'a pas besoin d'ornemens étrangers et qui a fourni, dans l'épée et dans l'église, une foule d'hommes distingués. Notre auteur les fait régner en Chypre et en Albanie. Gollut assure que cette maison étoit connue au tems du martyre de la légion Thébaire ; mais Samuel Guichenon, traite de fables l'opinion de Gollut, et de pures flatteries tout ce que débite Buson.

On ignore l'année de sa mort; il étoit encore official en 1654, et peut-être beaucoup plus tard.

C

CALIXTE II. (ou GUY DE BOURGOGNE), depuis pape, né au château de Quingey, petite ville ou bourg au Comté de Bourgogne, étoit fils de Guillaume, comte de Bourgogne, grand capitaine, surnommé, pour son courage, *Tête hardie*, et frère d'Etienne, qui devint aussi comte de Bourgogne. Il étoit archevêque de Vienne quand le pape Gelase second, persécuté et chassé de Rome par les partisans de l'empereur Henri V, se retira en France. Ce prince, ayant bientôt connu tout le mérite de notre prélat, le consulta et l'engagea à

le suivre à l'abbaye de Cluny, où il se rendoit. Le pape Gelase y étant mort le 29 janvier 1119, les cardinaux s'assemblèrent et nommèrent, pour son successeur, l'archevêque de Vienne, qui ne voulut accepter qu'après le consentement ou le refus des cardinaux qui étoient à Rome. La confirmation arriva bientôt; Calixte se conduisit avec beaucoup d'adresse et de fermeté. Il réconcilia l'empire avec le St.-siége; fournit à son neveu, Dom Alonzo Raimond, roi d'Espagne, de puissans secours contre les Maures; soutint une guerre contre Royer, roi de Sicile, le vainquit, le fit prisonnier et lui rendit, peu de tems après, la liberté. Ayant fait arrêter un Espagnol nommé Burdin, que l'empereur Henri V, avoit créé antipape, contre Gelase second, il lui fit vêtir, pour sa punition, une peau de chèvre sanglante, les cornes accommodées sur le front, le fit promener ainsi dans toute la ville de Rome, monté sur un vieux chameau dont il tenoit la queue entre les mains.

Il condamna, dans un concile tenu à Rheims, les simoniaques, les prêtres concubinaires et tous ceux qui exigeoient un salaire pour les sépultures et les baptêmes. Il sacra, en 1119 ou 1120, l'église et le cimetière de Fontevrault, confirma la règle et les constitutions de Pétronille, première abbesse, dédia l'église de l'abbaye de Ronceray, de la ville d'Angers, prêcha ensuite sur le cimetière de saint Laurent, remettant à tous ceux qui avoient assisté à cette dédicace, et à ceux qui y assisteroient à l'avenir, la septième partie de leurs péchés. La bulle est datée de l'an 1119; mais le martyrologe de Fontevrault met cette dédicace en 1120. Ce pontif mourut en 1124.

On lui attribue un livre de *miraculis sancti Jacobi*, saint Jacques en Galice. Un autre de *obitu et vitâ sanctorum*; mais on ne peut lui contester trente-six lettres qui nous restent de lui. Quelques-unes ont pour but de confirmer les privilèges d'églises et de monastères, comme ceux de Citeaux, de Vienne, l'évêché de Bamberg, l'abbaye de Vendôme, de Tournus, de Cluny; d'autres, d'assoupir quelques difficultés entre des églises, telle que celle par laquelle il adjugea le droit de cathédrale au chapitre de St.-Jean de Besançon, contre celui de St.-Etienne de la même ville. Cette décision ne termina pas la difficulté, qui ne finit que par la réunion des deux chapitres en un seul, du tems de l'archevêque Guillaume second, par le cardinal Hugues de St.-Cher, délégué par le St.-siége. L'archevêque y apposa son sceau au mois de novembre 1253.

CAMUSAT (*Denis-François*), né à Besançon, en 1695, étoit originaire de la ville de Troyes, et petit-neveu de Nicolas Camusat, chanoine de cette dernière ville. C'est peut-être à raison de cette origine qu'il avoit formé le projet d'attaquer, avec force, le journal de Trévoux. Personne n'ignore que la ville de Troyes ne voulut jamais recevoir les jésuites dans ses murs. Quoi qu'il en soit, son père, qui exercoit, avec honneur, à Besançon, la profession d'avocat, prit un soin particulier de son éducation. En 1721, il fit imprimer, à Besançon, in-8°., un *Essai de l'histoire des journaux imprimés en France*, dont on ne tira qu'un petit nombre d'exemplaires. Malgré la négligence du

style, l'ouvrage fut applaudi, à raison des faits curieux qu'il renferme. Il s'y montre grand ennemi de l'abbé des Fontaines. Ce livre n'a point été achevé. Il travailla ensuite, en société, *aux mémoires historiques et critiques*, *en 3 vol. in-12, Amsterdam, chez Bernard*, 1722. Choisi par M. le maréchal d'Estrées, pour son bibliothécaire, il donna au public, les quatres premiers volumes de *la Bibliothèque française ou Histoire littéraire de la France.* En 1726, il donna : *Mémoires historiques et critiques, sur différens points de l'histoire de France; Amsterdam*, 2 *vol. in*-12, 1726. Il enrichit de notes une édition latine, de *la bibliothèque de Ciaconius*, qui fut imprimée à Paris, in-folio, chez Pierre Montallant, et Ant.-Claude Briasson, 1730. Prosper Marchand, dans son dictionnaire historique, pages 189 et 190, est forcé d'avouer que *ces notes renferment de très-belles et très-curieuses recherches.* On doit d'autant plus l'en croire, qu'il traite notre auteur de vrai flibustier littéraire. Il avoit encore commencé le *je ne sais quoi.* Il mourut à Amsterdam, le 22 octobre 1732.

CHAPUIS (*Jean*), Jésuite, né à Vesoul, dans le dix-septième siècle, acquit la réputation d'un grand prédicateur. Il a fait imprimer quelques pièces d'éloquence, mais son ouvrage le plus important, est intitulé : *Méditation pour tous les jours de l'année;* Paris, 3 vol. in-12, 1724. Elles sont dédiées à madame la duchesse de Ventadour.

CHARLES (*Claude-Aimé*), fils de Réné Charles, professeur en médecine, de l'université de Besançon,

naquit en cette ville au mois de septembre 1718. Il a composé l'oraison funèbre du comte de Gisors. Voyez page 214 du premier volume de la France littér.

CHARLES (*Réné*), né à Jussey, en Franche-Comté, dans le dix-septième siècle, se fit recevoir docteur en médecine, et obtint une chaire de professeur royal, en cette faculté, dans l'université de Besançon. Il avoit une pratique très-étendue et très-heureuse. Il a, cependant, su trouver des momens pour faire part de ses connoissances au public.

1°. *Qæstiones medicæ circà thermas Borbonienses, quas propugnavit D. Antonius Duport Borboniensis medicinæ licentiatus, die* 16 *aprilis* 1721; *Vesuntione*, *in*-8°, *typis Nicolai Couché.*

2°. *Quæstiones medicæ circà acidulas Bussanas, quas propugnavit Franç.-Jos. Payen, jusseinsis, die primâ martii* 1738; *Vesuntione*, *in*-8°.

3°. Observations faites par M. Charles, professeur en médecine, sur les cours de ventre et la dissenterie, qui règnent dans quelques endroits de cette province; in-4°., 16 octobre 1741.

4°. Observations sur les différentes espèces de fièvres et principalement les fièvres putrides, malignes et épidémiques, et sur les pleurésies qui ont régné en Franche-Comté, depuis quelques années; in-8°., 1743. La seconde partie regarde les différentes espèces de pleurésies.

5°. Lettre d'un professeur en médecine, de l'université de Besançon, à un curé de la campagne, sur les toux et les rhumes épidémiques; Besançon, 1743.

6°. Observations sur la maladie contagieuse qui règne, en Franche-Comté, parmi les bœufs et les vaches ; Besançon, 1744, in-4°.

7°. *Quæstiones medicæ circà fontes medicatos Plumbariæ, quas propugnavit D. Claudius-Maria Giraud, Lædosalnensis*, 14 *juin* 1745. Notre professeur est mort après 1750.

CHASSIGNET (*Jean-Baptiste*), né à Besançon, dans le seizième siècle, étoit fils de Jacques Chassignet, docteur en médecine. Il fit ses études sous Antoine Huet, principal du collége de Besançon, homme de mérite, qui lui inspira une piété solide, avec le goût des belles-lettres et de la poësie. Il fut nommé avocat fiscal au bailliage de Gray. Il a fait imprimer, 1°. *Le mépris de la vie et la consolation contre la mort*, dédié à M. le marquis de Varambon (Marc de Rye) ; Besançon, chez Nicolas de Moingesse, 1594, in-12. Les mêmes pensées y sont trop souvent répétées. Cet ouvrage contient 440 sonnets, et plusieurs discours, odes et poësies. Ces poësies étoient, suivant lui, ses premiers essais.

2°. *Paraphrase, en vers français, sur les douze prophètes; Besançon, chez J. de Moingesse*, 1601, *in*-12.

3°. *Paraphrase, en vers français, sur les cent cinquante pseaumes de David*, par Jean-Baptiste Chassignet, dédiée aux sieurs archiducs Albert et Isabelle ; Lyon, Claude Morillon, 1613, in-12.

CHEVALIER (*François-Félix*), né à Poligny, au commencement du dix-huitième siècle, ou sur la fin du dix-septième, acheta une charge de

maître à la chambre des comptes de Dole ; il employa son loisir à des études historiques et à cultiver la poësie. Il étoit si heureusement né, à ce que j'ai entendu dire, qu'à quatre-vingt-douze ans, nouveau St.-Aulaire, il adressoit encore des chansons et des madrigaux galans, aux belles dames. Il y avoit toujours de l'esprit, ou au moins de la gaieté.

« Il a composé, mémoires historiques sur la ville » et seigneurie de Poligny, avec des recherches re- » latives à l'histoire du Comté de Bourgogne et de » ses anciens souverains; par messire F.-F. Chevalier. » Lons-le-Saunier, Pierre Lhorme, 1767, avec pri- » vilége, 2 vol. in-4°. ; le second en 1769 ».

L'auteur, passionné pour sa patrie, n'est pas assez difficile sur les preuves de la naissance de plusieurs auteurs, dans cette ville.

CHEVALIER (*Jean*), né à Poligny, en 1587, entra dans la compagnie de Jésus, en 1607. Il s'y distingua par son zèle, sa piété et ses succès dans les belles-lettres. Il exerça, pendant plus de trente ans, la grande préfecture du collége de la Flèche. Il mourut, dans ce collége, le 4 décembre 1644. Il a composé plusieurs poësies latines, qui ont mérité d'être imprimées.

1°. *Licica in patres societatis Jesus, in oram canadensem transmittendos. Flexiæ, apud Georgium Grimaud, in-4°.*, 1635.

2°, *Prolusio poëtica seù libri carminum heroicorum variorum poëmatum. Flexiæ, apud Dunisem, in-8°.*, 1638. *Qua recognita et multum aucta prodiit iterum ex officina Georgii Grimaudi, sub titulo*

polyenna, seù variorum carminum libri septem. Flexiæ, 1647.

CHEVASSU (*Joseph*), né à St.-Claude, le 6 novembre 1674, fit son cours de théologie au séminaire de St.-Irénée, à Lyon, et fut fait prêtre au mois de décembre 1698. Le 6 mai 1701, il obtint au concours la cure des Rousses. Cette paroisse, située dans le mont Jura, à cinq lieues de St.-Claude, sur la frontière du pays de Vaux, est au-dessus d'une montagne des plus froides. Il y tombe de la neige tous les mois de l'année. « L'église paroissiale est dans une position unique en France; les » eaux qui tombent du ciel, sur son toit, se partagent. Celles qui s'écoulent du côté du midi, » vont gagner la rivière de Breune, laquelle se » jette dans le Dain, et ce dernier dans le Rhône. » Les eaux, du côté du septentrion, descendent » dans un lac qui communique à celui d'où la » rivière d'Orbe se forme en partie. Cette rivière » va grossir l'Aar, qui se décharge dans le Rhin, » ensorte que la goutte d'eau qui tombe sur le faîte » de cette église, venant à se diviser, une partie » va dans l'Océan, et l'autre dans la Méditer- » ranée ». Histoire de sa prédication, par Joseph Romain Joly. Paris, Lacombe, 1767, page 519, en note.

Malgré l'âpreté de ce climat, Chevassu y remplit son ministère pendant quarante-deux ans, quoiqu'il eût le moyen de vivre commodément ailleurs sur son patrimoine. Il avoit de dignes neveux, auxquels il auroit pu résigner sa cure; il aima mieux donner sa démission, au mois de juin

1743. Il revint à St.-Claude, habiter une petite maison près de la paroisse où il célébroit la messe tous les jours, assistoit aux offices et montoit en chaire tous les vendredis. Il mourut le 25 octobre 1752. Il a laissé le *Missionnaire paroissial.* 4 *vol. in*-12. *Lyon, chez les frères Deville.* 1723.

« 2°. Un Extrait du rituel de Lyon, avec des ins- » tructions sur les sacremens et les règles pour les » bien administrer; 1 vol. in-12, chez Deville, 1724.

« 3°. Catéchisme paroissial, avec un abrégé du » catéchisme romain, des sujets de méditations, » des exercices de piété pour la communion, la » messe et les vêpres. 1 vol. in-12, Lyon, chez De- » ville, 1726.

« 4°. Méditation sur la passion, 1 vol., 1746.

« 5°. Enfin, méditation sur les vérités chrétiennes » et ecclésiastiques, tirées des épitres et des évan- » giles qui se lisent à la sainte messe, pour servir » de disposition à la célébrer ou à communier digne- » ment, à faire des instructions utiles aux ecclésias- » tiques et au peuple, et à remplir les autres fonc- » tions attachées au sacré ministère des autels. Lyon, » Deville, 1735, 5 vol. in-12 ».

CHIFFLET (*Claude*), La piété et la science ont été, dans tous les tems, le partage de la famille Chifflet. Qu'on ne s'imagine pas qu'il n'y a eu parmi eux de recommandables, que ceux dont on fait ici mention. Les membres dont on ne parle pas, n'ont pas été moins distingués; mais on connoit moins leurs ouvrages. Le dernier Chifflet, mort premier président du Parlement de Metz, a enrichi l'académie de Besançon, de plusieurs

mémoires savans, qui mériteroient d'être mis au jour, et qui ne le verront peut-être jamais. Quoi qu'il en soit, Claude Chifflet, né à Besançon, dans le seizième siècle, étoit frère du médecin Jean Chifflet. Il fut nommé professeur en droit. de l'université de Dole. Les étudians suivoient ses leçons avec assiduité ; il leur applanissoit toutes les difficultés qui se présentent si souvent dans l'explication des loix, et où les plus habiles jurisconsultes sont arrêtés. On apprend ces particularités d'une lettre de l'avocat Morelot, à Jean Chifflet, imprimée à la tête de l'ouvrage ci-dessous. Il mourut au milieu de sa carrière. Jean Chifflet, son frère, détacha de ses manuscrits l'ouvrage suivant, et le dédia à Jacques de Saint-Mauris, conseiller et maître des requêtes au parlement de Dole.

Claudii Chiffletii jurisconsulti Sequani eorumque de jure pars prior, in quâ continentur de substitutionibus liber 1, *de portionibus legitimis liber* 1, *de jure fideicommissorum libri* 4, *de secundo capite legis aquiliæ nova et accuratissima disquisitio. Lugduni, apud filiam Jacobi Juntæ*, 1584, *in*-8°, *pag.* 452, *sans la table des matières.*

Liber de antiquis numismatibus, pages 67.

Claude Chifflet avoit aussi laissé des notes intéressantes sur Tacite, Horace, Vegèce et plusieurs autres auteurs.

CHIFFLET (*Jean*), fils de Laurent Chifflet, conseiller au parlement de Dole, frère de Claude dont il est fait mention ci-dessus, père de Jean-Jacques, aussi médecin, jouissoit de la réputation de savant. Il a laissé plusieurs ouvrages. Son fils,

Jean-Jacques, n'étoit âgé que de ving-quatre ans, quand il donna au public un ouvrage de Jean, son père, sous ce titre : *Singulares tam ex curationibus quàm ex cadaverum fectionibus observationes. Parisiis, apud Richer*, 1612, 1 *vol. in*-12.

CHIFFLET (*Jean*), chanoine de Tournay, chapelain de Philippe IV et de Dom Juan d'Autriche, a composé des ouvrages qui annoncent une étude approfondie de l'antiquité. Dom Payen, qui nous en donne les titres, ne nous annonce pas s'ils sont manuscrits ou imprimés.

1°. *Abraxas proteus, seù gemmæ basilianæ multi formis portentosa varietas exhibita Philippo IV, regi Catholico.*

2°. *Ejusdem Socrates, seù de gemmis ejus imagine cælatis judicium.*

3°. *Ejusdem aqua virgo fons Romæ celeberrimus et priscâ religione sacer opus ædilitatis Marci Agrippæ in vetere annulari gemmâ.*

4°. *Ejudem annulus pontificius Pio papæ secundo assertus.*

CHIFFLET (*Jean-Jacques*), né à Besançon, en 1588, étoit fils de Jean Chifflet, mort avant 1612, et petit-fils de Laurent Chifflet, conseiller au parlement de Dole. Ayant fait de bonnes études à Besançon, il voyagea dans plusieurs parties de l'Europe, où il recherchoit avec soin la société des savans et des gens de lettres. De retour dans sa patrie, il y remplit les fonctions de consul, et fut député, par ses concitoyens, à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, gonvernante des Pays-Bas ; cette

princesse le goûta tellement, qu'elle le choisit pour son médecin ordinaire. Quelques années après, elle l'envoya en Espagne, où il fut encore choisi médecin de Philippe IV, et comblé, par ce monarque, de témoignages d'estime et de bienveillance. Il en fut si reconnoissant, qu'il consacra sa vie et ses veilles à la gloire de la maison d'Autriche. Il épousa la fille de noble Jules-François Maubouhans, seigneur de la Montoillote, maire de Vesoul et intendant des salines de Franche-Comté. Maubouhans étoit savant lui-même, et avoit hérité de ses ancêtres, d'un riche cabinet d'antiques, qu'il augmentoit tous les jours. Un des morceaux les plus précieux étoit un Hercule en bronze, que son gendre a fait dessiner, dans son histoire de Besançon.

Le premier ouvrage de notre savant, qu'il dédia à Jean de Vatteville, évêque et comte de Lauzanne, abbé de la Charité au Comté de Bourgogne, porte ce titre : *Joh.-Jac. Chiffletii, philosophi ac medici Vesuntini dædalmatum libri duo priores. Parisiis, Joh. Richer*, 1611, *pag.* 122, *in*-12.

2°. *Historia mirabilis de Francorum rege supposito scripta per Thomam Agazonem et Salomonem Ptolomeneum, Italos.* Cette histoire est imprimée dans les œuvres de J.-J. Chifflet, page 218 de son livre intitulé *Lumina salica ; in-folio, Antwerpiæ*, 1650. Clémence d'Anjou, femme de Louis Hutin, se trouva enceinte à la mort de ce roi, le 5 juin 1316; elle accoucha d'un fils, le 15 novembre de la même année, qui fut nommé Jean ou Petit-Jean ou Jeannot, et qui mourut le 19 du même mois. L'auteur du roman soutient qu'il mourut en 1362.

3°. *J.-J. Chifflettii dissertatio de vexilla regali in Castellensi pugnâ (le combat du Catelet), Francis erepta. In-4°., Antwerpiæ*, 1642.

4°. *Vindiciæ hispanicæ. In-4°., Antwerpiæ*, 1643. Le même *in-folio. Antwerpiæ*, 1650. Chifflet prétend prouver que la race de Hugues Capet, ne descend pas en ligne masculiné, de Charlemagne, et que, du côté des femmes, la maison d'Autriche précède celle de Hugues Capet, dont il se vante de donner la véritable origine. Cet ouvrage lui attira un grand nombre d'adversaires.

« 5°. Mémoires des siècles passés, contre le faux » Childebrand, du philosophe inconnu ou le faux » Childebrand, relégué aux fables ; autrement, mé» moires touchant les Carliens, issus de St.-Arnoul » de Metz, et les Capéciens de race Saxonne, con» tre le faux Childebrand, du philosophe inconnu. » *Opus genealogicum gallicè et latinè de industriâ » mixtum. In-4°., Bruxellis*, 1659. Cet onvrage est » une réponse a un écrit du baron d'Anteuil ».

Les auteurs du dix-septième siècle, attachés à l'Espagne, vouloient faire descendre la maison d'Autriche, de mâle en mâle, du roi Pharamond, et assurer par-là, au roi d'Espagne, le droit de succession à la couronne de France, ce qui a été réfuté avec autant de brièveté que d'éloquence, par le célèbre Claude Fabri de Peirèse. Il avoue que la maison d'Autriche descend des Princes d'Hapsbourg, et que ces princes descendent, par mâles, des rois de France ; mais il fait voir, par les actes de l'abbaye de Mure, imprimés par ses soins, que ceux de la maison d'Autriche ne descendent, que par les femmes, des princes d'Hapsbourg.

Jean-J. Chifflet persista dans son opinion, et répondit à ses adversaires :

6°. *Ad vindicias hispanicas lumina nova prærogativa, hoc est de origine domûs Austriacæ adversùs Marcum-Antonium Domini, autore J.-J. Chiffletio, doctore medico, equite aurata. In-folio, Antwerpiæ*, 1647. Ce même traité est imprimé avec ses œuvres historiques et politiques. In-folio, Anvers, 1650.

7°. *Stemma austriacum millenis abhinc annis, Hieronimus Vignier congregationis oratorii presbiter priores Neemgradus elucubravit. J.-J. Chiffletius asservit atque illustravit. In-folio, Antwerpiæ*, 1650.

8°. *Tennenrius expensus, ejus calumniæ palàm repulsæ autore, J.-J. Chiffletio. Antwerpiæ ;* 1652.

Le Tanneur étoit de Paris, mais élu évêque de Poitiers, il mourut en 1661.

9°. *Imago Francisci Eversoris, Davidis Blondelli ministri Calvinistæ clypei austriaci liber prodiomus autore J.-J. Chiffletio. In-folio, Antwerpiæ*, 1655.

10°. *De amputtâ remensi nova et accurata disquisitio ad dirimendam litem de prærogativâ ordinis inter reges..., Contrà Alexandrum Tennenrium autore, J.-J. Chiffletio. In-folio. Antwerpiæ, Moreti*, 1651. Chifflet traite de fable l'histoire de la Ste. Ampoule, et prétend prouver qu'Hinemaz, archevêque de Rheins, pour faire valoir les droits de son église, en a été l'inventeur. Le Tanneur lui répondit et prit un milieu ; il ne rejette point, comme fabuleuse, l'histoire de la Ste. Ampoule, mais il assure ques les autres prérogatives des rois de France n'en dérivent pas.

11°. *De insignibus regum Francorum autore J.-J. Chiffletio.* Cette dissertation est inserée dans son

onvrage intitulé *Anastabis Childerici*, *liv*. 12, *in*-4° ; *Antwerpiæ*, 1655. Jean Tristan, seigneur de Saint-Amand, répondit à Chifflet, et voulut prouver *que nos monarques Français ont toujours pris le lis pour leur devise et leur couronne, scèptre, écu, étendards.*

12°. *Lilium franciscum veritate historicâ botanica et heraldica illustratum à Joh.-Jac. Chiffletio... In-folio*, *Antwerpiæ*, 1658. C'est la réponse au traité de Tristan.

13°. *Alsatia jure proprietatis et prætensionis regi catholico vindicato*, *autore J.-J. Chiffletio*. Ce traité est imprimé dans ses œuvres historiques et politiques. In-folio, Antwerpiæ, 1650. David Blondel y a répondu.

14°. *Prælibatio J.-J. Chiffletii*, *de terrâ et lege salicâ et vindiciis Lotharingicis. In*-4°. *Bruxellæ*, 1643.

15°. *J.-J. Chiffletii commentarius Lotharengensis quo præsertim Lotharingensis ducatur imperio asseritur, jura ejus regalia Carolo tertio Lotharingiæ duci vindicantur. In-folio*, *Antwerpiæ*, 1649.

16°. *J.-J. Chiffletii patricii consularis et archiatii Vesuntini*, *Vesuntio civitas impérialis libera*. *Sequanorum metropolis*, *plurimis nec vulgaribus sacræ prophanæque historiæ monumentis illustrata et in duas partes distincta. Lugduni sumptibus*, *Mich. Duhan*, 1650, 1 *vol. in*-4°. ; *et vendantur Parisiis*, *apud viduam Petri Chevalier*. La première partie contient 264 pages, sans l'épître dédicatoire et les vers de ses amis. La seconde partie, qui traite des archevêques et des choses ecclésiastiques, contient 328 pages, sans l'indice des matières. L'auteur dit s'être servi utilement, ponr la chrono-

logie, du secours et des lumières de son très-cher frère, Pierre-François Chifflet, jésuite.

David Blondel, dans sa préface apologétique pour la généalogie de la maison de France, estime cette histoire; mais il ajoute que les plus habiles croient qu'elle a été faite sur les mémoires d'Aurivallius ou d'Orival, qui s'est distingué dans le collége de Besançon. L'aveu de Blondel, adversaire connu de notre auteur, est bien flatteur pour lui.

17°. *Insignia gentilitia equitum ordinis velleris aurei fecialim verbis enunciata.* Le blason des armoiries des chevaliers de l'ordre de la toison d'or, depuis la première institution jusqu'à présent, *gallicè et latinè producta autore J.-J. Chiffletio, archiatro regis Hispanice. In-4°., Antwerpiæ, Moreti*, 1632.

18°, *De linteis sepulchralibus Christi salvatoris... Antwerpiæ, ex officina Plantiniana*, 1624.

Un savant, qui avoit assez de foi pour croire à l'authenticité du St.-Suaire, pouvoit, pour le bien de la paix, passer aux Français, la Ste.-Ampoule.

Enfin, notre auteur composa un livre sur le quinquina. Guy Patin dit, dans ses lettres choisies, tom. 5, pag. 18: « Le livre *de pulvis febrifugus*, » de Chifflet, a été ici bien reçu; la drogue est » éventée, elle ne fait plus ici de miracles; *penè* » *solos habet præcones loyolitas*.... La fièvre en a » quitté quelques-uns, mais elle leur a repris aussitôt » après ». Gernant dit, que ce livre est un coup de Chiffiet, qui a étourdi les cailles.

Ce savant mourut en 1680, suivant le nouveau dictionnaire hist. portat. Amsterd., 1766, vol.5, in-8°.

CHIFFLET (*Guy-François*), petit-fils de Claude Chifflet, fut professeur royal à l'université de Dole, et chanoine dans l'église de la même ville. Il a composé, en 1652, une dissertation, *an archiepiscopo aliquid juris competat circà visitationem ecclesiæ Dolanæ ?* Je la crois imprimée de la même année.

CHIFFLET (*Jules*), fils de J.-.J Chifflet, fit ses études à Louvain ; il y apprit les langues savantes, les belles-lettres et le droit. De retour à Dole, il y prit le bonnet de docteur. Il fut ensuite chanoine de Besançon, abbé de Balerne, grand-vicaire du diocèse, en 1648. Philippe IV, qui l'avoit appelé à Madrid, le nomma chancelier de l'ordre de la toison d'or ; le parlement de Dole le nomma conseiller. Pourvu le 11 octobre 1658, il en prit possession le premier juillet 1659. Il mourut à Dole, le 16 juillet 1676, six semaines avant l'ordre de la transaction du parlement de Dole à Besançon. Il a laissé quelques ouvrages, manuscrits et imprimés. Les imprimés sont :

1°. *Avis de droit sur la nomination à l'archevêché de Besançon, en faveur de S. M., par Jules Chifflet, abbé de Balerne. In-4°., Besançon*, 1663, *et à Dole*.

2°. *Julii Chiffletii andomarum obsessum et liberatum anno* 1638. *Antwerpiæ*, 1640 (*siége* de *St.-Omer*.

3°. *Julii Chiffletii breviarium historicum ordinis velleris aurei. In-4°., Antwerpiæ, Moreti*, 1632.

4°. *Les marques d'honneur de la maison de Tassis (aujourd'hui les princes de la Tour Taxis), par Jules Chifflet. Moret*, 1645.

Manuscrits sont : 1°. *Connoissance sommaire des deux familles royales des ducs de Bourgogne, par Jul. Chifflet, abbé de Balerne*, cité par Philibert de la Mare, dans son plan des historiens de Bourgogne, page 5.

2°. *Traité de la maison de Rye, par Jules Chifflet, prieur de Dampierre, chancelier de l'ordre de la toison d'or.*

3°. *Commentaire sur la croix de St-André, vue au ciel, pendant le siége d'Aire.*

CHIFFLET (*Laurent*), étoit fils de Jean Chifflet, médecin, et frère de Pierre-François Chifflet, jésuite. Laurent entra aussi dans la société, et s'y distingua par sa piété et sa science. Renfermé dans Dole, en 1636, lorsque le prince de Condé en vint faire le siége, il y rendit les services les plus importans : il se dévoua au service des blessés, des mourans, leur administrant tous les secours spirituels, et en leur adoucissant les horreurs de la mort. Il fut, dit Boyvin, *inventeur et directeur de presque tous les vœux et dévots exercices que l'on a pratiqué dans la ville, pour implorer la faveur du ciel, aux plus grandes détresses. Peu après la levée du siége, le père Chifflet fut atteint de la peste. Sa guérison inespérée, lui parut une nouvelle vie que Dieu lui avoit donnée, pour la prodiguer, une autre fois, au salut de son prochain, comme il fit durant cette ravageante peste, qui déserta presque la ville, dans l'automne suivante; il s'y exposa à toutes sortes de périls, dedans et dehors les maisons empestées, pour en retirer les autres, s'il lui étoit possible, en une extrémité où les plus proches*

et les plus affectionnés, abandonnoient leurs parens et amis, pour se sauver eux-mêmes. Boyvin, pag. 269, du siége de Dole. Il a laissé plusieurs ouvrages.

1°. *Idæa præcipuorum actuum ad invocandum misericordiæ matrem. Bruxellis, typæ Lucæ Marbois*, 1640, *in*-16.

2°. *Historia miraculosæ curationis, cælestis vocationis, missionis apostolicæ et gloriosæ mortis. P. Marcelli-Francisci Mestrillii, ex societate Jesus. Duaci, typis Balthasari Bellerd*, 1640, *in*-8°.

3°. *Abrégé des œuvres spirituelles. Anvers*, 1648, *in*-16.

4°. *La parfaite association de l'église militante et souffrante. Tournay, Quinqué*, 1649, *in*-12.

5°. *La pierre de touche, pour bien invoquer la Vierge. Anvers*, 1649, *in*-12.

6°. *Le pseautier de la sacrée Vierge. Bruxelle*, 1654, *in*-12.

7°. *La couronne de roses de la Vierge. Anvers*, 1654, *in*-12, *et à Pin, chez messire Jean Vernier, prêtre*, 1655.

8°. *Les exercices des infirmes. Anvers*, 1654, *in*-12.

9°. *La pratique de direction. Anvers*, 1658, *in*-12.

CHIFFLET (*Pierre-François*), fils de Jean Chifflet, médecin, entra en 1609, dans la société des jésuites, comme son frère Laurent. Il s'adonna particulièrement à l'étude de l'antiquité. Il nous a laissé plusieurs ouvrages.

1°. Lettre touchant Béatrix, comtesse de Châlons, *laquelle déclare quel fut son mari, quels furent*

ses enfans, ses ancêtres et ses armes, avec une carte généalogique et des preuves; par Pierre-Fr. Chifflet, jésuite. In-4°., Dijon, Chavanne, 1656. Chifflet fait descendre cette princesse, aussi bien que son mari, du comte Lambert. Elle étoit morte en 1227,

2°. *De ecclesiæ S. Stephani Divionensis antiquitate, dignitate, sacris apibus, statu multiplici, variis casibus et prefectis. P.-F. Chiffletii, è societate Jesu, dissertatio. In-8°., Divione*, 1657.

3°. *Grammaire française, par le père P.-F. Chifflet, jésuite. Anvers*, 1659, et réimprimée plusieurs fois depuis.

L'abbé des Fontaines, observations sur les écrits modernes, tome second, dit : *que cette grammaire est excessivement mauvaise, et qu'elle n'a jamais mérité l'accueil qu'on lui a fait.* Ce père, né et élevé en Franche-Comté, avoit des manières de parler qui n'étoient pas même françaises. Il vint trop tard à Paris, pour s'en défaire entièrement ; cependant, il ne pouvoit guères mieux réduire qu'il l'a fait, en règles courtes et précises, le français qu'il savoit.

4°. *S. Bernardi, genus illustre assertum. In-4°., Divione*, 1660.

5°. *Paulinus illustratus, seù res gestæ S. Paulini, autore P.-F. Chiffletio, è soc. Jesu. Divione*, 1662.

6°. *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus, avec les preuves, enrichies de plusieurs pièces très-rares. Dijon, chez Chavanne*, 1664, *in-4°*. On y lit que le cardinal de la Rochefoucaud, étant âgé et cardinal depuis bien des années, voulut quitter la pourpre et se faire jésuite ; mais le

pape refusa son consentement. Le père général, pour consoler cet illustre infortuné, lui donna la plus grande part qu'il put, aux mérites de la société, l'y admit, consentit qu'il fit vœu d'obéissance, et afin de lui donner le moyen de le pratiquer, lui accorda deux jésuites qui demeuroient dans sa maison, et dont il suivoit les conseils sur toutes choses. *Je crois*, dit l'abbé de Longuerue, *Longueruana*, partie 2, page 36, *que les droles rioient bien, sous cape, de la sottise du bonhomme.*

7°. *Catalogus episcoporum Vesuntinensis ecclesiæ, autore P.-F. Chiffletio, è societate Jesus.* Cet écrit est imprimé avec ses illustrations sur St.-Claude, dans le recueil de Bollandus, au 6 juin.

8°. *Origo prima comitum Valentinensium.*

9°. *Dissertatio de S. Martini episcopi, Turonensis, tempore.*

Ces deux ouvrages sont imprimés avec ses opuscules. In-4°., Paris, 1675, par Lacaille.

10°. *De concordiâ Bedæ et Fredegarii. In-4°. Parisiis*, 1681. Chifflet y a inséré la vie de Ste.-Geneviève, qu'il croit écrite dix-huit ans après sa mort, sous le règne des enfans de Clovis. Adrien Valois, qui pensoit bien différemment, la dit pleine de fables et de contradictions; il y ajoute qu'il n'y a aucune vie de cette sainte qui ait été écrite par un auteur grave, et qui mérite aucune créance.

11°. Dans le livre précédent, *de Concordiâ*, on a imprimé, du même auteur, *Dissertatio de annis Dagoberti.* Elle fut composée pour l'opposer au sentiment d'Adrien de Valois, qui avoit dit, dans le dix-septième livre de son histoire de France, que Dagobert 1er. étoit mort en 638. Le père Lecointe

et Dom Mabillon, avoient soutenu le même sentiment, ainsi que les jésuites Pétau et Sirmond. Adrien Valois défend, contre le père Chifflet, la découverte qu'il avoit faite de seize années du règne de Dagobert ; ce qu'il fait voir en supputant exactement, sur le témoignage de Fredegaire, ce qui s'est passé dans ces années-là. Au reste, le savant abbé de Longuerue condamnoit aussi l'opinion du père Chifflet. Ce n'étoit pas la seule erreur historique du père Chifflet ; il soutenoit, contre l'opinion du savant père Sirmond, que St.-Denis l'aréopagite, étoit venu en France. C'étoit autrefois une opinion généralement reçue, toutes les reliques connues sous le nom de St.-Denis, étoient attribuées à l'aréopagite. Il y eut, en 1410, un procès au parlement de Paris, entre le chapitre de Notre-Dame de cette ville, et l'abbaye de St.-Denis. Chaque partie prétendoit posséder la tête de l'aréopagite. Le parlement, par arrêt rendu le 19 avril de la même année, les mit d'accord, en décidant que le St. - Denis dont le chapitre de Notre-Dame avoit la tête, étoit St.-Denis évêque de Corinthe, et que l'autre étoit l'aréopagite. Cet auteur est mort en 1682, âgé de quatre-vingt-douze ans. Vid. Jean-Jacques Chifflet, auquel le dictionnaire historique donne le même âge, probablement par erreur ; je le crois mort plus jeune que notre jésuite.

CHIFFLET (*Philippe*), fils du médecin Jean Chifflet, frère de Jean-Jacques, fut chanoine de Besançon, et prieur de Belle-Fontaine, fut nommé, par le roi d'Espagne, à l'abbaye de Balerne,

et Claude d'Achey, archevêque de Besançon, le choisit pour son grand-vicaire. Ses ouvrages sont : 1°. *Un livre de la piété pour les ames du purgatoire. Anvers*, 1635.

2°. *Deux lettres écrites par M. Philippe Chifflet, abbé de Balerne, à un de ses amis, touchant le véritable auteur du livre de l'imitation de Jesus-Christ. Paris*, 1651, *in*-8°.

On a joint à ces lettres un avis de Gabriel Naudé, sur le factum des Bénédictins.

3°. *Histoire du prieuré de Notre-Dame de Belle-Fontaine, par Philippe Chifflet, prieur et séigneur du lieu. In-4°., Anvers, Moret*, 1631. La même histoire fut traduite en latin, sous ce titre : *Erycii puteani diva Virgo Belli-Fontana in sequanis loci ac pietatis descriptio, originem, incrementa seriemque hierotoparcharum complectens. Antwerpiæ*, 1631.

4°. *Regrets funèbres sur le trépas de S. M. cath. Philippe III, roi d'Espagne et des Indes. Louvain*, *chez Bernardin Maes*, 1621, *in*-4°., 12 *pages*.

5°. *Phil. Chiffletii, in obitum Philippi tertii Hispaniarum Indiarum regis cath. elegia. Lovanii, Maes*, 1621, *in*-4°., 12 *pages*.

6°. *Sacro sancti et œcumenici concilii Tridentini Paulo tertio, Julio tertio et Pio quarto, pontificibus maximis, celebrati canones et decreta Philippo Chiffletio edente. Lugduni, Deville*, 1734, 1 *vol. in*-12. Il y en a plusieurs éditions antérieures.

CHIFFLET (*Thomas*), aumônier de la reine Christine, n'étoit pas seulement habile théologien, mais il avoit acquis des connoissances dans la science des médailles. Nous avons de lui, dans les

ouvrages de Patin, fils du célébre Guy Patin, une de ses lettres, sur une médaille d'Othon.

CLÉMENT (*Claude*), né à Ornans, sur la fin du seizième siècle, entra dans la société de Jésus, où il se distingua. Ses supérieurs l'envoyèrent en Espagne, où il mourut à Madrid, en 1643. Il a laissé quatre livres, de la manière de bien dresser une bibliothèque, sous ce titre : *Musæi inscriptio*, avec une description de la bibliothèque de Lescurial. Cet ouvrage a été imprimé à Lyon, in-4°., en 1645. *Il y a de l'érudition, mais trop de ce qu'on appelle fatras*, suivant M. Baillet, dans le jugement des savans.

CLÉMENT (*Dom Laurent*), de la même famille que le précédent, naquit à Ornans, au commencement du dix-septième siècle. Il fit profession de la règle de St.-Benoît, à l'abbaye de St.-Vincent de Besançon, le 11 juin 1632. Les guerres qui désolèrent la Franche-Comté, le firent retirer en Bohême, où il mourut à Prague, dans l'abbaye de Montferrat, le 2 mars 1670. Nous avons de cet auteur :

1°. *Insinuationes divinæ pietatis, itemque sinopsis vitæ sanctæ Gertrudis ; opera Dionisii-Laurentii Clement, monachi benedictine. Salisburgi*, 1662, *apud J.-B. Mayr*, grand in-12, dédié à M. de Guidebalt, prince de Thun, archevêque de Saltzbourg.

2°. En français : *la vie de Ste.-Gertrude, abbesse d'Elpidie, avec ses révélations. Saltzbourg*, *in*-4°.

Il ne faut pas confondre cette abbesse d'Elpidie, qui vivoit au quatorzième siècle, avec Ste.-Ger-

trude, abbesse de Nivelle, qui vivoit au septième siècle.

COUSIN (*Gilbert*), fils de Claude Cousin et de Jeanne Daguet, né à Noseroy, le 21 janvier 1506, étudia sous Erasme, et fut son secrétaire. Il étoit d'une famille honnête; un de ses frères, nommé Etienne, commandoit dans une château près de Namur; il y soutint un siége long et difficile. Ne recevant aucun secours et ne voulant entendre à aucune composition, il perdit sa place et sa vie au mois de juillet 1541. Le second, nommé Louis, périt les armes à la main, en 1546. Notre auteur obtint un canonicat dans sa patrie, en 1531. Comme les canonicats de Nozeroy étoient d'un très-mince revenu, il se chargea de l'éducation de quelques jeunes gens de condition, entr'autres de Guillaume de la Baume, qui donnoit les plus grandes espérances lorsque la mort l'enleva. Les ouvrages de Gilbert Cousin ont été recueillis in-folio, 3 vol., reliés en un, sous ce titre : *Gilberti Cognati Nozereni opera ; Basileæ Henricus Petrus*, 1562. Le meilleur ouvrage de Gilbert cousin, est une description latine de la Franche-Comté, dont voici le titre :

Brevis ac dilucida Burgundiæ superioris quæ comitatus nomine censetur descriptio per Gilbertum Cognatum Nozerenum. Item brevis admodum totius Galliæ descriptio per eumdem. Quibus accesserunt cum alia quædam ejus opuscula, tum vero poëmata aliquot electu dignissima.... Basileæ, per Joh. Oporinum. A la fin du livre on trouve la date de l'impression, du mois de janvier 1552.

Gilbert Cousin avoit aussi composé ou commencé une *tragédie de l'homme affligé*. Elle se trouve dans un recueil de divers traités latins, et traduite en prose française, par lui-même. Lyon, Jacques Guadier, 1561, in-8°.

Quand on a lu le petit fragment qui nous reste de cet ouvrage, on regrette peu que l'auteur ne l'ait pas achevé. Biblioth. du théâtre Français, éd. en 3 vol., de 1768, vid. tom. 1, pag. 161.

On lui a attribué une bonne part au recueil, excessivement rare, des pasquinades dont Cœlius secundus Curio passe pour l'éditeur, sous le titre de *Pasquillorum libri duo. Basileæ*, 1544, 2 tom, in-8°. On ignore le lieu et le tems de la mort de notre Gilbert Cousin. Les uns disent qu'il se retira à Genève, d'autres croient qu'il retourna à Basle, auprès d'Erasme. Le continuateur de Moréri, pense qu'il finit ses jours dans les prisons de Besançon, où il fut mis par ordre de l'inquisition, pour avoir professé, hautement, les sentimens libres de son ami Didier Erasme.

COLOMBET (*Antoine*), né à St.-Amour, fut un savant jurisconsulte, qui fleurissoit dans le seizième siècle, selon Duverdier. Il fut long-tems avocat consultant, dans la ville de Bourg-en-Bresse. Il a fait imprimer :

1°. *Conciliatores super codice, seù concordia consiliorum doctorum ad leges codicis, in quibus reperiuntur lecturæ, intellectus et materiæ dictarum legum, opus Antonii Colombet jurium doctoris, labore completum. Lugduni*, *in*-8°., 1541.

2°. *Colonia Celtica*. Lyon, Griphius, in-8°., 1578.

Il y traite des différences de la main-morte, dans les Duchés et Comtés de Bourgogne, Dauphiné, Savoye, Dombes, Nivernois.

3°. *Conseils sur pieds*, nous dirions peut-être, *conseils donnés debout*. Ce sont des consultations faites sur le champ; imprimées à Lyon, chez Griphius.

COURCHETET (*Luc*), né à Besançon, le 24 juin 1695, d'un conseiller au parlement de cette ville, eut seize frères ou sœurs. Il fit ses études au collége des jésuites, et entra fort-jeune dans cette société. Il n'y resta pas long-tems, puisqu'il prit le bonnet de docteur, *in utroque jure*, le 23 novembre 1720. Le peu de fortune qu'il pouvoit espérer de sa famille, le décida à se transporter à Paris, où M. de Chauvelin, garde des sceaux, se l'attacha et le mit à la tête de la librairie. Il y montra autant d'intégrité que de lumières; c'étoit le fléau des écrivains licencieux. On le nomma censeur royal, en 1748, et sept ans après la pension lui fut accordée. Les villes anséatiques le choisirent pour leur agent à la cour de France, avant 1735. Il obtint, le 19 septembre 1742, l'intendance de la maison de la reine. Le premier décembre suivant, le roi lui accorda une pension de mille écus, *en considération des bons et agréables services qu'il avoit rendus à S. M.* Après la mort de la reine, M. Courchetet passa au service de madame la dauphine, en la même qualité. Les ministres qui le connoissoient, avoient souvent recours à ses lumières ou à sa plume. C'est lui qui dressa la déclaration de guerre, en 1740. Il a donné au public :

1°. *L'histoire du cardinal de Grandvelle, archevêque de Besançon, vice-roi de Naples, ministre de l'empereur Charles V, et de Philippe II, roi d'Espagne. Paris, Duchesne*, 1741, 1 *vol. in*-12, *pag.*, 615.

2°. *Histoire du traité des Pyrénées.* Même format, *chez Durand.*

3°. *Histoire du traité de la paix de Nimegue.* 2 *vol. in*-12. *Paris, chez Briasson*. 1754.

4°. *Prières servant de préparation à la mort. In*-16; *Paris, chez Valeyre père*, 1767.

5°. *Pensées sur l'aumône.* Même format, 1769.

Il est mort le 2 avril 1776, dans la quatre-vingt-unième année de son âge. Ses manuscrits avoient été remis, par son ordre, à M. de Vouglans, qui ne les a pas communiqués au public.

COURVÉE (*Jean-Claude* LA), né à Vesoul, environ l'an 1615, s'appliqua à l'étude de la médecine. Ne trouvant pas en province des maîtres assez instruits, il se rendit à Paris, pour y suivre les leçons des plus habiles professeurs. Le besoin ne lui permettant pas de consacrer beaucoup d'années à la théorie, il se retira à Argenteuil, auprès de Paris, pour se livrer à la pratique. Le satyrique Guy Patin, dans sa lettre 103e., à Charles Spon, tome 5, page 138, dit : que la plupart de ses malades moururent, parce qu'il les traitoit fort-mal. Il n'osoit, dit-il, les faire saigner, et leur donnoit de l'antimoine en infusion et en poudre. L'aversion de Guy Patin, pour l'antimoine ou l'émétique, et sa passion pour les fréquentes saignées, doivent mettre en garde sur ce qu'il dit de notre auteur,

qui n'étoit pas sans mérite, quoique pauvre. Il passa en Pologne, où la reine le choisit pour son médecin. Il y fit imprimer, in-4°., deux ouvrages.

1°. L'un français, intitulé ; *Discours sur la sortie des dents aux petits enfans. Varsovie*, 1651.

2°. *Paradoxa de nutritione fœtus in utero matris... Dantisci*, 1655. Il combat, dans cet ouvrage, quelques sentimens d'Hipocrate, Gallien, Riolan, Harvée, Fabricius, Dulaurent et plusieurs autres. Il n'a pas toujours eu tort.

COYER (*l'abbé*), né à Baume-les-Dames, environ l'an 1720, se distingua par la légéreté de son stile, par les plaisanteries dont il couvrit les ridicules de son tems, et par une foule de petites feuilles que les circonstances faisoient naître, et qu'on s'arrachoit, mais qui sont presque oubliées aujourd'hui. On a vu de lui :

1°. *L'inoculation du bon sens. Londres*, 1761, *in*-12.

2°. *Les bagatelles morales.*

3°. *L'année merveilleuse.*

4°. *La noblesse commerçante.*

5°. *Voyage en Italie. 2 vol. in*-12.

6°. *Histoire de la prédication. 1 vol. in*-12.

7°. *Histoire du grand Sobiesky, roi de Pologne. 1 vol. in*-12.

Ces deux derniers ouvrages méritent d'être distingués des précédens. Cet auteur est mort depuis une vingtaine d'années, regretté de ceux qui le connoissoient. Il étoit aimable en société, d'une conversation amusante et d'un commerce sûr.

D

DAGUET (*Pierre-Antoine-Alexandre*), né à Baume-les-Dames le 1er. décembre 1707, se trouvant l'aîné d'une douzaine d'enfans, entra dans la société des Jésuites, où il se distingua bientôt par sa piété et son zèle pour le salut des ames. On a de lui :

1°. *Considération chrétienne pour chaque jour du mois ;* 1758, *in*-12.

2°. *Exercices chrétiens des gens de guerre ;* 1759, *in*-12.

3°. *La consolation du chrétien dans les fers ;* 1759, *même format.* Voyez France littéraire, tome 1er., page 232.

DAUXIRON (*Jean*), natif de Baume-les-Dames, entra dans la société de Jésus en 1608. Alegambe dit de lui : *Vir fuit omnibus disciplinis excultus.* Il mourut à Dole en 1635. On a de lui un ouvrage de philosophie morale, latin et français, imprimé à Lyon en 1672, sous ce titre : *Historia Lyderici*, histoire de Lyderique. Je n'ai aucune connoi sance de cet ouvrage, mais j'ai peine à le supposer sans mérite, ayant été imprimé trente-quatre ans après la mort de son auteur.

DAUXIRON (nn), père, médecin, né à Baume-les-Dames, sur la fin du dix-septième siècle, négligea sa fortune et la pratique de son état, pour se livrer à l'étude de la chimie et des mathématiques. Il y acquit des connoissances. Il fit imprimer :

1°. *Démonstration d'un secret utile à la marine. Paris*, 1750, *in*-8°.

2°. *Une nouvelle manière de diriger la bombe*; 1754, *in*-8°. *Vide* la page 235 du tom. 1er. de la France littéraire, édition de la veuve Duchesne, 1769.

DAUXIRON (*Claude - Joseph*), capitaine de chasseurs réformé, du régiment d'Austrasie, fils du précédent, a donné au public, *Principes de tout gouvernement*, ou examen des causes de la splendeur et de la foiblesse de tout état; 1766, 2 v. in-12.

DAUXIRON (nn), professeur en droit français de l'université de Besançon, a fait imprimer, 1°. *un Traité sur les fontaines publiques de Besançon, imprimé à Besançon, chez Charmet*, 1777, 1 *vol. in*-12 ; 2°. *Mémoire historique et critique sur les écluses de Besançon et sur la navigation du Doubs, par un citoyen.* Genève, 1785, 1 vol. in-8°. Il étoit fils du médecin.

DAUXIRON (*Pierre - François*), après avoir paru avec honneur dans le barreau du parlement de Besançon, passa à Vienne en Autriche où il s'établit. Il se fit connoître à la cour de l'empereur, et composa un *traité de l'éducation d'un prince*, imprimé à Vienne, en français, in8°., et dédié au gouverneur de l'empereur.

DESBARRES (*Anatoile*), né à Salins en 1527, étoit fils de..... Desbarres, premier président du parlement de Dole, successeur, en cette place,

d'Hugues Marmier, le 12 novembre 1550. Anatoile pouvoit être compté parmi les enfans célèbres, puisque, suivant Valère André, dans sa bibliothèque belgique, il composa, à l'âge de dix-huit ans, étant encore écolier, une arithmétique - pratique. Ses études finies, il fut admis au nombre des gentilshommes de Charles - Quint. Cet empereur étant mort, Desbarres composa son oraison funèbre et la fit imprimer à Louvain, sous ce titre, suivant Duverdier Vauprivas: *Caroli quinti Cæsaris, Romanorum imperatoris maximi ac fortissimi immortalitas impressa; in-*16, *anno* 1559.

DESBIEFS (*Louis*), né à Dole, de l'an 1720 à 1730. se gradua à l'université de Besançon et se fit recevoir avocat. Il aimoit les plaisirs, le jeu, et ne manquoit pas d'esprit. Il composa des romans, comme tant d'autres. On vit sortir de sa plume *le passe-tems des mousquetaires*, *Nine*.... *Sophie*.... Voyez la France littéraire, tom. 1er., pag. 238. M. de Marisy, grand - maître des eaux et forêts de Franche-Comté, le choisit pour son secrétaire. Dès ce moment, il employa son tems plus utilement. J'ignore le tems de sa mort.

DOLIVET (*Joseph*), né à Salins en 1682, mort à Paris le 3 octobre 1768, fut connu, jusqu'à sa sortie des Jésuites, sous le nom de Thoulié, qui étoit celui de sa mère. Il quitta, à trente-trois ans, cette société dans laquelle il étoit entré de bonne heure. Son esprit et ses talens l'avoient déjà introduit parmi les illustres de son tems. Despréaux, Rousseau, Huet, évêque d'Avranches, les péres

Hardouin, Tournemine le voyoient avec plaisir. Il remplissoit les devoirs d'un bon fils auprès de son père mourant, quand il vint à vaquer une place dans l'académie française. Un de ses amis le proposa, en assurant de l'extrême désir qu'il avoit de l'obtenir. L'estime qu'on avoit pour lui, fit passer par-dessus la formalité, qui veut qu'un récipiendaire fasse lui-même les démarches nécessaires, et il fut choisi en son absence. Depuis ce moment, son étude principale fut celle de la langue française, sans négliger cependant les langues savantes. Il s'attacha sur-tout à Ciceron; il poussoit le respect pour ce Romain, jusqu'à l'enthousiasme. La magnifique édition qu'il en donna, avec des commentaires et des notes, prouve assez combien il l'avoit médité, et ses traductions annoncent, par leur exactitude, qu'il avoit bien saisi l'esprit de son auteur.

1°. Outre l'édition complette de Ciceron, en neuf volumes in-4°., il nous a laissé:

2°. *Entretiens de Ciceron sur la nature des dieux, traduits en français*; 1765, 2 vol. in-12.

3°. *La traduction des Philippiques de Démosthènes.*

Le président Bouhier, mort en 1746, a eu part à ces traductions.

et des Catilinaires de Ciceron; in-12, 1765.

4°. Histoire de l'académie française, pour servir de suite à celle de Pélisson, 1 vol. in-12.

5°. *Remarques sur Racine*, in-12. On a trouvé l'auteur pointilleux dans ses observations, et méconnoissant les droits de la poësie. Il en avoit promis de pareilles sur Boileau: elles n'ont jamais paru.

6°. *Pensées de Ciceron, pour servir à l'éducation de la jeunesse; in-12*, 1 *vol.*

7°. *Traité de la prosodie française, par M. l'abbé Dolivet. Paris*, 1736, *in-12:* c'est-à-dire, la manière de prononcer chaque syllabe régulièrement, considérée dans ses trois propriétés, qui sont l'accent, l'aspiration et la quantité. Ce petit livre, qui contient à peine quatre-vingt pages, est aussi plein de choses que de paroles.

On lui doit aussi l'édition *de la foiblesse de l'esprit humain, par Huet, évêque d'Avranches.* Les Jésuites, auteurs du journal de Trévoux, se déchaînèrent contre l'abbé Dolivet, et soutinrent que l'ouvrage étoit supposé. Quelques académiciens lui en firent des reproches. La meilleure réponse de l'abbé Dolivet, fut de montrer à l'académie l'ouvrage de l'évêque d'Avranches, écrit de sa main.

Il empêcha Piron d'être reçu dans l'académie française, quoique Fontenelle et plusieurs autres lui fussent favorables.

Quoiqu'il ne fût pas riche, le peu de besoins qu'il avoit et son économie le mirent en état de laisser une succession considérable à son neveu.

DORIVAL (*Claude-François*), seigneur de Vorges, membre du magistrat de Besançon, fut prié par sa compagnie de recueillir les usages et coutumes de Besançon. Il consulta, pour les composer, un ouvrage de M. Pierre-François Henri, et donna au public: *Commentaire sur les usages et coutumes de Besançon, recueillis par le sieur C. F. Dorival, citoyen de ladite ville, écuyer, seigneur de Vorges. Besançon, Cl. Rochet et Fran.-Jos. Daclin*, 1721;

dédié à M. Boisot, premier président du parlement. In-4°., 200 pag. L'ouvrage est estimé et cité comme une autorité dans les tribunaux.

DOYEN (*Claude-François*), curé de Trévillers, composa, en vers français, l'histoire de Notre-Dame des Hermites, divisée en deux parties, imprimée à Einsiedlen, chez J. H. Ensbach, 1701, in-12.

DUNOD (*François-Ignace*), né à Saint-Claude le 30 octobre 1679, étoit petit-neveu de Mr. de Charnage, professeur en droit, et doyen de l'université de Besançon, qui se chargea de le faire élever. Il avoit un oncle Jésuite.

Mr. Dunod fit ses études dans la capitale de Franche-Comté. Il prit ses degrés de licence le 15 août 1697 : depuis cette époque, il exerça la profession d'avocat avec le plus grand succès. Ses lumières et sa probité lui gagnèrent la confiance des meilleures maisons de la province. Une charge de professeur étant venue à vaquer, il l'obtint au concours et fut nommé le 20 décembre 1720. Quatre ans après, l'université ayant des intérêts à ménager à la cour, choisit M. Dunod pour aller les solliciter. Cette commission lui donna occasion de conférer avec les ministres. M. le garde-des-sceaux s'apperçut qu'il étoit en état de perfectionner les coutumes du Comté de Bourgogne ; il le chargea d'y travailler : il s'en est acquitté dignement.

Si les exercices du barreau lui avoient permis d'accorder plus de tems à la littérature, nous aurions une histoire entière de notre province, et des ouvrages d'un style plus correct et plus concis. Tels

qu'ils sont, on les lit avec plaisir et profit, et ses ouvrages historiques ont été si recherchés dans toute la France, qu'ils sont très-rares et d'un prix à désirer une seconde édition. Ses écrits sur le droit et la coutume, ne sont pas moins connus; mais, heureusement, ils ont été imprimés assez souvent pour qu'on les trouve facilement.

Qui patriam amavit, coluit et ornavit, sont des mots tirés de son épitaphe placée sur sa tombe au-devant du chœur des Carmes de la grand'rue. M. Dunod les a mérités, et il n'y a point de flatterie dans cet éloge. Il aimoit sa patrie; il a travaillé à l'honorer aux yeux des étrangers, et il y a réussi. Il a joint toute sa vie la plus grande honnêteté à toute la science d'un homme de son état; il étoit très-conciliant, prompt à saisir le point d'une difficulté, et capable d'amener les parties à une amiable composition. Ses ouvrages sont:

1°. *Un commentaire sur le titre des successions et sur les institutions contractuelles*, imprimé en 1725, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, in-12. L'auteur a refondu depuis cet ouvrage dont on a donné une édition posthume.

2°. *Traité de la prescription, de l'aliénation des biens d'église et des dîmes. Dijon*, 1730, *chez Antoine Fay, in-4°.*

3°. *Traité des mains-mortes et du retrait; chez le même*, 1733, *in-4°.*

4°. *Observations sur les droits de justice, de cens, des gens mariés et des successions de la coutume de Bourgogne. Besançon, Daclin*, 1756, *in-4°.* Ouvrage posthume mis en ordre et imprimé par les soins du fils cadet de l'auteur.

5°. *Histoire du Comté de Bourgogne*, y compris le nobiliaire; trois tomes in-4°., imprimés en différentes années, à Dijon et à Besançon.

6°. *Histoire ecclésiastique de Besançon*, *in*-4°., 2 *tomes*.

La mort de ce savant est arrivée l'an 1751.

DUNOD (*Pierre*), jésuite, oncle du savant professeur en droit, qui a fourni l'article précédent, se livra aux recherches de l'antiquité, mais sans avoir obtenu de grands succès. Une médaille d'argent, les ruines du vieux château de Châtillon, quelques traditions vagues et infidèles des habitans de la campagne, firent accroire au père Dunod qu'il avoit découvert dans le lac d'Antre, au voisinage de Moyrans sa patrie, la vraie situation de l'ancien *Aventicum*, ou Avenches en Suisse. Enchanté de cette opinion, il s'empresse d'en faire part au public sous ce titre:

La découverte de la ville d'Antre en Franche-Comté, avec des questions curieuses pour éclaircir l'histoire de cette province. Paris, *in*-12, 1697. Le père André de St.-Nicolas, carme, réfuta victorieusement notre auteur, qui ne se rendit point, mais qui répondit à son adversaire, sous ce titre: *La découverte de la ville d'Antre en Franche-Comté, qui fait changer de face à l'histoire ancienne, civile et ecclésiastique de la même province, ou les méprises des auteurs de la critique d'Antre. Amsterdam*, 1709, *et Besançon*, *Alibert*.

Il a composé un volume in-8°. *de sermons sur les mystères*; mais le plus utile de ses ouvrages, est l'établissement des charités dans plusieurs endroits du Comté de Bourgogne.

Le père Romain Joly dit, pages 85 et 86 de la Franche - Comté ancienne et moderne, qu'on lit l'éloge de notre auteur dans les journaux d'Amsterdam, des années 1708 et 1709, qui sont peut-être l'époque de sa mort.

DUPINET (*Antoine*), seigneur de Noroy, étoit de Besançon et vivoit dans le seizième siècle. Ne recherchons pas les particularités de sa vie, ses contemporains ne les ont point conservées ; mais ses écrits nous sont parvenus, cela doit nous suffire. Un savant, un homme de lettres passa sa vie dans l'obscurité de son cabinet ; les ouvrages qu'il nous communique, sont les bonnes ou mauvaises actions sur lesquelles on peut le juger. Dupinet est un auteur qui a fait du bien et du mal. Voici ses ouvrages : les uns ont été composés par lui, les autres ne sont que traduits.

1°. *Plans, portraits et descriptions de plusieurs villes et forteresses, tant de l'Europe, Asie, Afrique, que des Indes et Terres - Neuves ; leurs fondations, antiquités et manières de vivre, avec plusieurs cartes générales et particulières, servant à la cosmographie, jointes à leur déclaration, le tout mis par ordre par Région. Lyon, in-fol., par Jean Orgeroles*, 1564.

2°. *La conformité des églises réformées de France et de l'église primitive, en police et en cérémonie. Lyon, in-8°., par Jean Martin*, 1564, (*calviniste*).

3°. *Sermons sur l'apocalypse* (ouvrage calviniste). Bayle, en rendant justice à notre auteur sur quelques-unes de ses traductions, dit qu'il n'étoit pas assez habile en droit canon et en controverses, pour traiter ces sortes de matières.

Ses traductions sont : 1°. *Le troisième livre des épitres de Guevara* (les deux premiers livres avoient été traduits par Jean de Guttery) ; à la suite est un traité fait par Dupinet, *des travaux et privilèges des galères.* Lyon, in-4°., par Barthelemy Molin, 1560.

2°. *L'histoire du monde, de Caie Pline second, Veronois, avec un traité des poids et mesures antiques, réduites à la façon des Français. In-folio, 2 tomes. Lyon, Claude Senneton*, 1566.

On reprochera à cette traduction quelques erreurs grossières, en très-petit nombre ; mais on est forcé de reconnoître en général la fidélité de la traduction et de très-bonnes notes marginales.

3°. *Commentaire d'André Mathiole, Siennois, sur l'histoire des plantes de Dioscorde, traduit par Dupinet. Lyon, in-fol., par Gabriel Cotier.*

4°. *Lieux communs de la sainte écriture, recueillis par Wolffganh Musculus, en 66 titres, traduits du latin, par Dupinet. Genève, in-fol., Eustache Vignon*, 1577, (*calviniste*).

5°. *Taxe des parties casuelles de la boutique du pape, avec des annotations prises des décrets, conciles et canons. Lyon, in-8°., Jean Saugrain*, 1564, (*calviniste*).

Il y avoit deux espèces de taxes dans la cour de Rome ; l'une étoit la taxe de la chancellerie, l'autre de la pénitencerie. La chancellerie régloit les sommes à payer pour les bulles des bénéfices, les grâces, expectatives, les dispenses d'irrégularité des mariages, des légitimations et autres objets. Celle de la pénitencerie taxoit les absolutions qu'on accordoit pour tous les crimes imaginables ; le par-

ricide, l'inceste avec une mère, une sœur ou une autre parente, sont fixés à un certain prix. On avoit même prévu *crimina contrà naturam cum brutis*. Ce qui révolte encore davantage dans ces dernières taxes, est la note suivante : *Et nota diligenter quod hujusmodi gratiæ et dispensationes non conceduntur pauperibus, quià non sunt et non possunt consolari.* Chaque souverain pontife changeoit et renouvelloit, à son gré, ces réglemens et constitutions, à son avénement au trône, et ils n'avoient de force et de validité que pendant son pontificat.

Le premer inventeur de ces taxes fut le pape Jean XXII, suivant le cardinal d'Ossat, lettre 304 au roi Henri IV, et ce qui me déplaît fort, dit d'Ossat, Français de nation. La première édition rapportée par Prosper Marchand, dans son dictionnaire historique, fut donnée par Sixte IV, successeur de Paul II, dès le lendemain de son élévation sur le trône pontifical, le mardi 27 août 1741. C'est un in-4°. de fort petite forme, sans nom de ville ni d'imprimeur, sans chiffres de pages ni de feuillets, ni signatures de feuilles ni réclames. Le même Prosper Marchand rapporte le titre de 43 éditions de ces taxes pénitentiaires, dont dix imprimées à Rome et plusieurs à Paris, Venise, Cologne, avec approbation et privilége. Quelques auteurs distingués se sont élevés avec fureur contre ces taxes. Le célèbre docteur de Sorbonne, Claude Despense, mort en 1571, à l'âge de soixante ans, les a hautement condamnées. On peut consulter le passage qu'on trouvera *Espencæus in commentario in epist. ad Titum ejus operum, tom. 2, pag. 479.*

Vu la modicité de ces taxes, ne pourroit-on pas dire qu'il n'en entroit rien dans le trésor des papes, mais qu'elles servoient seulement à payer les gages des consnltans, assistans, bullistes, expéditionnaires et cette multitude de copistes employés dans tous les bureaux de Rome? Des souverains, infiniment plus riches et plus puissans que les papes, font-ils expédier gratuitement les grâces dans leurs petites et dans leurs grandes chancelleries? On ne payoit donc pas l'absolution, mais la peine d'examiner, de juger les cas qui se présentoient; la cire, le plomb, le parchemin. Le premier tort étoit d'avoir établi une jurisdiction publique et temporelle, dans une matière qui devoit être secrette et toute spirituelle.

DURAND (*Jacques*), de Vesoul, écrivit l'histoire du miracle de Faverney, et mourut à Arbois en 1614.

E

ÉTERNOD (*Claude* D'), gentilhomme de Salins, a composé *le Franc-Bourguignon, pour l'entretien des alliances de France et d'Espagne. In-8°., Paris, Leveau*, 1615. Vid. n°. 11845 du dictionnaire historique de la France, par Jacques Lelong, prêtre de l'oratoire, Paris, Osmont, 1719, 1 vol. in-folio.

F

FEVRE (*Jean-François* LE), né à Besançon, dans le dix-septième siècle, prit le bonnet de docteur dans la faculté de médecine de l'univer-

sité de cette ville, et y obtint, au concours, une chaire de professeur royal.

Il fit imprimer à Besançon, chez Charmet, en 1737, 2 vol. in-4°., reliés communément en 1, sous ce titre : *Joh.-Fr. Lefevre, Bisuntini, D. M. in academiâ Vesuntinâ, medicæ facultatis professoris regii, opera duobus voluminibus comprehensa, scilicet in tomo primo canones de usu missionis sanguinis, ac aliarum artificialium sanguinis evacuationum et cautiones in abusum quibus accessit tractatus de naturâ, usu et abusu café, thé, chocolatæ et tabaci in tomo secundo phiscologia medica, in quâ ventilantur sententiæ veterum et recentiorum philologorum circà omnes mentis et corporis humani functiones cum figuris.*

Le premier volume est dédié à M. Portail, président au parlement de Paris ; le second l'est à M. Claude Boisot, chanoine et grand-chantre de la métropole de Besançon, prieur de Chaux, et vice-chancelier de l'université de la même ville.

J'ai ouï raconter, à un vieillard, que le premier café qui entra à Besançon, fut envoyé, en 1718 ou 1720, à un banquier de cette ville, par son correspondant d'Amsterdam. Le banquier, n'en connoissant pas l'usage, demanda des éclaircissemens, on les lui donna très-détaillés ; on y joignit un essai de café torréfié, un tambour propre à le brûler, un moulin à café, et la manière de le préparer. Chacun fut curieux d'en goûter, et dans l'espace d'une année, l'usage en devint très-commun.

Aujourd'hui, il y a plus de deux cents cafés

dans la ville de Besançon, et, malheureusement; on en trouve dans presque tous les villages. Que diroit le chancelier de l'Hôpital, s'il revenoit au monde aujourd'hui ?

FIANCÉ (*Antoine*) né à Besançon, vers le milieu du seizième siècle, apprit les belles-lettres et les langues savantes, à Paris ; de-là alla étudier la médecine à Montpellier, et commença à l'exercer à Carpentras et à Arles. Après un séjour de trois ans dans ces deux villes, il prit le bonnet de docteur à Avignon. Cette ville étant affligée de la peste, en 1580, Fiancé fut mandé, par le consulat, pour y administrer des secours. Il s'y livra avec tant de zèle, pendant neuf mois, qu'il fut emporté par cette maladie, au milieu de sa trentième année. Quoique jeune, sa réputation étoit déjà si bien établie, que tous les beaux esprits de son tems s'empressèrent de répandre des fleurs sur son tombeau, dans toutes les langues connues. Jean-Aimé Chavigny, de Baume, écrivit : *Larmes et soupirs sur le trépas d'Antoine Fiancé, de Besançon, philosophe et médecin. à Paris, chez Etienne Prévoteau*, 1582.

Fiancé fatigué des persécutions des envieux de Carpentras, s'en vengea par une satyre intitulée *la platopodologie*, c'est-à-dire, *les pieds plats*. Comme l'ouvrage est perdu, le savant la Monnoye, trompé par le titre, a cru que Fiancé avoit traité le sujet en médecin. S'il eût consulté Chavigny, il auroit appris que c'étoit une pure allégorie.

FRAICHOT ((*Dom Cazimir*), né à Morteau, dans le dix-septième siècle, fit profession

de la régle de St.-Benoît, à St.-Vincent de Besançon, le 20 mars 1663, et mourut à l'abbaye de Luxeuil, le 20 octobre 1720. La mort le surprit travaillant à l'histoire de Louis XIV. Dom Fraichot avoit quitté la Franche-Comté lors de la conquête. Il passa tout le tems de son absence en Italie, à Rome, à Bologne et au mont Cassin, dans la congrégation duquel il fut admis, par décret du chapitre général tenu à Perouse, en 1689.

Ses compositions sont nombreuses. *Dom Calmet en compte jusqu'à trente dans sa bibliothèque Lorraine. A Nancy, chez Leseur, in-folio*, 1751. Tous ces ouvrages, dit Dom Calmet, sont une preuve de la fécondité de Dom Fraichot, mais non de son exactitude.

FROMENT (*Jean*), né à Vesonl, dans le seizième siècle, fut reçu conseiller au parlement de Dole, le 27 août 1614, et mourut le 23 mai 1633. Il nous a laissé un recueil, manuscrit, d'arrêts du parlement de Dole, qui est estimé des jurisconsultes.

FROMOND (*Denis*), né à Dole, dans le seizième siècle, passa, dans son tems, pour un habile théologien. Il fit imprimer, à St.-Mihel en Lorraine, une réfutation de Constance Guenard, en 1620. In-8°., chez Dubois, imprimeur de son altesse. Vid. au mot Gnenard.

G

GABIOT (*Jean*), de Salins, entra dans la société des jésuites, fut recteur du collége de Be-

sançon, et fit imprimer un discours, sous ce titre: *Mariæ pro acceptis à Deo in sacrâ et illibatâ conceptione beneficiis votiva congratulatio. Lugduni*, 1651. Il le dédia à Claude d'Achey, archevêque de Besançon.

GABIOT (*n. n.*), de la même famille et de la même ville, est auteur d'une feuille volante, in-8°., de 27 pag., sous ce titre: *le duel poëme, suivi de l'origine de la gaze et des bouffantes, par M. Gabiot, de Salins en Franche-Comté, précepteur chez M. Lelong, à St.-Denis en France. Paris Cailleau*, 1777.

« Tissus voluptueux qui, de la main des grâces,
« A Cythere fûtes formés;
« Nœuds déliés par qui les amans enflammés
« De l'amour, leur vainqueur, suivent par-tout les traces;
« Qui, sous les doigts délicats et charmans
« D'une beauté simple et modeste,
« Devenez les sûrs instrumens
« D'une victoire illustre, mais funeste
« A la tranquillité des curieux amans;
« Et qui, du plus beau sein ne dérobant les charmes,
« Que pour piquer leurs regards indiscrets,
« Leur faites acheter, par des torrens de larmes,
« Des plaisirs trompeurs et secrets,
« Je vais chanter votre origine »!

GAUTHIER (*François*), ancien imprimeur-libraire de Besançon, mort en 1730, et le père Crespin Prost, capucin, mort le 27 décembre 1696, ont contribué à composer *le recueil des noëls*

anciens, au patois de Besançon. Bogillot, Besançon, 1750, *pag.*, 188, *in*-12.

Les douze premiers noëls sont du capucin, le reste est de l'imprimeur. Quoique ces noëls ne puissent être comparés aux noëls Bourguignons, de la Monnoye, ils ne sont pas dénués de tout mérite. On y trouve quelquefois de la gaieté, une peinture naïve des mœurs du bas-peuple, des plaintes touchantes de la misère qu'on éprouvoit pendant la guerre, et le cours de l'année 1709.

GILLEY (*Jean* DE), seigneur de Marnoz, naquit à Salins, au commencement du seizieme siècle. Il étoit fils de Nicolas de Gilley, chevalier, baron de Franquemont, seigneur de Marnoz, Aiglepierre, ambassadeur de l'empereur, auprès de la cour de Savoye, en 1540. Le fils se distingua par l'étude des belles-lettres. Nous avons de lui :

1°. *Explicatio decalogi paraphrastica. Apud Johannem Excertarium*, 1558.

2°. *Commentariolus in laudem Annibalis è Livio expressam à rebus ejus gestis et comparatione imperatorum Romanorum. Item, Elegiæ duæ de Eremo domini à Sachet, Salinis et furiosa quæ Salinensem urbem præter fluit, descrtptio domus et Gilleyani agri qui apud Sequanos vulgari nomine* Pagnol *dicitur, omnia simul excusa Basileæ impensis Johannis Opporini, apud Jacobum Pascum, anno* 1550.

GIRARDET (*Jean-Baptiste* DE), étoit né à Lous-le-Saunier, dans le dix-septième siècle ; il fut docteur en médecine, et la pratiqua. Nous avons de lui : *Œuvres diverses de noble J.-B. de*

Girardet, petit in-12 de 232 pages, 1684. Il dédia son ouvrage à M. de la Fond, intendant du Comté de Bourgogne. Il loue beaucoup ce magistrat, de sa grande science et de ses connoissances variées, dont il ne nous reste aucune trace, et il ne fait aucune mention de sa justice, de son intégrité, de son désintéressement et de son attention à ménager le peuple, dont la tradition nous a conservé un témoignage avantageux. Le sujet de l'ouvrage est un recueil des traits le plus connus d'histoire sacrée, profane, naturelle, et de réflexions les plus triviales.

GIRARDOT, (*Jean*), de Noseret, sieur de Beauchemin, étoit né à Salins, vers la fin du seizième siècle. Il avoit ajouté à son nom celui de Noseret, qui étoit celui de sa mère. Étant avocat, il composa un mémoire, in-12, de 73 pages, en faveur des officiers des saulneries de Salins, accusés, injustement, de péculat, en 1608; absous au bout de sept ans, par jugement souverain du conseil de Malines; inquiétés de nouveau, deux ans après, par le délateur, qui demandoit la révision du procès, quoique le jugement n'eût porté contre lui aucune condamnation. C'est contre l'illégalité de cette révision, que Girardot s'élève avec force, dans treize chapitres. Il se plaint amèrement, dans le cours de son ouvrage, de la multitude des délateurs et de leur impunité, dans le Comté de Bourgogne. Il propose plusieurs moyens pour les extirper. Voici le titre de cet ouvrage :

La justice de S. A. implorée pour la défense des loix, contre les calomnies. Anvers, chez Henri Aertssen, 1619.

Les états du Comté de Bourgogne, convoqués à Dole, le 10 septembre 1614, se plaignirent, par l'article 39 de leurs cahiers, de la multitude de calomniateurs et de délateurs. Ils offrirent, en même tems, cent mille francs comtois, de don gratuit, à leur souverain, s'excusant sur la misère du tems.

Girardot fut nommé conseiller au parlement de Dole, le 30 mai 1629, et mourut en janvier 1651. Peu avant le siége de Dole, il fut député, par sa compagnie, pour tenir la campagne et servir de conseil à Girard de Vatteville, marquis de Conflans, général de l'armée de la Province. On dit qu'un jour le conseil de guerre étant assemblé, la pluralité étoit prête à se réunir sur une proposition. Notre conseiller dit qu'il étoit d'un sentiment contraire, et que dans une pareille occasion, le grand Scipion avoit agi de telle façon. On revint à l'avis de Girardot, dont la bonté fut justifiée par le succès. Depuis ce tems, quand l'armée se trouvoit dans quelque embarras, les officiers lui disoient : *M. de Beauchemin, trouvez-nous quelque Scipionade!* ce qui lui faisoit plaisir. L'air militaire, qu'il avoit pris à l'armée, déplut à ses confrères, et sur-tout à M. Boyvin, qui l'empêcha de prendre le titre de vice-président, quoiqu'il lui appartînt comme au plus ancien. Outre l'ouvrage ci-dessus rapporté, il a fait imprimer *le chemin d'honneur à la noblesse Catholique dans le monde. A Dole, par Ant. Binart*, 1627, *in*-12, 187 *pag.* Ce sont des leçons communes et qui n'ont rien d'intéressant. Il avoit aussi laissé, manuscrite, une *histoire des guerres de* 1636, qui fut depuis envoyée, en origi-

nal, à M. le chancelier, par M. de Levi, après la conquête de notre province, par Louis XIV. On lui a aussi attribué un ouvrage intitulé : *la Bourgogne délivrée*, dans laquelle l'opinion de ne rien hazarder pour chasser les Français de la Franche-Comté, est appuyée de plusieurs raisons très-amplement déduites. N'auroit-on pas confondu ce dernier écrit avec le précédent, envoyé à M. le chancelier ?

GODY (*Dom Simplicien*), naquit à Ornans, vers l'an 1600. Il fit profession de la règle de St.-Benoit, en l'abbaye de St.-Vincent de Besançon, en 1618. Il fut nommé prieur de cette abbaye, lors de la réforme, et mourut en 1662. Il a fait imprimer quatorze ouvrages, dont on peut voir les titres dans la bibliothèque de Dom Payen. Voici les trois premiers :

Odes sacrées pour entretenir la dévotion des personnes de piété. A St.-Nicolas en Lorraine, 1629, *in*-12.

2°. *La conduite intérieure*, pour madame de Combalet, dont il avoit la direction. *Paris, Guillemot*, 1648, *in*-12.

3°. *Eloquentia Christiana. Parisiis, apud Petrum Bresche*, 1658, *in*-12.

GOLLUT (*Louis*), né à Pesmes, vers le milieu du seizième siècle, étoit fils de nn. Gollut et de Marie Lefort, de Dole. Il prit ses degrés avec distinction, dans l'université de Dole, fréquenta quelque tems le barreau, et fut nommé professeur latin en lettres humaines, ou professeur d'humanité en l'université de Dole, à 150 francs de gages annuels. Il épousa demoiselle Antoinette Vurry, fille d'Etienne Vurry, écuyer, dont un des ancêtres

avoit aidé à compiler les coutumes de Franche-Comté. Il fut choisi maire de la ville de Dole, et s'acquitta de cette charge à la satisfaction du Public.

Il s'attacha à débrouiller l'histoire de notre province; ce n'étoit pas une petite entreprise. On lui a reproché quelques erreurs, mais elles étoient bien excusables dans un auteur qui n'avoit pas de guide pour s'en garantir. Nous lui avons les plus grandes obligations d'avoir frayé le chemin. Il nous a laissé, *les mémoires historiques de la république Séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne, avec un sommaire de l'histoire des Catholiques, rois de Castille et de Portugal, de la maison des princes de Bourgogne, par M. Louis Gollut, avocat au parlement, à Dole. Dole, par Ant. Dominique, pour ledit sieur Gollut*, 1592, in-folio, 1108 pages, sans les épîtres dédicatoire, au roi d'Espagne et aux états-généraux de la province, ainsi qu'une table des matières.

GOUDIMEL (*Claude*), né en Franche-Comté, dans le seizième siècle, fut un très-grand musicien dans son tems. Il mit en musique à quatre parties, en forme de motets, *les pseaumes de David, compris en huit livres. Paris, Adrien Leroy*, 1565.

2°. *Chansons spirituelles de Marc-Antoine Muret, en nombre* 19, *mises en musique à quatre parties, par ledit Goudimel. Paris, Nicolas Duchemin*, 1555. Cette musique grave et harmonieuse, fut composée pour la traduction en vers, du pseautier, faite par Clément Marot et Théodore de Bèze. On en fait encore usage dans les églises Calvinistes Françaises.

Ce malheureux musicien, qui avoit donné dans les nouvelles opinions, fut assassiné à Lyon, dans l'exécrable journée de la St.-Barthelemy.

GRÉMOND (*Jacques*), prêtre, de Château-Châlons, né dans le seizième siècle, nous a laissé deux ouvrages rapportés dans Duverdier et Lacroix du Maine.

1°. *La réformation du Chrétien, en vers français, selon le mystère de la résurrection de N. S. J. C. et du St.-Sacrement de l'autel. Paris, Thomas Richard*, 1568.

2°. *La prophétie de St.-Jean l'évangéliste, aujourd'hui accomplie par les faux prophètes. Paris, Nicolas Buffet.*

GRIVEL (*Jean*), seigneur de Périgny, étoit né à Lons-le-Saunier, dans le seizième siècle. Il épousa la fille unique du conseiller Tricornot, fut reçu conseiller au parlement de Dole, le 21 mars 1599. Il en fut tiré, après plusieurs années d'exercices, pour entrer dans le conseille privé de Bruxelles, où il mourut le 14 octobre 1624. Il est auteur du savant livre des décisions du parlement de Dole; intitulé : *decisiones celeberrimi Sequanorum senatus Dolani; Ant.-J. Grivello... Divione apud Augé*, 1731, *pag.*, 636, *in-folio.* Cet ouvrage est recherché et estimé dans toute la France.

GROSEY (*Jean-Etienne* DE), naquit à Arbois, dans le dix-septième siècle, et entra de bonne heure dans la société des Jésuites. Ses compositions ne traitent que des sujets de piété et de dévotion.

1°. *La vie d'Anne de Xaintonge, fondatrice des Ursulines, dans le Comté de Bourgogne, par Jean-Etienne de Grosey. In-8°., Lyon*, 1681.

2°. *La vie de Magdeleine de la Trinité, fondatrice des religieuses de la miséricorde, par le même. Lyon*, 1696, *in-8°.*

GUÉNARD (*Constance*), né en 1584, étoit fils d'un cordonnier de Dole. Il fit d'assez bonnes études, après lesquelles il fut admis à faire son noviciat et à prononcer ses vœux, aux capucins de cette ville. Une figure agréable, une éloquence naturelle, un langage pur et correct, le firent destiner à la chaire par ses supérieurs. On l'entendit avec satisfaction, au Pont-de-Veyle, Vesoul, Salins, Bourg-en-Bresse, Dole et Besançon. Ses succès et un penchant décidé pour le beau sexe, le dégoûtèrent de son état. Il commença par prendre l'habit de prêtre séculier, se fit ensuite cordelier pendant neuf à dix mois, et se voyant prêt d'être livré par les cordeliers, à ses anciens confrères, les capucins, il se sauva à Montbéliard, où il jetta le froc aux orties. On l'accueillit avec transport; on promena sa robe en triomphe, on en fit autant de sa personne; mais quelques scènes de libertinage écartèrent de lui les zélés. Ne pouvant obtenir de l'emploi dans cette petite ville, il crut qu'il seroit plus heureux à Basle, puis alla à Genève, et y fit imprimer sa profession de foi, en 1618, sous le titre de *déclaration des causes de la conversion de Constance Guénard*, avec cette épitaphe : *en adversité Constance.* Ce livre est une répétition de tous les reproches faits par Luther et Calvin, à l'église Romaine.

Dénis Fromond, théologien, Franc-Comtois, crut devoir le réfuter, et il y employa, pour le moins, autant d'injures que de raisons. Voici le titre de cet ouvrage, dédié à MM. du parlement de Dole. *La tarentule du guenon de Genève, de Constance-Guénard, hérétique-apostat, dévoyé de la vraie foi et de la Ste. église Romaine.* Dole, 1619, in-12, pag., 296.

GUIOT (*Georges*), médecin et poëte Comtois, né à Noseroy, dans le seizième siècle. Il s'attacha à madame la duchesse d'Arschot, dont il fut le médecin et obtint toute la confiance. Il passa la plus grande partie de sa vie dans les Pays-Bas Autrichiens. On a de lui :

1°. *Dianæ Christianæ Georgio Guioto Nozereno, autore medico Sequano, huic accesserunt septem theologorum exornationes eodem autore. Lovanii, Ves Hasselt*, 1562, *in-12.*

2°. *De pacis in Europam reditu et Bellonæ expulsionis, Georgii Guioti Nozereni, dialogus metricè. Turni, Masselin*, 1559, *in-12.*

3°. *Venatio Christiana (metricè), autore Georgio Guioto. Lovanii, Ves Hasselt*, 1562, *in-12.*

GUILLOT (*Claude*), né à Dole, dans le dix-sept^e. siècle, s'appliqua avec succès à l'étude de la médecine. Il concourut trois fois une chaire de professeur de cette faculté, dans l'université de Besançon, et fut retenu, la troisième fois, par le roi. Il est auteur d'un petit traité *sur la vertu des eaux minérales de Jouhe, imprimé en* 1710.

GUILLOT (*Claude-Vincent*), fils du professeur en médecine, dont il est question dans l'article

précédent, composa quelques romans, dont voici les titres :

1°. *Histoire de madame de Bercy et du chevalier des Essarts. Paris*, *in*-12, 1734.

2°. *Histoire du chevalier de l'Etoile, contenant l'histoire secrette et galante de Mlle. de M., avec Mr. du....* *Amsterdam*, 1740 ; 2 *vol. in*-12.

3°. *La bergère Russienne*, 1 *vol. in*-12.

GUYENEMANS (*Pierre*), né à Vauvillers, sur la fin du seizième siècle, exerça la médecine et se fit un nom par ses connoissances dans la généalogie des familles nobles de Franche-Comté.

Il nous a laissé, *mémoire de l'illustre maison de Vienne, dressé par le sieur Guyenemans, docteur en médecine à Vauvillers, corrigé et augmenté par Samuel Guichenon, ex bibliothecâ Philiberti de la Marre*, cité à la page 5e. de son *conspectus historicorum Burgundorum*.

Un ouvrage corrigé et augmenté par Guichenon, n'étoit pas sans mérite.

GUYON (Fery DE), né à Bletterans ou dans les environs, en 1507, suivit en 1523, à Besançon, le seigneur de l'Etoile, dont il étoit pour lors page. Le duc de Bourbon, connétable de France, venoit d'abandonner sa patrie et ses places, pour s'attacher à l'empereur Charles-Quint. Son chemin étant de passer par Besançon, il y fut reçu très-honorablement. Le seigneur d'Ancier, l'un des principaux gouverneurs, le logea pendant tout son séjour dans cette ville libre et impériale. Le seigneur comte de Penthièvre, les sieurs de Leuroy, de Lulhiere,

de Pomperans et plusieurs autres, laissèrent leurs femmes, parens et amis, pour suivre ce prince. A son départ de Besançon, il fut accompagné, jusqu'à Lure, par une grande partie de la noblesse du pays. Le prince les ayant remerciés à Lure, chacun se retira dans sa maison. M. de l'Etoile, maître de notre auteur, ayant été accepté pour gentilhomme de la maison du duc de Bourbon, reçut ordre de rejoindre le prince en Italie, ce qu'il exécuta peu après. Il fit la guerre en Italie, il assista à la prise de François premier, qui fut arrêté prisonnier, par deux Comtois. Le seigneur d'Andelot, le bâtard de Montmartin, et le capitaine Joannes Biscayen, suivirent le duc de Bourbon au Sac de Rome, où ce général perdit la vie, et fut remplacé par le prince d'Orange, et successivement par d'autres généraux, sous lesquels Fery de Guyon continua à servir. *Il étoit*, dit-il, *cheval léger, sous la charge du capitaine Belot, jeune et vaillant homme natif de Bourgogne* (Comté), *dont la plupart de sa bande étoit.* Le capitaine Belot mourut peu après, à Milan, de maladie.

Guyon étoit, depuis quelques années, archer de la garde de l'empereur; il obtint sa retraite avec une pension; il obtint en même tems des lettres de noblesse, avec un aigle pour décoration de ses armes. Tous ses services militaires, tant en Europe qu'en Afrique, y sont insérés.

Il commença, dit-il dans ses mémoires, par être infant, cheval léger, archer du corps, chef du guet d'armée, maréchal-de-camp, homme d'arme, quartier-maître, wachtmeistre, lieutenant de capitaine des chevaux légers, lieutenant-général,

enfin, bailli-général d'Anchin-Pesquencours. Étant lieutenant de M. de la Trottière, ayant charge de cent chevaux légers, le roi (Philippe second), accordoit à Guyon le traitement de cinquante florins par mois, deux chevaux passés chacun à treize florins par mois, et un cheval de place morte, que M. de la Trottière lui donnoit sur ses coffres. Il toucha encore depuis, quarante écus par mois, pour les appointemens de maréchal-de-camp de la cavalerie, dont M. de la Trottière étoit lieutenant-général.

Le 14 janvier 1544, Fery Guyon se maria avec demoiselle de Saint-Raagon, en la ville de Pesquencours-les-Donay. Il eut neuf enfans de son mariage.

Au mois d'août 1566, les hérétiques, conduits par leurs ministres, s'assemblèrent dans les Pays-Bas, ruinant et détruisant les églises catholiques; ils vinrent même jusqu'à Marchiennes, détruire l'église, le 25 août. Fery Guyon fit sonner le tocsin, et rassembla environ ving-quatre chevaux et sept cents hommes de pied, tomba sur eux, leur tua soixante-dix ou quatre-vingts hommes, du nombre desquels étoit leur *prédicant*; il eut le bonheur de n'avoir qu'un seul homme blessé. Six jours après, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, lui fit écrire une lettre de remercîmens, par M. de Barlaimont, et lui offrit la lieutenance de la compagnie de M. de Trélon, capitaine de cent chevaux arquebusiers, pour sa garde. Il remercia, sans vouloir accepter cette place. Peu après il fut nommé gouverneur-capitaine du château de Bouchain. Il alloit en prendre pos-

session, lorsqu'une apoplexie le surprit en sa maison de Pesquencours, dont il mourut une heure après, âgé de 60 ou 61 ans. Il a laissé *les mémoires, non encore vus, du sieur Fery de Guyon, écuyer, bailli-général d'Anchin-Pesquencours.... contenant les batailles, siéges de villes, rencontres, escarmouches où il s'est trouvé, tant en Afrique qu'en Europe, pour l'empereur Charles-Quint, et Philippe second, roi d'Espagne, son fils de glorieuse mémoire. Par P. de Cambry, Prêtre licencié ès droits, chanoine de Renay, son petit-fils.*

Laudemus viros gloriosos et parentes nostros in generatione suâ. Ecclesiastes 44. Tournay, veuve Adrien Quinqué, 1664, in-12, pages, 156, sans l'épître dédicatoire, préface et autres pièces contenant 20 pag. Cambry est simplement éditeur.

GUYON (*Loys*), sieur de la Nanche, naquit à Dole, dans le seizième siècle. Il étudia et exerça la médecine, voyagea long-tems dans les pays étrangers, apprit plusieurs langues, fut conseiller du roi (de France), élu au Bas-Limousin, et se retira très-riche dans sa patrie, où il paroît qu'il finit ses jours. Guy Patin, dans ses lettres choisies, tom. 4, pag. 85, lui accorde un bon esprit et beaucoup de connoissances ; mais il doute qu'il ait beaucoup exercé la médecine, ce qu'il auroit fallu faire, en ce tems comme en celui-ci, pour amasser cent mille écus. Mais Guy Patin ignoroit que notre auteur avoit exercé des emplois lucratifs de finance, qu'il avoit pratiqué la médecine en pays étrangers, et qu'il l'avoit continuée à son retour dans son pays. Pierre Verney, Dolois, un

de ses collégues et compatriotes, dans *l'antidote apologétique de la peste, page* 131 *et plus bas*, dans les remèdes curatifs à l'article du sommeil, cite notre auteur comme médecin, sans le louer ni le reprendre, ce qui suppose qu'il exerçoit encore et que son autorité étoit de quelque poids, et qu'il vivoit en 1629, date de l'impression du livre de Pierre Verney.

Il est auteur de l'ouvrage suivant :

Les diverses leçons de Loys Guyon, sieur de la Nanche, conseiller du roi et élu au Bas-Limousin, suivant celles de Pierre Messie et du sieur de Vauprivas. Lyon, Claude Morillon, 1604, *in*-8°., 980 *pages, sans la table des matières.*

Le second tome est aussi imprimé à Lyon, *par Claude-Abraham Cloquemain*, 1613, *in*-8°., 983 *pag.*

Le troisième, imprimé à Lyon, chez Monthem, en 1617.

H

HUE, de Braye-Selve près Ognon, aujourd'hui Broye-les-Pesmes, au confluent de la Saône et de l'Ognon, est le seul Franc-Comtois dont Fauchet fasse mention dans *son recueil de l'origine de la langue et de la poësie française... Paris*, 1615, *in*-4°.

Il fut menestrel, fut estimé par l'auteur du roman de *Guillaume de Dole.* J'ai fait des recherches sur l'auteur de ce roman, et sur le menestrel dont il s'agit ; je n'ai absolument rien trouvé : je désire qu'un autre soit plus heureux. Quoi qu'il en soit, notre Hue ne se contentoit pas de jouer du violon,

il apprit à l'empereur Fréderic premier, une danse qui fut exécutée par de jeunes Françaises.

De Braye-Selve, vers Oignon,
Y vint Huęs à celes cort,
L'empereur le tint molt cort,
Que l'y apprint une danse
Que firent pucelles de France,
A l'Ormet devant Tremilly,
Où l'on a maint bon plet bâti.

Les menestrels apportoient avec eux la joie et les plaisirs, dans un tems où on ne connoissoit ni les jeux de cartes, ni tragédies, ni comédies. La musique et la danse étoient l'amusement des jeunes gens. L'arrivée d'un bon Troubadour intéressoit toute une cour. Il récitoit des contes de Syrventes, ou satyres contre quelque prince, proposoit des tensons ou questions problématiques sur l'amour. Chacun disoit son opinion; on disputoit long-tems, et si on ne s'accordoit pas, on en renvoyoit la décision à de graves matrones, qui rendoient leurs arrêts. Les arrêts d'amour sont un modèle, mais on n'y citoit, Dieu merci, ni loi, ni autorité.

L'empereur Fréderic premier, qui mourut en 1190, se plaisoit beaucoup au Comté de Bourgogne, et particulièrement à Dole, où il fit bâtir un château magnifique, dont Broyes-les-Pesmes n'est éloigné que de quelques lieues.

HENRY (*Pierre-François*), vivoit dans le dix-septième siècle. Il étoit co-gouverneur de la cité impériale de Besançon. Cette ville le députa, avec

le sieur Belin ; aussi co-gouverneur, au roi d'Espagne, au sujet de l'échange de cette ville avec Frankenthal. Ce fut à cette occasion qu'il composa et fit imprimer, en 1661, *mémorial que présente, à sa majesté, la cité de Besançon, au sujet de la suprême jurisdiction au civil, criminel, militaire et police.* L'ouvrage est savant, et plein de recherches sur l'antiquité et les priviléges de Besançon.

Henri fut un des sept conseillers de la chambre de justice que le roi d'Espagne établit à Besançon, en 1668, lorsqu'il suspendit le parlement de Dole de toutes ses fonctions.

J

JEUNE (*Jean* LE), fils de Gilbert Lejeune, conseiller au parlement de Dole, naquit à ~~Poligny~~, Dole, en 1592. Il montra un grand fonds de piété dès son enfance, et sa jeunesse donna des espérances de talent qui se réalisèrent de bonne heure. Étant chanoine d'Arbois, il quitta son bénéfice pour vivre dans la congrégation des prêtres de l'oratoire, où il fut admis en 1613. Il se livra tout entier à la prédication, et parcouroit les provinces comme missionnaire, prêchant par-tout la parole de Dieu et la pénitence. Quoiqu'il eût perdu la vue avant l'âge de quarante ans, il continua de prêcher jusqu'à sa mort, qui arriva à Limoges, le 19 août 1672. Il fut inhumé dans un cercueil de plomb. L'évêque de Limoges chargea le s[r]. Robert, docteur en théologie, de prononcer un long discours funèbre sur la vie et la mort du sieur Le-

jenne. Imprimé à Limoges, chez Martial Barbou, en 1674.

Les sermons ont été imprimés et réimprimés, plusieurs fois, en neuf ou dix volumes. Quoique le style en ait vieilli, l'onction dont ils sont remplis, les fait lire avec plaisir.

JOBELOT (*Jean-Ferdinand*), naquit à Gray, dans le dix-septième siècle. C'étoit un magistrat rempli de science, de religion, faisant du bien à tout le monde, même à ses ennemis, ne se lassant jamais du travail. Il avoit commencé par être avocat-général au parlement de Dole, en 1652, ensuite conseiller, fut nommé premier président, en décembre 1675, à la mort de Claude Jacquot de Dole. Il a été plus de vingt-deux ans au parlement de Dole, et vingt-sept à celui de Besançon. Il harangua Louis XIV, à sa prise de possession de la province. « Sire, lui dit-il, vous avez soumis » nos villes, par la force de vos armes, vos grandes » qualités vous soumettent nos cœurs ». Il mourut dans les derniers jours de 1702, ayant fait son héritier un neveu de son nom, fils de son frère, avocat du roi au bailliage de Gray, et légué plus de cent mille francs à l'hôpital St-.Jacques de Besançon.

Il fit imprimer, en 1685, chez Rigoine à Besançon, l'ordonnance civile de 1667, avec quelques notes, et il a laissé, manuscrit, un recueil in-folio, de notes sur le droit, dont les jurisconsultes ont enrichi leur cabinet. Ces notes concernent les questions les plus intéressantes qu'il avoit vu juger, pendant 40 ou 50 ans d'exercice du palais.

JACQUOT (*Blaise*), né à Besançon, sur la fin du seizième siècle, étoit un bel homme, doué de toutes les qualités d'un bon courtisan. Il entra de bonne heure dans la société des jésuites, et n'y demeura guères. Il étudia depuis, en droit, et y fit de grand progrès. Ayant appris que le prince de Phalsbourg, de la maison de Lorraine, conduisoit des troupes en Allemagne, il alla lui demander du service, en obtint et devint le confident le plus intime de ce prince. A sa sollicitation, le duc Henri second de Lorraine, le nomma doyen de la faculté de droit de l'université de Pont-à-Mousson. Il jouit de cette place pendant quatre ans, et soutint, avec hauteur, les priviléges de sa place. Il déplut extrêmement aux jésuites, qui gouvernoient cette université, et qui vouloient dominer par-toût. Ils ne cherchoient plus qu'une occasion de s'en débarrasser, et ils la saisirent avec empressement. Il y avoit pour lors, à Nancy, une célèbre possédée, que les jésuites exorcisoient. Elle répéta souvent qu'il y avoit en Lorraine un célèbre magicien, dont elle ne voulut jamais dire le nom. On commanda au démon de lui faire une marque sur une partie du visage, qu'on lui désigna, sans cependant le tuer, ni lui faire aucune plaie considérable. A peu-près dans le même tems que ceci se passoit à Nancy, Jacquot reçut le coup, à Pont-à-Mousson, dans l'endroit spécifié. Notre auteur eut beau se cacher, on en répandit aussitôt le bruit dans le pays. Le duc fit avertir Jacquot, par un seigneur de sa cour, de se retirer; c'étoit la plus grande grâce qu'il pouvoit lui faire, car on faisoit brûler, en Lorraine, pour le moindre

sortilége. Jacquot partit aussitôt, le jour de l'Epiphanie, 1628, convaincu qu'on ne résistoit pas impunément aux jésuites, et qu'ils avoient plusieurs ressources pour perdre leurs ennemis. Il se retira à Besançon, sa patrie, et y mourut peu de tems après.

Ses ouvrages sont : 1°. *Blasii Jacquotii jurisconsulti Vesuntini, necnon in almâ Ponti-Mussanorum academiâ jurisprudentiæ professoris ac decani, mars togatus, sive de jure et justiciâ militari liber primus ad illustrissimum et generosissimum principem, Ludovicum à Lotharingiâ principem de Phaslsbourg. Pontimassi, apud Joh. Appier Hanzelet*, 1625, *in*-12, *pages*, 100.

2°. Un petit poëme latin, sur le canal d'Arcier, de 104 vers, inséré dans *le Vesuntio civitas* de Jean-Jacques Chifflet, page 123 de la première partie. Chifflet le traite *de favori des muses*, mais n'approuve pas son opinion, que Jules César ait présidé à ce canal, puisqu'il a fait un séjour trop court à Besançon, et qu'il y étoit trop occupé de la guerre. Il pense plutôt que c'est un ouvrage de Marc Agrippa, qui y séjourna quelques tems avec son armée, avant de passer le Rhin. Dom Calmet rapporte encore deux autres ouvrages de notre auteur, imprimés à Pont-à-Mousson, sans en citer la date ; mais ils ne peuvent avoir été composés que de 1624 à 1628.

3°. *De origine juris et magistratuum oratio.*

4°. *Juridicæ curiæ recognitio, oratio.*

JULIOT (*Fery*), de Besançon, naquit dans le seizième siècle. Il avoit appris la pratique de

Bonaventure Junot, prêtre. Il suivit les cours de droits que Charles Dumoulin donna à Besançon, se fit aimer de ce savant jurisconsulte, qui lui conseilla de donner ses œuvres au public. Il étoit très-lié avec Antoine Ludin, écuyer, et frère Mathieu de Masso, commandeur de St.-Jean de Jérusalem, à Besançon. La qualité de maître, que Masso lui donne, et ses liaisons avec huit ou dix personnes de cet état, pourroient faire soupçonner qu'il étoit lui-même notaire. Quoi qu'il en soit, voici le titre de son ouvrage :

Elégies de la belle fille, lamentant sa virginité perdue, avec plusieurs épitres, épigrammes, instructions et traductions morales. Imprimé aux dépens d'Antoine Ludin, écuyer, citoyen dudit Besançon, au mois de mars 1557, 1 vol. in-12 de 96 pag., très-beau caractère et papier. Tout est rime dans ce recueil, jusqu'à l'avis de l'imprimeur au lecteur.

Jacques Estanges, à chacun :

Fery Ludin, Masso aussi,
Ont fait cette poësie cy,
Mais Fery a fait presque tout,
Depuis le titre jusqu'au bout.
Or, tous ceulx trois m'ont si bien pleu,
Qu'oniques refuser je n'ai scû
D'imprimer cette poësie.
Car, ainsi que la malvoisie
Outrepasse tout autre vin,
Et les vulgaires le latin,
Ainsi la versificature,
Qui tient ici bonne mesure,

Et ha telle moralité
Que digne est d'immortalité,
A fait que l'ay mis soubs ma presse,
Vu que nully elle n'oppresse;
Car, pour tel bien qu'on ne doit taire,
Prétens à chacun plaisir faire.
Prenez à gré donc ce qu'on peult,
Chacun n'a pas ce qu'il veult.

La part qu'Antoine Ludin a eu à ce recueil, consiste en dix vers. On voit à la page 63, qu'il étoit très-habile en géométrie. Masso a fourni quatre dixains. Tout le reste est de Fery Juliot.

Il y a huit élégies de *la belle fille* : la première est une *complainte de la belle fille*, *en forme de monologue*; la seconde est adressée *à nature*; la troisième est une *réponse de nature à la belle fille*; la quatrième est adressée par la *belle fille à ses père et mère*; la cinquième est une réponse des père et mère à leur fille; la sixième est écrite par la belle fille, aux amoureux qu'ils l'ont séduite; la septième est la réponse des amans, à la belle fille; la huitième, enfin, est un monologue de la belle fille.

Suivent plusieurs pièces de vers, adressées à des amis de l'auteur et à plusieurs citoyens de Besançon, dont la postérité subsiste encore.

Voici le portrait de la belle fille, fait par elle-même, dans la seconde élégie à nature, page 19.

Orné m'avez le chef de blonds cheveux,
Polis, luisans, longs comme je les veux,
Lesquels m'ont fait montrer de toutes parts,
La face honnie étant dessus espars;

Un front quarré, deux yeux étincellans
Plus que le cler diamant pululans,
Assis et mis sur deux joues vermeilles,
Minces de peau . . . . . .

L

LAMPINET (*Ferdinand*), conseiller au parlement de Besançon, fut un magistrat savant et laborieux. Il fit imprimer, in-4°., en 1703, une dissertation dans laquelle il veut prouver que la ville de Dole est l'ancienne Ditalium de Ptolomée, et la ville capitale des Séquanois. Il a encore composé un recueil des vies des saints du pays, et l'histoire du parlement de Dole, ou plutôt une notice de tous les membres de cette compagnie, depuis son origine. Ces deux derniers ouvrages sont manuscrits. Sa bibliothèque étoit nombreuse et son choix annonçoit un homme de goût.

LINGLOIS (*Pierre-François*), savant jurisconsulte, né à Besançon, dans le seizième siècle, mort en 1629, a fait imprimer, *quinquaginta decisiones imperatoris Justiniani, quæ à secundo libro codicis usque ad nonum diffusæ sunt, graviter huc redactæ et enucleatæ paucis litteris.... Per dominum Petrum-Franciscum Linglois. J. ut. doct Bisuntinum.... Antwerpiæ, apud Joh. Keerbergium*, 1622, in-folio, 420 pages, sans les épîtres dédicatoires et un index considérable.

Antoine-Désiré Linglois, de Besançon et de la même famille, mourut en 1707, après avoir été vingt ans doyen du parlement de cette ville.

LISOLA (*François* DE), fils de Jérôme de Lisola, écuyer, et de Suzanne Reçy, naquit à Salins et y fut baptisé à la paroisse de St.-Anatoile, le 22 août 1613. Il fit d'excellentes études, ne se contenta pas d'étudier le droit civil et le droit canon, pour prendre ses grades, mais il approfondit encore le droit des gens et le droit public de l'Europe; muni de ces connoissances, il entra au service de l'empereur Ferdinand III, qui l'employa utilement, avant qu'il eût atteint l'âge de trente ans, en qualité de son résident à la cour d'Angleterre, et dans plusieurs autres cours de l'Europe. Il fut envoyé en Pologne, en 1661; il y plut au roi et à la reine, par son esprit; mais ses intrigues le rendirent suspect et le firent rappeler. Il étoit envoyé extraordinaire de l'empereur à la cour d'Espagne, à l'époque de la mort de Philippe IV, en 1665. Il passoit pour être plus propre à reculer la conclusion d'un traité qu'à l'avancer, étoit habile à semer des défiances parmi ses ennemis. Bayle ne peut croire qu'il répandit dans le public, des lettres forgées dans son cabinet, des plans de campagne, des instructions d'ambassadeur, qu'il avoit dressés lui-même, et qu'il attribuoit à la cour de France, pour lui susciter un grand nombre d'ennemis. J'ignore jusqu'où il poussoit la délicatesse. Ce qui seroit regardé comme une bassesse criminelle, dans la conduite d'un particulier vis-à-vis un autre, n'est pas toujours envisagé de même par un diplomate. Quoi qu'il en soit, il fut, toute sa vie, dévoué à la maison d'Autriche, dont il étoit né sujet. Il employa sa plume et ses veilles, à la servir: la mort le surprit en 1677, lorsque l'empereur l'ap-

peloit à Vienne, pour l'élever aux premières dignités.

Ses ouvrages sont : 1°. *Le bouclier d'état et de justice, contre le dessein manifestement découvert de la monarchie universelle, sous le vain prétexte des prétentions de la reine de France.* Nouvelle édition, 1667, *petit in-12*, 251 *pages. Cet ouvrage est fort bon*, dit Bayle, *il y réfute solidement ce que la France avoit publié.* L'Espagne en faisoit assez de cas pour le faire paroître, en même tems, en Anglois, en Allemand, en Italien, en Espagnol. Les Français en firent l'éloge par la foule de réponses et de réfutations qu'ils en firent, et par le ton d'aigreur et de fiel qui y régnoit.

2°. *Le politique du tems ou le conseil fidèle sur les mouvemens de la France*, tiré des *événemens passés, pour servir d'instruction à la triple alliance. In-12, Charleville*, 1671, Le même, Cologne, 1674. Le même, Français et Allemand, in-4°. 1672.

3°. *Suite du dialogue sur les droits de la reine très-Chrétienne, par où se découvre la vanité des prétentions de la France, sur les Pays-Bas et le Comté de Bourgogne. In-12*, 1667.

4°. *La sauce au verjus*, réponse piquante à un ambassadeur de France, de ce nom, qui avoit répondu au bouclier d'état et de justice, d'une manière que le baron de Lisola avoit trouvé peu honnête. Strasbourg, 1675, in-12.

5°. On lui a attribué : *raisons politiques, touchant la guerre d'Allemagne, des années* 1673, 74 *et* 75.

LOIX (*Jean* DES), de l'ordre des frères prêcheurs, docteur en théologie, inquisiteur-général aux diocèse et cité de Besançon, et Comté de Bour-

gogne, prédicateur apostolique et commissaire-général, auparavant provincial du même ordre, dans la Germanie inférieure, fut nommé inquisiteur-général du Comté de Bourgogne, le 18 mars 1623. Il s'acquitta avec zèle de son emploi, c'est-à-dire qu'il persécuta et fit périr une foule d'innocens, pendant plusieurs années. Ses ouvrages sont :

1°. *Speculum inquisitionis Bisuntinæ. Dolæ, Binard,* 1628, *in*-8°., *environ* 1000 *pag.*

2°. *L'inquisiteur de la foi. Lyon, Jean Poyteret,* 1634, *in*-12, 203 *pag.*, *sans l'épitre dédicatoire.*

Jean Desloix nous apprend qu'Innocent IV, institua le St.-Office à Besançon, en 1247. Il se plaint souvent des greffiers, procureurs et des officiers de jurisdiction intérieure, qui cherchoient à l'entraver dans ses fonctions. Mais, malheureusement pour eux, les magistrats supérieurs ne leur accordoient pas la protection qu'ils leur devoient. Leur respect pour la religion étoit si grand, qu'on n'osoit en attaquer les abus. La réunion du Comté de Bourgogne à la Franche-Comté, en 1674, arrêta heureusement l'exercice des fonctions de ces barbares inquisiteurs; mais la vanité des moines les engagea à ambitionner un vain titre. Il y eut donc toujours un inquisiteur aux Jacobins de Besançon, décoré de sa croix d'argent, qu'il portoit sans oser l'étaler, connu pour tel, dans son couvent et parmi les moines des autres ordres, mais réduit, heureusement, à permettre la lecture des livres défendus au très-petit nombre de ceux qui la lui demandoient.

LORIOT (*Pierre*), né à Salins, dans le commencement du seizième siècle, se distingua par

sa science dans le droit. Il obtint, dans l'université de Leipsic, une chaire de professeur de cette faculté, qu'il remplit avec honneur. Il nous a laissé :

1°. *Petrus Loriotus, de gradibus affinitatis. Lugduni, apud Griphium*, 1542.

2°. *Pet. Lorioti Salinensis de juris apicibus tractatus octo et de juris arte. Lugduni. apud Griphium.*

3°. *Tractatus viginti ad amplissimum Galliæ cancellarium domin. Franciscum Olivarium ejusdem Lorioti commentarius de regulis juris. Lugduni, apud Sebast. Griphium*, 1542.

Un auteur du même nom et de la même ville, nous a donné, il y a une trentaine d'années, la manière de faire un ciment de la même bonté et pareil à celui des Romains. C'est un petit in-12, imprimé et réimprimé.

LOUVET (*Pierre*), médecin, né à Arbois, un peu avant le milieu du dix-septième siècle, a fait imprimer un *abrégé de l'histoire de la Franche-Comté, de la situation du pays et des seigneurs qui y ont dominé jusqu'à présent.* Cet abrégé est exact, intéressant et corrige quelques erreurs de Gollut. Mon exemplaire est mutilé, et ne contient que 150 pages, quoiqu'il doive être, au moins, de 200.

Louvet est aussi auteur du Mercure Hollandois.

M

MAIRET (*Jean*), né à Besançon, en 1609, devoit être placé dans le livre des enfans célèbres de Baillet. Il quittoit à peine les bancs de l'école de philosophie, lorsqu'il donna au théâtre sa

Chriséide composée à l'âge de seize ans, sa *Sylvaniete* à vingt-un ans; à vingt-trois ans son *duc d'Ossone*, qu'il dédia à *son très-cher ami Antoine Brun*, procureur-général du parlement de Dole; à vingt-cinq ans sa *Sophonisbe*, imprimée in-4°., à Paris, 1635. Cette tragédie eut un succès extraordinaire; elle fut suivie, pendant soixante représentations, avec les mêmes applaudissemens. Le grand Corneille ne fit que confirmer, quelques années après, la gloire de Mairet, en traitant le même sujet. L'auteur de la bibliothèque *du théâtre Français, en 3 vol. in-8°., Dresde*, 1768, en porte ce jugement, tome 2, pag. 88 et suivantes: *autant, dans sa Sophonisbe, Mairet est au-dessus de lui-même, autant, dans la sienne, Corneille est au-dessous de l'auteur de Cinna.*

Si, au lieu de vouloir se produire de trop bonne heure, Mairet eût mûri son esprit dans le cabinet, l'eût enrichi de connoissances analogues à ses études, s'il eût approfondi les règles du théâtre, nous ne serions peut-être pas dans le cas d'envier, à la Normandie, les frères Corneille. Sophonisbe fut remise avec succès, au théâtre Français de Paris, au commencement du dix-huitième siècle. On se contenta d'y corriger quelques expressions surannées.

Mairet étoit secrétaire du duc de Montmorency, dès l'an 1630. Il lui dédia, cette année, sa Silvie, tragi-comédie pastorale; il étoit ami particulier du poëte Théophile, très-lié avec tous les beaux esprits de son tems; il voyoit le grand Corneille, et se permettoit d'écrire contre lui, au lieu de chercher à l'imiter.

La reine-mère, Anne-Marie d'Autriche, lui fit compter mille écus, pour le récompenser d'un sonnet

sur la paix des Pyrénées, qu'il lui avoit présenté. Il manioit l'épée aussi bien que la plume, et il s'étoit fait distinguer par son courage, dans deux combats où il accompagna le duc de Montmorency, contre Soubise, chef des Huguenots. L'ayeul de Mairet, s'étoit aussi signalé contre les Huguenots, le 21 juin 1575, lors de la surprise qu'ils voulurent faire cette journée, de la ville de Besançon. Notre poëte se retira, sur la fin de ses jours, à Besançon, sa patrie, où il fut aimé et estimé jusqu'à sa mort, arrivée en 1686.

Les pièces de théâtre de Mairet, sont au nombre de douze.

1°. *Chriséide et Arimand*, tragi-comédie, imp. Rouen, Jac. Besogne, en 1630, in-8°.

2°. *La Silvie*, tragi-comédie pastorale, dédiée à M. le duc de Montmorency. Paris, chez François Targa, 1630, in-8°.

3°. La Silvaniere ou la morte vive, tragi-comédie, avec des chœurs et un prologue, intitulé *l'amour honnête*, dédié à madame la duchesse de Montmorency. Paris, Targa, 1630, in-8°.

4°. *Les galanteries du duc d'Ossone*, comédie, dédiée à Antoine Brun, procureur-général au parlement de Dole, son très-cher ami. Paris, Rocolet, 1636. L'auteur n'y respecte ni bienséance, ni bonnes mœurs.

5°. *La Virginie*, tragi-comédie, dédiée à la reine. Paris, Rocolet, 1635, in-4°.

6°. *La Sophonisbe*, tragi-comédie, dédiée à M. le garde des sceaux (Séguèr). Paris, chez Rocolet, 1635, in-4°.

7°. *Marc-Antoine ou la Cléopâtre*, tragédie, dédiée

à M. le comte de Belin. Paris, chez Somaville, 1637, in-4°.

8°. *Le grand et dernier Solimand ou la mort de Mustapha*, tragédie, dédiée à madame la duchesse de Montmorency. Paris, chez Courbé, 1639, in-4°.

9°. *Le Roland furieux*, où se trouve joint l'épisode de Zerbin et d'Isabelle, tragi-comédie, dédiée à M. Belin. Paris, Courbé, 1640, in-4°.

10°. *L'illustre Corsaire*, tragi-comédie, dédiée à madame la duchesse d'Aiguillon. Paris, chez Courbé, 1640, in-4°.

11°. *Athénaïs*, tragi-comédie, dédiée à M. l'évêque du Mans (Laferté). Paris, chez Brequigny, 1642, in-4°.

12°. *La Sinodie*, tragi-comédie héroïque, dédiée à Mlle. d'Hautefort. Paris, chez Somaville, 1643, in-4°.

Il a encore donné au public un recueil de poësies diverses, *assez foibles*, suivant le dictionnaire historique, édit. d'Amsterdam, 1766, et quelques écrits contre Corneille, qui firent plus de tort au censeur qu'à l'auteur critiqué, suivant le même dictionnaire.

MALPAS (*Nicolas*), a donné au public : *le bon destin de la Franche-Comté, consacré par la prudence et la valeur du sieur de Vergy, ou éloge funèbre de Cleriadus de Vergy, Lieutenant-général de Bourgogne, par Nicolas Malpas. In-4°., Lyon, Cagne*, 1632.

Cleriadus de Vergy est le dernier de cette illustre maison.

MARCHAND (*Marc*), né à Salins, au commencement du seizième siècle, étudia l'histoire. Il nous a laissé un traité *de viris illustribus*. 2°. *Marci Mercatoris Salinensis orationes duæ, una de laudibus divi Lucæ, altera funebris in Æmilium Ferretum. Lugduni, apud Mathiam Bonhomme*, 1551.

Emile Ferrat étoit un savant jurisconsulte, auteur des notes sur Tacite, en latin, imprimées à Lyon, en 1541. Il est également auteur d'un commentaire sur les instituts de Justinien, imprimé à Lyon. *Vide epitome bibliothecæ Conradi Gesneri Figuri*, 1555, *fol.* 3.

MARCHE (*Olivier* DE LA), fourniroit un bon article dans cet ouvrage; on ne manqueroit même pas d'autorités respectables pour établir sa naissance en Franche-Comté. Guillaume Paradin, de Cuisseaux, dans ses annales de Bourgogne, imprimées à Lyon, par Griphius, en 1566, in-folio, rapporte que le bruit ayant couru que le roi de France (Louis XI), avoit voulu faire enlever le comte de Charolois, par le bâtard de Rubempré, et que messire Olivier de la Marche en avoit le premier apporté les nouvelles au duc Philippe; le roi voulant s'en purger, envoya une ambassade au duc, et demanda, entre autres réparations, qu'on lui livrât messire Olivier de la Marche... Le duc, après avoir entendu les ambassadeurs, leur répondit lui-même, que *la Marche étoit natif de la Comté de Bourgogne*, laquelle n'étoit en rien sujette à la couronne de France. Liv. 3, pag. 881 et 882. Le savant M. Dunod, pag. 359 de l'histoire du Comté de Bourgogne, in-4°., dit que notre auteur

étoit né au château de Joux, dont son père étoit gouverneur. Toutes ces autorités, et dix autres que je pourrois y joindre, disparoissent et s'anéantissent devant le propre témoignage *de la Marche*. Les mémoires de messire Olivier de la Marche, troisième édition, revue et augmentée d'une état particulier de la maison du duc Charles le hardi, composé du même auteur et non-imprimé ci-devant. Bruxelles, chez Antoine, imprimeur de la cour, à l'aigle d'or, près du palais, 1616, in-4°., 713 pag., sans la table des matières.

Il suffit de lire les premières pages de ces mémoires, pour se convaincre que notre auteur n'est point né en Franche-Comté. Son père, Philippe de la Marche, fut envoyé, par le seigneur de St.-George *le Sage*, de la maison de Vienne, avec une certain nombre de gens de guerre, pour défendre le château de Joux, dont on vouloit lui contester la propriété. Philippe voyant que la commission pouvoit tirer en longueur, prit le parti d'amener avec lui toute sa famille, en 1435. Le jeune la Marche pouvoit alors avoir huit à neuf ans; son père le laissa à l'école à Pontarlier, qui est à peu de distance de Joux, et le mit dans la maison d'un gentilhomme nommé Pierre de St.-Moris, qui avoit plusieurs enfans et neveux qui alloient aussi à l'école, et notre auteur les retrouva à l'hôtel et au service de son souverain, sur-tout Jacques de Fallerans et Etienne de St.-Moris, deux très-vaillans écuyers. Son père Philippe mourut en 1437, et messire Guillaume de Lurien, seigneur de la Queille, le recueillit chez lui, depuis le décès de son père jusqu'en 1439, qu'il entra page du duc Philippe

le Bon, à l'âge de treize ans. Voyez pag. 144 et pag. 155 des mémoires cités ci-dessus.

La terre de la Marche est située dans le bailliage de Châlons, et Philippe, père de l'auteur en question, étoit Bailli du Châlonois.

MATHIEU (*Pierre*), né à Salins, le 10 décembre 1563, fut principal du collége de Vercel en Franche-Comté, et non en Piémont, comme quelques écrivains l'ont avancé par erreur. Il suffit de lire l'approbation donnée à la fin de sa tragédie d'Esther, au mois de juin 1584, par Pierre Magnin, docteur en théologie et chanoine de Besançon, pour s'en convaincre. *Vidi et perlegi .... Tragediam compositam à doctissimo Petro Mathieu, apud Vercellas in Comitatu Burgundiæ ludi magistro et juventutis moderatore.* Cette pièce est dédiée à deux dames; l'une, madame de la Villeneuve, de la maison de Grandvelle; l'autre, madame d'Achey, qui de son nom étoit *Jeanne-Baptiste de Peloux*; l'auteur signe Pierre Mathieu, principal du collége de Vercel. Il y a, suivant l'usage du tems, plusieurs pièces de vers avant et après cette tragédie, envoyées à l'auteur, par ses amis, ses écoliers et même par son père, qui s'appeloit comme lui, Pierre Mathieu. Il se rendit peu après, à l'université de Valence, pour y étudier le droit. Il y prit le bonnet de docteur, qui n'étoit pas difficile à obtenir, puisqu'en 1585 il fit encore représenter, à Vercel, une pastorale à deux personnages. Notre nouveau docteur se transporta à Lyon, pour y suivre le barreau et la ligne qu'il affectionnoit, sans cependant renoncer aux muses.

Il fit deux tragédies de celle d'Esther, l'une sous le nom de *Vasthi*, l'autre sous celui d'Aman ; toutes deux imprimées, in-12, *à Lyon, chez Benoît Rigaud*, 1589. Il donna encore la même année, chez le même libraire, Clytemnestre. Enfin, la Guisiade, tragédie, parut encore la même année, à Lyon, in-8°., sans nom d'imprimeur. Pierre Mathien se montre à découvert, un ligueur enragé et un des plus chauds partisans de la maison de Guise, surtout quand on a lu la troisième édition intitulée : *la Guisiade, tragédie nouvelle, en laquelle, au vrai et sans passion, est présenté le massacre du duc de Guise, revue, augmentée et dédiée au très-Catholique et généreux prince Charles de Lorraine, protecteur et lieutenant-général de la couronne, pour le roi très-Chrétien, Charles X, par la grâce de Dieu roi de France; par Pierre Mathieu, docteur ès droits et avocat. A Lyon, Jacques Cousin*, 1589. Je ne fouillerai pas dans un recueil d'injures, pour donner une idée du stile de Pierre Mathieu ; nos oreilles ont été souillées assez long-tems. Je me bornerai à rapporter ce que dit Assuére (Assuérus), quand Vasthi refuse de se rendre auprès de lui, pag. 32 et suivantes, de l'édition de Lyon, 1584.

Quiconque fut le Dieu qui mit la femme au monde,
La fit de tous nos maux, l'iliade féconde.
O reine misérable! O acte trop hautain!
O beauté méprisée! O fallacieux teint!
Oses-tu, maintenant, de mon vouloir sourir,
A un roi, ton époux (ô regret!), contredire ?
Eest-ce là le devoir d'un amour mutuel ?
Montrer devant mes yeux ce superbe deuil.

Ah! celui n'eût jamais bon œil de la fortune,
Qui vogua le premier sur l'orageux Neptune
De l'amour féminin, et qui prêta ses sens
A la charmante voix de ses traîtres accens.
Son cœur ne nourrit rien que toute tromperie,
Sa volonté se guide avec la furie,
Son penser virvolte et n'a jamais repos,
Instrument pour nous rendre aux prisons d'Atropos,
Pour refver nos ébats, de joie et de liesse,
Pour être l'océan de deuil et de détresse,
Pour être magasin de toute affliction,
Pour fardeau plus pesant que celui d'Ixion,
Pour faire que de peur notre face palisse,
Et que tout l'univers connoisse leur malice.
Mais moi qui des plus grands fais les chefs ébranler,
Laisserois-je un tel fait impuni s'envoler ?
Faut-il que d'une femme endurant le courage,
D'honte ici je rougisse? Ha! plutôt ton orage
Darde dessus mon corps, toi qui d'un seul propos
Ordonnas l'univers, dedans un rien enclos!
Plutôt fais moi périr, Dieu qui pour mon contraire,
Non pour aide, as donné ce mal tant nécessaire.
Je voudrois que le jour qui me rendit captif
Sous les liens d'amour, la mort d'un pas hâtif
Eût épousé mon corps avec Vasthi superbe,
De ma vie le filet détranchant, comme l'herbe
Que le faucheur suant rase d'un corbe fer,
Lorsqu'il plait à l'été de couleurs satisfaire.
Nos yeux sont éblouis pour notre bien ès lire ;
La marâtre nature a mis sous son empire

Les hommes enchantés de leurs attraits trompeurs.
La femme peut tromper les plus rusés pipeurs.
Les bêtes sans raison évitent leur contraire ;
L'homme cherche son mal, la femme lui veut plaire.
O race de cailloux, bâtie de nos durs os !

Si le lecteur veut connoître plus particulièrement le stile de notre auteur, qu'il prenne la peine de consulter le premier volume de la bibliothèque du théâtre français. Dresde, 1768, tome 1er., pag. 269 et suivantes.

En quittant la poésie, vers l'an 1589, Pierre Mathieu se livra à des études plus importantes ; le droit et l'histoire occupèrent tous ses momens. Son stile rempli de métaphores et d'exemples, se ressent du goût qu'il avoit eu pour la poësie ; d'ailleurs, partial pour le parti des Huguenots, impartial seulement l'orsqu'il s'agit des étrangers. Le cardinal du Perron, dans le Perroniana, pag. 240, lui reproche son stile ridicule et en donne pour preuve cette phrase : *le barbet de mon service a pris la canne de vos bonnes grâces.* J'ignore de quel ouvrage le cardinal a tiré cette impertinence.

Le père Daniel, dans sa préface de l'histoire de France, dit de lui : « Un historien doit bien » se garder d'affecter de faire paroître de l'érudi- » tion, dès qu'elle peut mettre de la confusion, » de l'embarras et de l'obscurité dans son histoire. » L'historien Mathieu, qui a donné au public plu- » sieurs morceaux de notre histoire, est tombé » dans ce défaut, en remplissant ses ouvrages d'une » infinité de traits de l'antiquité, qui ne font rien » à son sujet. Il doit cependant être lu par ceux

» qui veulent s'instruire du règne d'Henry IV ;
» parce qu'il étoit historiographe de ce prince,
» qui prenoit plaisir à l'instruire lui-même de
» diverses particularités de ses aventures ».

On sera peut-être surpris, dit Prosper Marchand, dans son dictionnaire historique, au sujet de notre auteur, qu'un pareil personnage soit devenu, dans la suite, l'historien et en quelque façon le confident d'Henri IV; mais qu'y a-t-il de plus étonnant que de voir les jésuites rappelés en France, après l'assassinat de Chatel, et qui pis est, le père Cotton, directeur de la conscience du roi ? Ce prince avoit le grand défaut de négliger et d'abandonner durement ses vrais amis, et de se livrer sans réserve à ses ennemis. Mais il paya bien chèrement, ensuite, cette noire ingratitude et cette folle confiance. Tome 1er. page 46, au mot antigarasse.

Louis XIII continua à Mathieu les bontés dont l'avoit honoré Heuri VI. Il suivit ce prince au siége de Montauban ; il y tomba malade, on le transporta à Toulouse, où il mourut âgé de 57 ans, le 12 octobre 1621. Il fut enterré avec épitaphe, dans le cloître de la cathédrale. Il laissa deux fils et deux filles, de Louise de la Crochére, nièce du pape Clément VIII Florentin, qu'il épousa à Lyon, en 1600. Les parens de cette dame s'y étoient réfugiés pour se soustraire aux troubles de leur patrie. Henri IV le nomma historiographe de France, après la mort de Duhaillon.

Outre les pièces de théâtre, dont on a parlé ci-dessus, il nous a laissé :

1°. Histoire des derniers troubles de Franee, sous les règnes d'Henri III et d'Henri IV, depuis les

premiers mouvemens de la ligue (en 1585), jusqu'à la clôture des états de Blois, en 1589, en 4 liv. in-8°. Lyon, 1594, — Paris, 1597. — Lyon, 1604.

2°. La même, avec une histoire des guerres entre la maison de France et la maison d'Autriche, in-8°., 1604.

3°. Histoire de Louis XI, et des choses mémorables avenues en Europe, durant vingt-deux années de son règne, enrichie de plusieurs observations et commentaires, par Pierre Mathieu, historiographe de France. In-folio, Paris, 1610. — In-4°., Paris, 1628.

4°. Histoire de France, sous les règnes de François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, et des choses les plus mémorables avenues depuis cent ans, par Pierre Mathieu, avocat au présidial de Lyon, historiographe de France. 2 vol. in-folio, Paris, 1631. Pierre Mathieu étant mort en 1621, son fils, Jean-Baptiste Mathieu, ajouta à l'histoire écrite par son père, qelques années du règne de Louis XIII.

5°. Enfin, le meilleur des ouvrages de notre auteur, consiste en deux centuries de quatrains en vers français; la première centurie sur la vie, la seconde sur la mort. Imprimées à Lyon, en 1611. Moliére, dans sa comédie de Sganarelle, acte premier, scène première, ne plaisante point quand il dit:

Lisez-moi comme il faut, au lieu de ces sornettes,
Les quatrains de Pibrac et les doctes tablettes
Du conseiller Mathieu, ouvrage de valeur,
Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.

MAURIS DE MONTBARREY (*Jean* DE ST.-), né à Dole, sur la fin du quinzième siècle, commença par être professeur en droit en l'université de Dole, fut ensuite nommé conseiller au parlement de la même ville, où il ne demeura pas long-tems. Son beau-frère, le chancelier de Grandvelle, le fit employer au conseil d'état de Flandres. Envoyé ambassadeur en France, en 1544, il y resta jusqu'en 1548, et ce fut à Paris qu'il fit imprimer, cette année, son beau et savant traité, *de restitutionibus in integrum*, dédié à François Bonvalot, abbé de Luxeuil, son beau-frère. Son ambassade étant alors finie, il revint en Flandres, où, pour sa récompense, il fut fait président du conseil d'état et des finances. Au bout de quelques années, se sentant accablé d'infirmités, il demanda à l'empereur la permission de se retirer dans sa patrie. Elle lui fut accordée en termes glorieux, et l'empereur écrivit à cette occasion, à M. de Vergy, gouverneur du Comté de Bourgogne, une lettre datée de Bruxelles, le 26 octobre 1564, où il lui mande que M. de Montbarrey, président de son conseil d'état et des finances, ne pouvant vaquer à son emploi, à cause de ses indispositions continuelles, a demandé permission de se retirer, ce qu'il lui accorde, *quoique son service lui fût très-agréable*. Il ordonne ensuite, à M. de Vergy, de le consulter dans toutes les affaires d'importance, et de le considérer comme ses grands et longs services le méritent. Il mourut peu après, à Dole, en 1555.

MAURIS (PRUDENT DE ST.-), seigneur de Falletans, étoit un avocat très-instruit, du parle-

ment de Dole. Né en cette ville, sur la fin du seizième siècle, il est auteur d'un livre très-estimé dans son temps, et qui nous servit de règle dans cette province, jusqu'à la publication faite en 1684, de l'ordonnance de Louis XIV, de 1667.

La pratique judiciaire, observée tant à la cour de parlement qu'ès tribunaux de justice, au Comté de Bourgogne. Dole, chez Antoine Binard, 1630.

MAYRE (*Jacques*), né à Besançon, dans le dix-septième siècle, entra de bonne heure dans la société des jésuites; il fut nommé recteur du collége d'Avignon. Il a composé : *Liladamus ultimus Rhodiorum primusque melitensium equitum magnus magister, seù melita poëma heroïcum serenissimo principi Condaco dedicatum, autore patre Jacobo Mayre, è societate Jesu, tertia editio, mendis purgata et notis illustrata. Vesuntione, apud Joh. Gabrielem Benoist*, 1693, *in-4°.*, *pag.*, 573. Il y en a une édition de 1686.

Comme l'ouvrage est connu, je n'en citerai aucun passage.

MENESTRIER (PERRENIN), prêtre, curé de Courcuire, né à Besançon, sur la fin du seizième siècle, fit de bonnes études et profita de la lecture de l'écritnre sainte et des pères de l'église. Il obtint la cure de Courcuire, près de Pin-les-Magny, et consacra tous ses momens à l'instruction et à l'édification de son prochain. Il nous a laissé trois ouvrages.

1°. *Doctrine salutaire, propre pour attirer les ames à l'amour, à la crainte et au service de Dieu*,

extraite de l'écriture sainte et de plusieurs graves auteurs, par P. Menestrier, prêtre, curé de Courcuire, en la Franche-Comté de Bourgogne, adressée à une sienne fille spirituelle, en forme d'épître. Besançon, par Cleriadus Boutechoux, imprimeur juré, 1628, in-16, 153 pages.

2°. *Discours très-utile pour le salut des ames, traitant des sept péchés capitaux, du premier commandement du décalogue, du St.-Sacrement de l'eucharistie, de la pénitence, de la prêtrise et de plusieurs autres matières, tirées de l'écriture sainte et de plusieurs graves auteurs, par Perrenin Menestrier, prêtre, curé de Courcuire... Paris, Toussaint Lange*, 1631, *in-12, 212 pages.*

3°. *Breves conciones super evangelia dominicarum totius anni, ex sacris paginis et ecclesiæ doctoribus depromptæ, opera Perrenini Menestrier, presbiteri de Courcuire, curionis in Sequanorum provinciâ. E Pino, typis Joh. Vernier Parochi*, 1633, *in-12, pag.*, 516.

M. Vernier, curé de Pin-les-Magny, établit une imprimerie à ses frais, dans sa paroisse, pour procurer les livres de dévotion à un prix plus modique. Les heures paroissiales furent un des premiers ouvrages qui sortirent de ses presses. On les appelle encore heures de Pin, quoique l'imprimerie ne subsiste plus depuis un siècle et demi.

MENOUX (*Bruno-Melchior* DE), né à Mouthier-haute-Pierre, sur la fin du dix-septième siècle, entra dans la société des jesuites. Il montra de bonne heure un esprit cultivé; il en donna un échantillon dans un poëme latin en vers héroïques, sur le miroir, intitulé : *speculum carmen.* Lyon,

chez Pierre Bruchet, 1719, in-12. Depuis ce tems, il se fit connoître de Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar. Ayant plu à ce monarque, il en fut comblé de bienfaits. Stanislas fit bâtir une maison de mission pour la société, la dota richement et en établit le père de Menoux supérieur. Il lui conserva ses bontés pendant toute sa vie, et lui témoigna assez de confiance pour l'établir correcteur et éditeur de ses ouvrages, sous le nom *d'œuvres du philosophe bienfaisant*, en 4 vol. in-12. Quelques-uns donnent même au père de Menoux, une part plus considérable que celle d'éditeur des œuvres de Stanislas.

Jean de Menoux Haute-Pierre, après avoir été avocat-général au parlement de Dole, fut fait conseiller au même parlement, le 30 septembre 1596.

MICHAULT (*Jean-Claude* LE), seigneur d'Arçon, étoit fils de M. Michault, subdélégué au bailliage de Pontarlier, originaire de la Chaux-Neuve, et de la même famille que le poëte Pierre Michault, secrétaire du comte de Charollois, dont on verra l'article ci-dessous. Lemichault quitta Pontarlier pour suivre le barreau à Besançon. Il y parut avec éclat; ses plaidoyers étoient éloquens, ses répliques étoient vives et souvent pleines de saillies; mais il n'avoit qu'un filet de voix et fatiguoit beaucoup pour se faire entendre, ce qui l'engagea à plaider rarement et à se donner de bonne heure aux consultations. Il a fait imprimer : *dissertation sur la question de savoir si la coutume du Comté de Bourgogne est souchère en succession, et pour servir de réponse au livre intitulé commentaire sur le titre*

des successions et de la coutume du Comté de Bourgogne. 1725, *in-12, pag.*, 104.

MICHAULT (*Jean-Claude-Eléonore* LE), d'Arçon, maréchal des camps et armées du roi, naquit à Pontarlier, en 1733, et mourut à Paris, en messidor an 8 (juin 1800), membre du sénat-conservateur, et âgé de 67 ans. Une imagination ardente, une tête à projets, qu'il mûrissoit par la réflexion, un grand amour du travail, caractérisoient le général d'Arçon. M. Girod-Chantrans, membre du corps-législatif, a donné au public *une notice sur la vie et les ouvrages du général d'Arçon.* Besançon, chez Daclin, 1801, in-12. Nous y renvoyons le lecteur, n'ayant rien à y ajouter.

MICHAULT (*Pierre*), né à la Chaux-Neuve en montagne, fleurissoit vers le milieu du quinzième siècle. Il fut secrétaire du comte de Charollois, connu depuis sous le nom de *Charles le hardi, le téméraire*, duc de Bourgogne. Michault avoit un goût décidé pour la poësie : il n'employa son talent qu'à donner des leçons de sagesse et de vertu. Nous avons trois ouvrages de cet écrivain : 1°. *Le doctrinal de cour, divisé en douze chapitres, selon l'ordre ou doctrinal de maître Alexandre, composé par maître Pierre Michault, jadis secrétaire de monseigneur de Charollois, fils du duc de Bourgogne, par lequel on peut être clerc sans aller à l'école. Imprimé nouvellement à Genève, avec privilége apostolique, le 20 février 1522, in-8°., par maître Jacques Vivian, libraire, avec de mauvaises gravures.*

Cet ouvrage, composé en 1466, fut dédié par

l'auteur, à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne; qui mourut le 15 juillet 1467. Ce livre est écrit en prose et en vers; c'est une allégorie continuelle, suivant l'usage du tems. L'auteur se trouve dans une forêt charmante; au milieu de la forêt couloit un ruisseau sortant d'une fontaine. Il s'avance pour l'examiner, et il apperçoit une belle dame échevelée, fuyant comme si elle étoit poursuivie par quelque ennemi. Il l'a retint par sa robe et la prie de lui dire son nom. « Je suis la Vertu, dit-elle, j'avois » autrefois de l'empire sur les hommes, mais à présent » mon règne est passé. Je suis venue me réfugier en » cette forêt pour éviter le commerce du monde, » qui ne mérite plus ma présence. J'y ai décou- » vert dernièrement une maison souterreine, où » l'on tient une école dans laquelle on enseigne » de pernicieuses maximes; jai voulu y entrer, » mais le portier m'a rebutée ». Michault tâche de la consoler et lui offre ses services. Je les reçois avec plaisir, dit la Vertu, et ils vont ensemble à l'école souterreine, où ils entrent sans être connus. Il y avoit treize maîtres, savoir: un recteur-général et douze subalternes. L'école étoit vaste, on y voyoit douze piliers, aux pieds desquels étoient un parquet et des bancs pour les écoliers. Une dame, qui enseignoit dans une riche chaire, frappa leur vue; c'étoit *Fausseté*, principale maîtresse d'école, qui dictoit à ses écoliers les leçons les plus pernicieuses, qu'ils écoutoient avec beaucoup d'attention. Les autres chaires étoient remplies par *Vantance*, *Vaine gloire*, *Méconnoissance*, *Concupiscence*, *Détraction*, *Rumeur*, *Déception*, *Ambition*, *Rapine*, *Corruption*, *Adulation* et

Dérision, chacune donnant des leçons correspondantes à son nom. Michault écrivoit sur ses tablettes les leçons. Elle sont toutes en vers, et il se contente de les réfuter en prose, par de courtes réflexions.

La Vertu, ne pouvant plus supporter d'entendre des maximes aussi pernicieuses, se retire avec notre poëte, et continuant de converser ensemble, ils arrivent à une ancienne école où la Vertu avoit été annoncée et estimée ; mais ils la trouvèrent si déserte, que le chemin qui y conduisoit étoit rempli de ronces et d épines. Cette école, autrefois un temple superbe, étoit à demi-ruinée. Ils y trouvèrent quatre chaires, autrefois brillantes d'or, mais que la poussière avoit toutes gâtées. Dans chaque chaire étoit une maîtresse endormie, parce qu'il n'y avoit plus d'écoliers pour les écouter. Ces quatre dames avoient nom : *Justice*, *Prudence*, *Tempérance* et *Force*. La présence de la Vertu les réveille, chacune gémit sur l'abandon où elles étoient.

Michault sortit enfin de cette école, avec sa compagne ; la Vertu lui ordonne de mettre par écrit tout ce qu'il a vu et entendu, et de le publier, ainsi que la menace de se retirer en un lieu inconnu, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de la rappeler. Notre poëte exhorte les hommes à mettre tout en œuvre pour en prévenir l'effet.

• Pour donner une idée du stile de l'auteur, voici ce qu'il fait dire, par un flatteur, au duc de Bourgogne :

Si de matières curieuses
On vous fait requêtes piteuses,
Sans entendre tel appareil,
Répondez, pourtez au conseil.

Il suffit que le prince vive
Plaisamment, sans ce qu'il este...
A faire raison et justice;
Car sa grandeur suppellative
Ne doit point être si chétive
De s'entremettre de police.
Le parlement est tout propice,
Ayant pouvoir par son office,
De ministrer pour la province,
Justice, sans en parler au prince.

Dans le dernier chapitre, Dérision apprend à se moquer de tout ce qui est sage et honnête.

Quand jacopins ou les frères mineurs,
Pour vous montrer, seront vos sermoneurs,
N'en suivez point leurs dits et leurs paroles,
Ains blâmez fort leur vie et leurs mœurs,
Disans qu'ils sont plus horribles pécheurs
Que ceux qui vont menant à leur école.
Frère Gauthier, Damp Richard, Damp Nicole,
Ont fait ceci et l'autre fait cela,
Et l'autre jour un tel les décéla.

Réligieux qui sont hors du cloître,
Bons et justes, vous devez recognoistre
Et les tenir pour vous à chapelains,
Des apostats devez le cas congnoistre,
Et leur donner un patard ou ung seristre,
Leur fournissant et la bouche et les mains,
Ne vous chaille se leurs faits sont vilains,

Ils vous feront à Pâques bonne taille,

Vous absoulant de tout, s'il vault se vaille.

2°. *La danse des aveugles, moralisée*, nouvellement imprimée à Paris, in-8°, gothique, sans date, par *la veuve Michel Lenoir*; item à Lyon, in-4°., sans date, avec de mauvaises gravures en bois.

Le but de cet ouvrage, écrit en vers et en prose comme *le doctrinal de cour*, est de montrer que tout est assujetti, en ce monde, à trois guides aveugles, l'amour, la fortune et la mort; qu'il y en a peu qui puissent se soustraire à l'empire des deux premiers, et que le troisième est inévitable. C'est un dialogue qui se passe en songe, entre l'auteur et l'entendement. L'auteur demande à l'entendement s'il y a quelque moyen de se soustraire à la tyrannie de ces trois aveugles? L'entendement lui répond qu'on peut se garantir de l'amour par la fuite, la retraite, par une vie sérieusement occupée; du pouvoir de la fortune, par la modération dans ses désirs, et le mépris des grandeurs et des richesses; qu'à l'égard de la mort, comme c'est un arrêt prononcé contre tous les hommes, qu'il faut mourir, personne ne peut s'exempter d'y être soumis, mais que cette nécessité ne devient un mal que pour ceux qui ne s'occupent pas, pendant la vie, de la pensée de la mort.

3°. Un poëme sous le titre de *complainte de très-haute et vertueuse dame, madame Isabelle de Bourbon, comtesse de Charollois*. Ce manuscrit est divisé en deux parties : la première contient vingt-sept strophes de dix vers; la seconde est de soixante-quatre strophes, de huit vers chacune.

Elle commence ainsi :

> Mauldite mort, mordant le genre humain,
> Patron d'horreur, miroir d'exploit vilain,
> Ennemie des œuvres de nature;
> Comme égaré de mal angnoiseux plein,
> Fondant en pleurs, de ta rigueur me plains.

On ignore le tems de sa mort.

MILLET (*Jean*). né à St.-Amour, dans le seizième siècle, fut habile dans les langues grecque et latine. Nous avons de lui plusieurs traductions :

1°. *Le cinquième livre de l'histoire d'Hégesippe, auteur Grec, contenant plusieurs guerres des Juifs, et la ruine de Jérusalem. Imprimé à Paris, par Gilles Gourbin*, *en* 1551.

2° *Les amours d'Euryale et Lucrèce; roman latin, composé par Æneus Silvius, depuis pape sous le nom de Pie second. Paris, Nicolas Chrétien*, *en* 1551.

3°. *Les chroniques de Jean Zonare. Lyon, Bonhomme et Barthelemy Monin*, 1560.

4°. *Cinq dialogues traduits du latin, de Pierre Nangis, par Millet. Paris, Arnoul Langelier*, 1550.

5°. *La conquête, origine et empire des Turcs, jusqu'en l'an* 1540, *traduit du latin, de Christophe Richer, continuée par Millet, jusqu'en* 1551. *Paris, Nicolas Chrétien*, 1553.

6°. *La traduction du Toxates, dialogue de Lucien.*

MILLET (*Jean*), chanoine, sur-chantre en l'insigne église métropolitaine de Besançon, né en cette ville dans le dix-septième siècle, a fait imprimer, directoire du chant grégorien, par Jean

Millet, chanoine, sur-chantre... Lyon, chez Jean Grégoire, 1666, in-4°., 176 pages, sans l'épître dédicatoire et la préface.

L'ouvrage est dédié à Antoine-Pierre de Grammont, archevêque de Besançon. Il le loue, à juste titre, de son zèle pour le service de Dieu, et du bon exemple qu'il avoit donné aux curés de son diocèse, lorsque, les ayant invités à venir faire les exercices les plus propres à les renouveller dans leurs devoirs et dans l'esprit de leur vocation, ce digne prélat voulut s'y joindre familièrement, s'abaisser et s'assujettir très-ponctuellement aux moindres choses et comme le moindre de tous.

Dans sa préface, l'auteur fait un grand éloge du chant d'église, et pour en prouver l'excellence, il rapporte, d'après St.-Grégoire, évêque de Tours, un miracle arrivé dans l'église de Bordeaux, environ le sixième siècle. « Deux bons prêtres, qui » s'étoient adonnés durant leur vie à chanter l'of- » fice divin avec beaucoup de zèle, psalmodioient » après leur mort, dès leurs sépulchres, avec leurs » confrères survivans, toutes les fois qu'ils s'assem- » bloient en leur église pour s'acquitter de ce » devoir, mais avec des voix si claires, si intel- » ligibles, si mélodieuses, que tous ceux qui les » entendoient en demeuroient ravis. Et si c'étoit » trop peu que Dieu eût fait ainsi chanter les » morts, pour prouver qu'il agrée beaucoup le » culte qu'on lui rend dans les églises, par le » chant, j'ajouterois qu'on a ouï diverses fois les » anges chanter en la nôtre (l'église métropoli- » taine de Besançon), répondant fort distincte- » ment aux versets entonnés par nos enfans-de-chœur,

» et avec tant de mélodie, que dès-lors, par res-
» pect et pour conserver à jamais le souvenir d'une
» faveur si grande, on ne répond plus rien à ces
» mêmes versets, comme si on laissoit aux anges
» la charge de faire toujours ce qu'ils firent au-
» trefois ».

MILLOT (*l'abbé*), né à Besançon, en 1726, mort à Paris, en 1785, s'est distingué par plusieurs ouvrages utiles et intéressans ; employé dans l'éducation de l'infant duc de Parme, il s'en acquitta avec zèle. A son retour en France, il fut nommé grand-vicaire du diocèse de Lyon.

« 1°. Il traduisit de l'anglais de Pope, l'essai sur
» l'homme, en 1761, 1 vol. in-12.

» 2°. Harangues choisies des historiens Latins.
» 1764, 2 vol. in-12.

» 3°. Harangues d'Eschine et de Démosthène,
» sur la couronne. 1764, in-12.

» 4°. Elémens de l'histoire de France, depuis
» Clovis jusqu'à Louis XV. 1767 et 69, 3 vol. in-12.

» 5°. Elémens de l'histoire d'Angleterre, depuis
» la conquête romaine jusqu'à Georges second. 1769,
» 3 vol. in-12.

» 6°. Elémens de l'histoire générale ancienne. 1772,
» 4 vol. in-12.

» 7°. Elémens de l'histoire générale moderne. 1772,
» 5 vol. in-12.

» 8°. Histoire littéraire des Troubadours. 1774, 3
» vol. in-12.

» 9°. Mémoires politiques et militaires, pour servir
» à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV. 1777,
» 6 vol. in-12.

» Enfin, plusieurs discours académiques ».

Vingt-huit volumes in-12, sortis de la plume de notre autenr, annoncent sa fécondité et son travail; son stile est pur et correct, ses réflexions sages et désintéressées. Il fait l'éloge de la religion chrétienne, tontes les fois que l'occasion s'en présente; mais il n'en dissimule pas les abus et les avoue franchement. Cette noble franchise, que tous les auteurs devroient avoir, a déplu aux ecclésiastiques plus zélés que raisonnables; le public en a fait justice. Les éditions des ouvrages rapportés ci-dessus, ont été multipliées, et il en a paru autant en pays étrangers qu'en France. Le mérite reconnu de notre abbé, le fit choisir, par la maison de Condé, pour l'instituteur du duc d'Enghien, et elle n'eut qu'à s'en applaudir. On lui ouvrit les portes de l'académie française, et il n'y occupa pas inutilement son fauteuil.

MOLINET (*Jean*), chanoine de Valenciennes, aumônier et bibliothécaire de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, historiographe de l'archiduc Philippe-le-Bel, naquit à Poligny, dans le quinzième siècle. Une foule d'auteurs qui se sont copiés, lui donnent une autre patrie; Lacroix-du-Maine le fait naître à Valenciennes, parce qu'il étoit chanoine de cette ville; Moréry et plusieurs autres lui donnent pour berceau Desvrenne dans le Boulonnois, se fondant sur son épitaphe qu'ils ont mal entendue; mais MM. Varin d'Audeux, Lampinet et Boisot, abbé de St.-Vincent à Besançon, s'accordent pour le faire naître à Poligny. Le savant abbé Boisot, a écrit de sa main, de *Poligny*, à côté de l'article de *Molinet*, sur l'exemplaire de

Duverdier. Lyon, Barthelemy Honorat, 1585, qui repose à la bibliothèque publique de St.-Vincent de Besançon. Cette autorité en vaut seule plusieurs autres.

M. Chevalier, auteur de l'histoire de la ville de Poligny, revendique notre auteur; voici ses preuves et l'explication de son épitaphe :

Me Molinet peperit Divernia Boloniensis,

Parisius docuit, me aluit quoque Vallis-Amorum,

Magna etiam quamvis fuerit mea fama per orbem

Hæc mihi præ cunctis fructibus aula fuit.

On a mis, dit-il, un *b* pour un *p*, erreur très-commune chez les étrangers; *Poloniensis* veut dire de *Poligny*. *Divernia* nous apprend le nom de sa mère, qui étoit de la maison du Vernois, de Poligny. Nous voyons qu'il avoit été nourri dans le Val-d'Amour, et qu'il avoit fait ses études à Paris. On appelle Val-d'Amour, la contrée qu'arrose la rivière d'Arbois et celle de la Loue. Le fief du Vernois, au-dessus d'Arbois, est situé dans ce val. Voilà de grandes probabilités; la preuve sera presque complette, si on ajoute que Molinet a dédié quelques-uns de ses ouvrages à des personnes de la province, tels que Jacques Mouchet, seigneur de Château-Rouillard, et qu'il a mis en vers la vie et le martyre de St.-Hypolite, patron de Poligny, à l'invitation de Jean de Bertaud, de la même ville. Quoi qu'il en soit, Molinet mourut fort âgé, en 1507, et fut enterré dans la chapelle de la cour, à côté de son maître de poësie, Georges Châtelain.

Duverdier Vauprivas traite bien durement Moli-

net, en disant *que ses vers n'ont ni rime ni raison; ainsi qu'on dit en commun proverbe.* Lacroix-du-Maine l'élève trop, *en le louant comme un excellent poëte et un orateur bien estimé de son tems.* Il avoit beaucoup de facilité à composer des vers; il étoit savant musicien pour son siècle, et ses vers historiques et sa prose sont recherchés. Molinet, très-reconnoissant des soins qu'avoit pris de lui Châtelain, a continué le récit des choses merveilleuses que Châtelain avoit commencé; mais Molinet ne nous a fait part que de ce qu'il avoit vu : reste à savoir s'il avoit bien vu.

1°. Les dits et faits de Molinet ont été imprimés à Paris, par Langelier, en 1537. Paris, in-8°., 1540; enfin, en un vol. in-12, Paris, 1723, *chez Coutelier, dans le vol. de la légende de Pierre Faisen.* Les œuvres de Molinet, imprimés dans ce recueil, tiennent depuis la page 119 jusqu'à la page 198; elles contiennent le siége d'Amour, contenant 28 pages.

2°. *Récollection des merveilles avenues de notre tems,* commencée *par le très-élégant orateur messire Châtelain, et continuée par maître Jean Molinet;* 35 pages.

3°. Trois petites pièces contenant 15 pages.

Voici quelques passages des merveilles qu'il a vues :

> J'ai ouï chose amère,
> Plus fière que devant,
> Au ventre de sa mère
> Braire un petit enfant,
> Et au Quesnoi le comte

Tant haut plaindre et gémir,
Que la mère à bref compte
En laissa le dormir.

J'ai vu grande multitude
De livres imprimés
Pour tirer en étude,
Pauvres, mal argentés;
Par ces nouvelles modes
aura maint écolier,
Décrets, bibles et codes,
Sans grand argent bailler.

J'ai vu pucelle tendre,
Anthonias eut nom,
Toute science entendre,
Logique et droit canon;
Sage comme Sibille,
En l'âge de dix ans,
Et de répondre habile
A tous contredisans.

J'ai vu une Romaine,
Dame de grand renom,
Fille humble et fort humaine,
Du sénateur Zénon,
Sept cents ans enterrée,
Fut sans corruption,
Au peuple fut montrée
Par admiration.

J'ai vu frère Nicole,
Un souisse dévot
D'abstinence l'école
Fort bien tenant son vot,
Vingt ans vivre en ce monde
Sans manger peut ne point :
Dieu, en sa gloire munde,
Lui doint viande à point.

J'ai vu, vif sans fantôme,
Un jeune moine avoir
Membres de femme et d'homme,
Et enfant concevoir
Par lui seul, en lui-même
Engendrer, enfanter,
Comme font autres femmes,
Sans outils emprunter.

2°: Philippe, duc de Cléves, l'engagea à réduire de vers en prose, *le roman de la rose*, et à en donner le sens moral. Cet ouvrage fut imprimé à Paris, in-folio, chez Michel Lenoir, en 1521. On lit ces vers au commencement :

C'est le roman de la rose,
Moralisé clair et net,
Translaté de vers en prose,
Par votre humble Molinet.

Le fameux chancelier de l'université de Paris, Jean Gerson, qui condamnoit au feu *le roman de la rose*, comme un ouvrage très-dangéreux, auroit, à plus forte raison, condamné le commentaire à

la même peine ; comme une application profane et insensée des galanteries du roman, aux principaux dogmes et mystères de la regligion chrétienne.

3°. *Les chroniques de messire Jean Molinet, depuis* 1444, *jusqu'à la mort de Philippe de Castille, en* 1506, sont encore manuscrites et très-recherchées. M. Godefroi, à qui nous devons les mémoires de Philippe de Commines, avec des notes, vouloit rendre le même service à notre auteur; mais la mort arrêta ce travail. Cette chronique est plus ou moins complette. Il y a des exemplaires en 2 vol. in-folio; il y en a d'autres en 3 vol.

4°. *Histoire du rond et du quarré à cinq personnages; savoir : le rond, le quarré, honneur, vertu et bonne renommée, où sont contenues plusieurs choses singulières, touchant le St.-Sacrement de l'autel; plus, la complainte de Constantinople, le tout rimé. Imprimé par Antoine Blanchard, sans nom de lieu et sans date.*

5°. *Les vigiles des morts par personnages. Imprimés à Paris, in-*16, *par J. Junot, sans date.*

Guillaume Cretin faisoit grand cas de notre auteur. Jean Lemaire fut toute sa vie très-reconnoissant des soins qu'il avoit pris de son éducation; il le met au rang des meilleurs écrivains Français, *dont la mémoire est et sera longuement en la bouche des hommes.* Jean Bouchet, avocat et procureur de Poitiers, surnommé *l'esclave fortuné et le traverseur des voies périlleuses*, en parle en ces termes :

» Si vous lisez les faits de Molinet,
» Vous trouverez qu'il eut son moulin net,
» Quand le la rose arrosa
» De sa science et le moralisa,

Le célébre Marot le nomme Molinet aux vers fleuris, dans sa complainte touchant le général des finances, Prudhomme.

MONIN (*Jean-Édouard* DU), né à Gy, en 1557, parut dans le seizième siècle ; mais s'il eut le brillant de l'éclair, il n'en eut que la durée. Il eut le malheur de perdre, à l'âge de cinq ans, son père, qui étoit homme de lettre. Sa mère ne négligea point son éducation. Il commença ses études sous un nommé Airot, qui tenoit alors l'école de Gy. Son second maître fut un nommé Berson, de Gray, dont il fait un grand éloge. Il quitta Gray pour aller étudier la philosophie à Dole, qui étoit alors capitale de la province ; il y fit même un cours de théologie et se transporta à Paris, pour s'adonner tout-à-fait aux belles-lettres. Il logeoit au collége de Bourgogne, lorsqu'il fut assassiné, le 5 novembre 1586. On soupçonna de ce crime Jacques Davy, depuis cardinal du Perron. Après l'absolution donnée à Henri IV, dans l'église abbatiale de St.-Denis, la Sorbonne écrivit une lettre au pape Clément VIII, contre ceux qui l'avoient donnée. Voici ce que la Sorbonne dit de du Perron: « Nouvellement nommé par un hé-
» rétique, à l'évêché d'Evreux, et fils d'un ministre,
» il a jusqu'actuellement professé le calvinisme; on
» le surnomme le philosophe et le conseil d'Henri III.
» Déshonoré par un homicide qu'il a commis, il
» est le mobile de l'absolution donnée à St.-Denis ».

On prétend que la cause de l'assassinat de Dumonin fut ce vers qu'il attacha à la porte d'une dame :

Laïdis hæc domus est multis habitata Priapis.

Dumonin passoit pour savoir les langues italienne, espagnole, latine, grecque et hébraïque, la philosophie, médecine, les mathématiques et la théologie. Il avoit une facilité extraordinaire à faire des vers; il se vantoit d'avoir traduit, en cinquante jours, en vers latins, la semaine de la création du monde, par Dubatas. L'exemple de Ronsard le gâta; la connoissance superficielle qu'il avoit de plusieurs langues, lui fournit le moyen d'inventer une multitude de mots qui sont innintelligibles; un galimathias perpétuel, une affectation d'érudition dont il n'avoit que l'écorce, en font un pédant, dont on ne peut soutenir la lecture. On est étonné que Gabriel Naudé, qui joignoit le bon goût à un jugement sain, ait pu donner des éloges à notre auteur, 50 à 60 ans après sa mort. Ses ouvrages sont :

1°. Deux tragédies, l'une intitulée *la peste de la peste ou jugement divin*, tragédie allégorique en cinq actes, en vers, avec des chœurs. Elle se trouve dans un volume intitulé : *Le carême de Dumonin. Imprimé à Paris, chez Jean Parent*, 1584, *in*-4°. Le carême est divisé en trois parties : la première traite du triple amour, savoir : l'amour de Dieu, du monde angélique et du monde humain. 2°. La peste de la peste ou jugement divin. 3°. La consuivance du carême.

2°. L'autre a pour titre *Oberconte*, tragédie en cinq actes, avec des chœurs. On la trouve dans un volume intitulé, *le phénix de Dumonin. Paris, Guillaume Bichon*, 1585, *in*-12.

On peut consulter sur ces deux pièces les pages

256 et suivantes, du premier *tome de la bibliothèque du théâtre Français, Desde*, 1768.

3°. *Johannis-Edoardi Dumonin, Burgundionis Gyani Beresithias, sivè mundi creatio ex gallico Guill : Sallut Dubartas heptamero expressa ad Philippum Kuraltum Chivænium Galliæ procancellarium: ejusdem Edoardi Manipulus poëtum non insulsus. Parisiis, apud Hilarium Leboue*, 1579, *in*-12, 145 *pag.*, *et le manipulus est de* 104 *pag.*

4°. *L'uranologie ou le ciel, contenant, outre l'ordinaire doctrine de la sphère, plusieurs beaux discours. Paris, chez Guillaume Julixin*, 1583. *Dédié à M. Desportes.*

5°. Enfin, *ses nouvelles œuvres*, imprimées à Paris, en 1582, sont dédiées à François de Vergy, comte de Champlitte, gouverneur, pour sa majesté Catholique, du Comté de Bourgogne.

MONTGESOYE (*Amédée* ou *Aimé* DE), gentilhomme de nom et d'armes, vivoit dans le quinzième siècle. Il étoit seigneur du village de Montgesoye, entre Ornans et Willafans. Il est auteur d'un poëme sous le titre *du pas de la mort*, dont Olivier de la Marche parle très-avantageusement dans son poëme *du chevalier Délibéré*.

MONTMORET (*Humbert* DE), prêtre, né sur la fin du quinzième siècle. Il est auteur de quelques ouvrages de piété et d'histoire.

1°. *Humberti Montismoretani poëtæ, oratoris Clarissimi Bellorum Britannicorum à Carolo VII°., Francorum rege in Henricum Anglorum regem felici duce, auspice puellâ francâ gestorum prima pars, versibus expressa. In*-4°., *Parisiis*, 1512.

2°. *Poëtæ Christidos libri decem complectentes purissimam Salvatoris notsri nativitatem, præclara dicta, miracula passionem, descensum ad inferos, ascencionem ejusdem ad dominum Johannem Rocellatum panegyricus. Lugduni, in-8°., apud M. Parmentarium.*

MORELOT (*Jean*), de Besançon, docteur ès droits et juge en la régalie de la même ville, a composé un poëme latin, sur la valeur et les autres qualités des Séquanois, dédié aux excellens et magnifiques seigneurs, les gouverneurs de la cité impériale de Besançon. Imprimé en ladite ville, par Jacques Foillet, 1588. Il y a du même Jean Morelot, une lettre latine, adressée à Jean Chifflet, médecin, sur la mort de son frère Claude Chifflet, et sur son ouvrage *de substitutionibus*... Imprimé à Lyon, chez la fille de Junti, 1584.

MORISOT, de Dole, docteur en médecine, fleurissoit dans le milieu du seizième siècle. Il a donné le catalogue d'une foule d'ouvrages de sa composition, à la fin de ses colloques dont il sera parlé ci-après. Il a traité toutes sortes de sujets; la grammaire, la rhétorique, la poëtique, la morale, l'éloquence, la philosophie, la médecine, des éclogues, des épigrammes. Si tous ces traités étoient bons, Morisot auroit été un savant universel; mais comme ils ont resté manuscrits, on ne peut en porter aucun jugement certain. Il a fait imprimer, seulement : 1°. Une interprétation des aphorismes d'Hypocrate, des notes sur Cornelius Celsus, un épitome des trois livres de Gallien. A Basle, chez Jean Opporin, 1547.

2°. Il traduisit en grec, les paradoxes de Ciceron, avec des notes, et les fit imprimer la même année, chez le même Opporin.

3°. Il donna au public, en 1550, à Basle, chez le même imprimeur, quatre livres de colloques latins, pour les opposer à ceux d'Erasme; mais ceux de Morisot ne leur ont fait aucun tort.

N

NEUFCHATEL (*Charles* DE), étoit fils de Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, chevalier de la toison d'or, lieutenant-général au Duché et Comté de Bourgogne, chambellan du roi de France et du duc de Bourgogne. Après la mort de Quentin Ménart, le chapitre s'assembla pour élire un nouvel archevêque; et malgré le nombre et le crédit des autres concurrens, les suffrages se réunirent en faveur de Charles de Neufchâtel, grand-chantre à St.-Jean, qui, n'ayant pas encore vingt-un ans accomplis, fut élu par voie de postulation, le 4 janvier de l'an 1463. Le 10 juillet même année, il fit son entrée à Besançon, accompagné de 800 gentilhommes Allemands, Comtois et de ceux composant sa maison. Il fut mis en possession le 23 mai 1464.

En 1480, le roi Louis XI lui donna l'administration de l'évêché de Bayeux; mais comme notre archevêque se proposoit de faire quelque séjour dans ce nouvel évêché, il établit un suffragant à Besançon.

Malgré son absence, Charles ne négligea point le soin de son premier diocèse. Il fut le premier

de nos prélats qui fit imprimer des missels et des bréviaires. En 1489, il fit faire une édition du bréviaire, en caractères gothiques. In-8°., Paris, chez Jean Duprel. Il avoit déjà fait imprimer ses statuts synodaux, en 1487, in-4°., caractères gothiques. Les missionnaires de Beaupré en possédoient un exemplaire, mutilé du frontispice et d'une trentaine de feuillets à la fin. Ils sont tous en latin ; je n'en citerai que quelques-uns que je traduirai.

« Tous les ecclésiastiques doivent porter une
» tonsure convenable à l'ordre qu'ils ont reçu ; ils
» ne doivent entretenir ni leur chevelure, ni leur
» barbe, mais les couper toutes les semaines ou
» chaque quinzaine au moins ; leurs habits ne
» doivent être ni longs, ni courts ; leurs chausses
» ni leurs capuchons ne doivent être ni verts,
» ni rouges.

» Les ecclésiastiques qui n'ont pas un revenu
» suffisant pour vivre, soit de leur patrimoine,
» soit de leur bénéfice, doivent chercher à gagner
» leur vie honnêtement, soit en copiant des livres
» ou de toute autre manière ; qu'ils s'abstiennent
» sur-tout de tenir des cabarets, ouvrir des bou-
» tiques.

» Les doyens ruraux rapporteront par écrit, dans
» chaque synode, les noms des adultères, des con-
» cubinaires, des usuriers publics, des sorciers,
» des hérétiques, des blasphémateurs.

» Les mêmes doyens feront un inventaire exact
» des biens des curés décédés, et les garderont
» fidellement, jusqu'à ce qu'on sache s'ils ont fait
» un testament, et s'ils sont morts ab intestat :

» ils nous rendront un compte fidèle de leur succession.

» Quand les curés ou leurs vicaires auront reçu
» la troisième manition contre un excommunié, ils
» doivent avertir les seigneurs temporels ou leurs
» officiers, d'obliger, par saisie de leurs biens ou
» prise de corps, un tel excommunié, de satis-
» faire à ses créanciers.

» Quand les églises sont interdites, on ne peut
» sonner les cloches, on doit réciter les offices
» à voix basses, et ne point souffrir que les inter-
» dits ou les excommuniés entendent la messe
» derrière les portes ou aux fenêtres des églises.

» Si les excommuniés malades demandent à se
» confesser, on pourra, moyennant une caution
» suffisante qu'ils fourniront, leur administrer les
» sacremens de pénitence, eucharistie et extrême-
» onction.

» Les curés avertiront ceux qui ont cautionné
» les excommuniés malades, que quinze jours après
» la mort desdits malades, ils aient à satisfaire leurs
» créanciers, faute de quoi ils seront excommuniés
» eux-mêmes ». *Belle récompense d'un acte de charité!*

« Les calices doivent être d'or ou d'argent, ou
» d'étaim, en cas d'extrême pauvreté; mais il n'est
» pas permis de se servir de vases de verre, de
» pierre, de bois, de plomb, d'airain, de cuivre
» ou de fer ».

Les archevêques de Besançon avoient bâti un palais à Bregille, l'un des Faubourgs de cette ville, que les citoyens détruisirent sous Quentin Ménart, quand le dauphin, depuis Louis XI, alloit en Suisse avec une armée considérable; la crainte

qu'ils eurent de voir occuper ce palais par le dauphin, et causer par-là de grands dommages à leur ville, les engagea à cette destruction. Grand débat entre l'archevêque et les citoyens, que Charles de Neufchâtel termina moyennant la somme de 600 francs qui lui furent comptés ; l'archevêque se réservant d'en construire un autre ailleurs, qui ne pût pas nuire à la sûreté de la ville.

Charles de Neufchâtel mourut en 1498, dans son diocèse de Bayeux.

NEVEU (*François*), né à Besançon, dans le dix-septième siècle, remplit plusieurs années une chaire de professeur en droit, dans l'université de cette ville. Il fit imprimer un ouvrage de sa façon, intitulé : *la nature du prêt et de l'usure, expliquée par un système nouveau tiré du raisonnement de l'écriture sainte, des canons et des saints pères. Besançon, chez Jean-Gabriel Benoist*, 1698.

Les théologiens de M. l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont, y trouvèrent quelques propositions censurables, qui, dans ce siècle relâché, paroîtroient peut-être trop sévères. Notre professeur aima mieux abandonner sa chaire et se retirer en Empire, que d'avoir à combattre une troupe de théologiens.

NICOLAS) *Dom Augustin*), né à Besançon, en 1622, mort en 1695, à l'âge de 73 ans, conseiller-maître des requêtes du parlement de Besançon, avoit voyagé de bonne heure et étudié les langues espagnole, italienne, latine. Il composa des vers dans toutes ces langues, même dans la française ;

et quoique M. Ménage trouve ses poësies latines et françaises détestables, il accorde qu'on peut lire ses vers italiens et espagnols. M. le Duchat, dans le Ducatiana, tome 1er., partie 1ere., pag. 15, trouve le jugement injuste et passionné.

Nicolas se transporta fort jeune en Italie, et s'y attacha au cardinal Trivulce, dont il étoit secrétaire, en 1646. En 1648 il prenoit le titre de conseiller d'état du duc de Lorraine, et son agent à la cour du roi Catholique. Il revint à Besançon, sa patrie, fut nommé conseiller-maître des requêtes du parlement, et mourut dans l'exercice de sa charge, en 1695. Voici ses ouvrages :

1°. *Augustini Nicolai Europa lugens sivè de universâ Europæ clade sub anno 1647, carmen elegiacum, cui accesserunt elegiarum variarum libri duo. Neapoli, apud Camillum Cavavalhon*, 1647, *in*-4°., *pag*. 148. Il déplore souvent, dans ses poësies, son malheureux sort d'être éloigné de sa patrie. Il compare Rome à Besançon, et donne la préférence à la dernière.

2°. *Historia è vero giornale della ultima revoluzione della cita è regna di Neapoli, serita è data in luce da Dom Agestino Nicolai consigliere di state del serenissymo signore duco di Lorenæ, è suo agente in corte Catholica, dedicata al serenissimo principe il signore Dom Giovani d'Austria, in Amsterdamo, Approsso Jodoco Plugmer*, 1660, *in*-8°. l'épître dédicatoire est datée de Naples, le 25 juin 1648.

L'auteur se trouva à Naples, lorsque le duc de Guise s'y rendit de Paris, comme pour opérer

une révolution. Il tint quelque tems contre les Espagnols.

M. le Duchat faisoit cas de cet ouvrage.

3°. *Augustini Nicolai lyricorum libri duo. Divione, Chavanne, in-4°.*, 1670.

4°. *Discours ou relation véritable, sur le succès des armes de la France, dans le Comté de Bourgogne, en 1668; ouvrage nécessaire à tous ceux qui écrivent l'histoire du tems, pour ne pas faillir dans le récit des événemens. In-4°.*, 1673.

5°. *Paradoxes moraux et politiques, dédiés à M. le duc de Ducas. Besançon, chez Jean Couché*, 1675, *in-4°.*, *un vol.*

6°. *Si la torture est un moyen sûr à vérifier les crimes secrets, dissertation morale et juridique, par laquelle il est amplement traité des abus qui se commettent par-tout, en l'instruction des procès criminels, et particulièrement en la recherche du sortilège, ouvrage nécessaire à tous juges, tant souverains que subalternes, et à tous avocats consultans et patrocinans; par messire Augustin Nicolas, conseiller du roi et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, au parlement de Franche-Comté de Bourgogne. Amsterdam, chez Abraham Wolffgang*, 1681, *in-12, pages*, 262.

Il falloit du courage pour attaquer un abus aussi invétéré et auquel les juges et la redoutable inquisition étoient si fortement attachés. Notre auteur l'a fait hardiment, et avec des raisons sans réplique. Cependant un siècle entier s'est presque écoulé avant l'abolition totale de la torture.

Dans son épître au roi (Louis XIV), Nicolas s'exprime ainsi : « Il n'appartient, Sire, qu'à un

» roi aussi grand que vous, de corriger dans ses
» états les abus que ces derniers siècles ont puisés
» dans les auteurs des tems les plus corrompus.
» C'est à un monarque de France, d'extirper dans
» son royauue, par son pouvoir absolu, et d'invi-
» ter, par un exemple aussi noble que le sien,
» les autres princes Chrétiens, à corriger dans leurs
» états, tant d'injustes moyens de venir à la con-
» noissance et au châtiment des crimes. Tant de
» pauvres innocens qui périssent depuis si long-tems
» par les horribles violences de la torture, tant de
» pauvres femmes aussi cruellement martyrisées,
» qu'injustement condamnées de sortilége, sur des
» confessions arrachées à force de tourmens in-
» supportables, tendant leurs mains suppliantes au
» trône du grand monarque de l'univers, qui vous
» a commis le gouvernement de tant de peuples ».

On lit, pag. 153 : *qu'au moyen de la torture, qui donnoit toujours de nouveaux accusés, deux prétendus sorciers, poursuivis par l'inquisition de Besançon, avoient déjà chargé l'inquisiteur de l'avoir vu au sabat, et si le saint office de Rome n'eût pris soin d'arrêter les procédures, l'inquisiteur et tout son couvent, et tous les gens de bien de la ville et de la province, alloient être embarrassés dans ces procès privilégiés.* Le mal n'eût pas été trouvé grand, si on eût commencé le procès contre l'inquisiteur et ses suppots, et qu'on les eût seulement appliqués un quart d'heure à la question.

7°. *Saggi in poësia toscanna burlesca, seria è lirica di Agostino Nicolas. Besançon, Edme Humbrette*, 1686, 1 *vol. in*-4°.

8°. *Dissertation sur le génie poëtique ; par M.*

Augustin Nicolas. Besançon, Benoist, 1693, *in*-4°. Il s'y plaint à M. Dumée, de l'injustice de ses compatriotes.

Voyant, dans le climat où le sort ma fait naître,
Ce que mes ennemis m'ont contraint d'avouer,
Si peu de gens à me connoître
Et beaucoup moins à me louer.

Il mourut en 1695, comme nous l'avons dit plus haut. Quelques ennemis, car il convient qu'il en avoit, firent sur lui des épitaphes satyriques. Je les rapporterai d'autant plus librement, qu'une plaisanterie n'attaque point son mérite littéraire.

« Pour éviter la capitation,
» Dom Augustin eut recours à la parque;
» Il crut par-là trouver l'exemption.
» Mais comme il fut prêt d'entrer dans la barque,
» Voyant Caron qui, l'arrêtant au bord,
» Lui demanda le tribut ordinaire.
» Hélas, dit-il, que le sort m'est contraire!
« Par tête on paie encore après sa mort ».

Une autre épitaphe en latin, passe la plaisanterie. On dit qu'en qualité de poëte, il faisoit des vers en quatre langues, et qu'en qualité de juge, il prenoit à toutes mains.

Nicoleus jacet hic qui linguas us loqueratur
Quatuor, ut rapperet mille manus habuit.

NICOLAS second, s'appelloit de son nom Gerard de Bourgogne, étoit né en Franche-Comté, suivant l'histoire des papes, imprimée à Lyon, chez François Combe, en 1688, pag., 157. La grande

histoire des cardinaux, imprimée à Rome, en 1677; le dit Savoyard. *Gerardus allorosex cognomato Burgundio.* Mais il est assez commun de trouver dans les historiens le nom *d'Allobroge*, pour celui de Bourguignon Comtois, témoin Gerlandus, qui, né à Besançon, est traité *d'Allobrox*, par les Bollandistes et plusieurs autres. Ce nom, donné à Gerard, est une preuve qu'il étoit de la Franche-Comté de Bourgogne, et non du Duché. Son mérite et ses vertus le firent nommer évêque de Florence, et puis souverain pontif, en 1058. Quelques factieux avoient créé pour antipape Jean, évêque de Velletry, sous le nom de Benoît IX. Nicolas, confirmé par l'empereur Henri, le fit déposer dans un concile tenu à Sutry, et Gerard étant venu à Rome, s'y fit sacrer et couronner pape, sous le nom de Nicolas second, au commencement de janvier 1059. Benoît vint lui demander pardon et protesta qu'il avoit été forcé, par violence, d'accepter. Nicolas leva les excommunications lancées contre les princes Normands, qui s'étoient emparés des domaines de l'église Romaine et qui les lui restituèrent. Il confirma Richard dans la principauté de Capoue, et Robert Guichard, autre conquérant, dans le Duché de la Pouille, de Calabre et dans ses prétentions sur la Sicile. Il le soumit à une redevance annuelle au St.-Siége et le rendit son vassal. De-là l'origine de la suseraineté du St.-Siége, sur le royaume de Naples. Nicolas garda le siége de Florence avec celui de Rome, et mourut en 1061. Il écrivit plusieurs lettres aux princes et aux prélats; il y en a cinq rapportées dans les decrétales; quatre à Gervais, évêque de Rheims, et une à Edouard,

roi d'Angleterre. Il écrivit encore aux évêques de France, contre les clercs incontinens.

NONNOTTE (*nn.*), né à Besançon, vers l'an 1720, étoit fils d'un peintre estimé dans cette ville, dont on voyoit plusieurs tableaux dans le chœur de l'église des Carmes de l'ancienne observance. Les dispositions que notre auteur montra pour les sciences, engagèrent les jésuites à l'attirer dans leur société, et ils les cultivèrent avantageusement pour lui. Il étudia à fond l'histoire ecclésiastique et la théologie. Voltaire dominoit alors la république des lettres, autant par ses talens que par ses intrigues. Dévoré du désir de paroître universel, il effleuroit toutes les sciences ; il fit une histoire universelle dans laquelle il arrangeoit les faits suivant ses vues particulières, cherchoit à plaire et ne ménageoit pas la vérité quand il pouvoit prêter un ridicule ou un vice à l'église Romaine. Le père Nonnotte se présenta pour vengeur ; il osa attaquer le colosse, en donnant au public *les erreurs de Voltaire*. Cet ouvrage étoit solide, exact dans les citations, et grâce à la protection de la société, autant qu'à la bonté de l'ouvrage, il obtint un succès extraordinaire. Les éditions furent multipliées et se débitèrent. Voltaire irascible, se répandit en torrent d'injures et de grossiéretés, qui ne firent aucun tort à Nonnotte, dans l'esprit de ceux qui le connoissoient. Sa modération ne se démentit point ; il continua ses études avec le même zèle et enrichit le public de plusieurs ouvrages utiles à la religion. Un extérieur négligé, mais sans malpropreté, annonçoit et sa simplicité, et des occu-

pations plus importantes. Il fut membre de l'académie de Besançon : preuve de l'estime que ses concitoyens faisoient de lui. Il mourut dans le commencement de la révolution.

Ses ouvrages sont :

1°. *Les errreurs de Voltaire.*

2°. *Dictionnaire philosophique de la religion, où l'on établit tous les points de la religion attaqués par les incrédules, et où l'on répond à toutes leurs objections : par l'abbé Nonnotte. Besançon, Charmet, 1744, 2 vol. in-12.*

3°. *Principes de critiques sur l'époque de l'établissement de la religion Chrétienne, dans les Gaules, par l'abbé Nonnotte. Avignon, Guichard, 1789, 1 vol. in-12.*

4°. *Les philosophes des trois premiers siècles de l'église ou portraits historiques des philosophes payens, qui ont embrassé le christianisme ou sont devenus ses défenseurs par leurs écrits; par l'abbé Nonnotte. Paris, Crappart, 1789, 1 vol. in-12.*

NORMAND (*Claude-Jean*), né à Dole, se fit recevoir docteur en médecine, après avoir donné la meilleure partie de son tems à la pratique et à l'étude de la médecine ; il se délassoit dans l'étude de l'antiquité. Il a fleuri dans le milieu du dix-huitième siècle. Ses ouvrages imprimés sont :

« 1°. Analyse des eaux de Jouhe, proche la » ville de Dole, où l'on découvre leurs principes, » leurs qualités, leurs usages, par M. Normand. » Dole, Tonnet, 1740, in-12, vol., 1.

» 2°. Dissertation historique et critique, sur » l'antiquité de la ville de Dole en Franche-Comté,

» *Religio et justitia æterna urbis fata.* Dole, Tonnet,
« 1744, in-12, 158 pag.

» Supplément à la dissertation historique et cri-
» tique, sur l'antiquité de la ville de Dole, ser-
» vant de réponse à la critique d'un anonyme,
» par le sieur C.-Jean Normand, docteur en méde-
» cine. Dole, Tonnet, 1746, in-12, pag. 151.

O

OISELAI (*Jean* D'), d'une famille illustre du Comté de Bourgogne, fut fait prisonnier dans son château d'Oiselai, avec son frère, dans l'expédition de guerre que fit faire Louis XI, dans cette province. Son projet étoit de raser et de détruire autant de châteaux et de maisons fortes que l'on pourroit. D'Amboise, qui commandoit ses troupes, remplit parfaitement ses vues, et depuis ce tems on en compte à peine deux ou trois, dans un pays qui en étoit couvert auparavant. On conduisit, en 1481, les frères d'Oiselai, prisonniers en Champagne. Jean, pour se désennuyer pendant sa captivité, composa quelques poësies amoureuses et traduisit quelques anciens historiens. A son retour il épousa, par dispense du pape, dame Jeanne d'Oiselai, sa proche parente. Gollut, qui nous apprend ces particularités, ne dit point si ces ouvrages sont imprimés ou manuscrits. *Vid. Gollut, page* 930, *mémoires historiques de la république Séquanoise. Dole*, 1592.

ONCIU (*Gad* DE), frère prêcheur de la maison de Poligny, étoit né dans cette ville ou dans ses environs. Il fut envoyé quelque tems à Paris, dans

la maison de son ordre, rue St.-Jacques. Ce poëte, qui paroit être le premier Comtois qui ait composé en langue romance, a été inconnu à Fauchet, Lacroix du Maine, Duverdier, Sorel, Goujet et autres bibliothécaires Français. Les pères Echard et Quétif, bibliothécaires de l'ordre de St.-Dominique, en ont fait mention; mais, faute d'un peu d'attention, ils en ont fait un Polonois au lieu d'un Comtois. Ils n'ignoroient pas que leur ordre possédoit une maison à Poligny, puisqu'ils parlent d'un *Stephanus Poloniæ*. Leur erreur a été occasionnée par ces vers, qu'on lit à la fin de l'ouvrage;

> Fut cil romans à Pouloignie,
> Dont li frère s'est pour l'oignie,
> Qui le roman en vers a mis,
> Dieu gart au frère ses amis.

Ce poëme est une traduction de la consolation philosophique de Boèce, que Gad de Onciu entreprit pour la consolation d'une dame affligée. Son ouvrage fut achevé le dernier mai 1336, comme il nous l'apprend lui-même à la fin de son poëme. Quelques auteurs et même M. Chevalier, dans son histoire de Poligny, ont attribué mal-à-propos cette traduction à un religieux du même ordre et du même tems, nommé frère Renaud, de Louhans; Mais *M. Marchand, dans son dictionnaire historique, au mot Gad de Onciu*, pense que frère Renaud n'avoit fait qu'une ou plusieurs copies de ce poëme, dont les majuscules étoient richement et joliment enluminées.

Il parut, dans le même tems, un poëme d'un anonyme religieux, de Poligny, sur les guerres de

Franche-Comté, de 1336. Gollut, qui en parle comme d'un anonyme, ne connoissoit point notre auteur par son vrai nom. Il en rapporte plusieurs fragmens qu'on ne peut s'empêcher d'attribuer au traducteur de Boèce, tant la ressemblance de stile est parfaite. *Vid. Gollut, mémoires historiques de la république Séquanoise... Liv. 8., chap. 5, pag. 497 et suivantes.*

OUTHIER (*Réginald*), né au village de la Marre, dans le bailliage de Poligny, sur la fin du dix-septième siècle, se distingua toute sa vie par l'amour des sciences. Il fut prêtre, chanoine honoraire de la cathédrale de Bayeux, pensionnaire du roi, des académies de Berlin, de Caen, correspondant de l'académie des sciences de Paris, et mourut à Bayeux, le 12 avril 1774, âgé de 80 ans. M. de Luynes, à son avénement à l'évêché de Bayeux, l'avoit pris près de lui en qualité d'homme de lettres et de secrétaire. Il fut du nombre des académiciens que la cour chargea de parcourir la terre, pour examiner sa vraie figure. Il fut adjoint de M. de Maupertuis, pour la partie du nord, qu'ils visitèrent en 1735 et 1736. M. Outhier donna la relation de son voyage, sous ce titre :

« Journal d'un voyage au nord, en 1736 et 1737,
» par M. Outhier, prêtre du diocèse de Besançon.
» Paris, Piget et Durand, 1744, avec figures, 1
» vol. in-4°. ».

A son retour le roi l'honora d'une pension de 1500 liv., et son mécène, M. de Luynes, lui donna, dans sa cathédrale, un canonicat dont il prit possession le 9 septembre 1748. L'amour de

la retraite le détermina à résigner ce bénéfice en 1767. Il se retira dans un maison qui lui appartenoit, dans l'un des faubourgs de Bayeux ; là, dégagé de soins et d'embarras, il finit tranquillement sa carrière, en partageant son tems entre l'étude des siences, auxquelles il s'étoit adonné, et les exercices de sa religion.

P

PANEL (*Antoine*), né à Noseroy, sur la fin du dix-septième siècle, entra dans la société des jésuites, y perfectionna le goût qu'il avoit pour les belles-lettres, réntra dans le siècle et y vécut prêtre séculier. Il donna au public un volume de poësies latines, sans énoncer le lieu de l'impression. Les autres poëtes forgent des Iris, des Cloris, pour objets de leurs compositions ; M. Panel, qui cherchoit le solide, adresse ses odes aux rois, aux princes, aux grands seigneurs de l'Europe. Philippe V, roi d'Espagne, Marie-Elisabeth de Farnèse, son épouse, Dom Carlos, roi de Naples, Antoine-Pierre de Grammont, archevêque de Besançon, qui, par ses vertus et son mérite, n'étoit pas déplacé parmi les plus grands personnages, en ont reçu ; et toutes ne sont pas restées sans réponses. L'auteur reçut une lettre de remercimens, de la part de S. M. Sicilienne, par le seigneur Montenegro, où il lui marque que la lecture de ses odes a été fort agréable à S. Majesté, qu'elle y a remarqué la vivacité de ses pensées et le tour ingénieux dont il les exprime.

PANEL (*Jésuite*), frère du précédent, demeura

jusqu'à sa mort dans la société de Jesus, que son frère avoit quittée. Son goût le porta à l'étude de l'antiquité et des médailles, où il se fit une réputation. Il a fait imprimer quelques ouvrages.

1°. *Tractatus de systophoris, id est de mysteriis Eleusinæ.*

2°. *Lettre du père Panel, touchant le médailler de feu M. Lebret, premier président, à Milord......* *Londres*, 1737, *in-4°.*

3°. *Dissertation sur une ancienne médaille frappée à Lyon.* Il nous promet dans cette dissertation, un autre ouvrage, sous ce titre : *Lugdunum vetus nummis ac marmoribus illustratum.*

PARRENIN (*Dominique*), naquit au Russey, village des montagnes de Franche-Comté, dans le dix-septième siècle. Il entra de bonne heure dans la société des jésuites. Un zèle ardent pour la conversion des infidèles, lui fit solliciter la permission de passer en Chine ; il l'obtint de ses supérieurs et faisoit déjà les fonctions de missionnaire en 1698. Il fit quelques progrès dans la langue chinoise ; mais il réussit si bien dans la langue tartare, qu'il fut en état de traduire en cette langue, pour l'usage de l'empereur Cam Hi, les découvertes nouvelles en géométrie, astronomie et anatomie, de nos savans modernes. Les Chinois lui doivent aussi, en grande partie, les cartes de leur empire. Il plut tellement à l'empereur, qu'il l'accompagnoit dans tous ses voyages de Tartarie. Son successeur, moins porté pour la religion Chrétienne, conserva toujours beaucoup d'estime pour le père Parrenin, l'admettoit souvent à ses audiences, et à sa mort,

qui arriva le 27 septembre 1741, il voulut faire les frais des funérailles, auxquelles il assista avec toute sa cour.

PATOUILLET (*Etienne*), né à Salins, dans le dix-septième siècle, étoit docteur en théologie, doyen de l'église royale de Dole. Il prononça l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV, dans l'église royale de St.-Maurice de Salins, le 18 novembre 1683, et en celle des Carmélites de Dole, le 25 du même mois. Elle fut imprimée l'année suivante, chez Rigoine, in-12, 80 pages, sans l'épître dédicatoire au roi. Pour donner une idée du talent de notre auteur, je copie la page 5.

« Mais à quoi suis-je réduit? Il y a quelques » mois (1) que je reçus cette grande reine dans » mon église, à l'éclat de tous les flambeaux, au » son de tous les instrumens, à l'harmonie de toutes » les voix, aux acclamations de tout le peuple, » à la gloire de Dieu même, touchée d'une piété » vraiment royale, qui charmoit les anges en édi- » fiant les hommes; et aujourd'hui, par un chan- » gement que les Payens appelleroient destin et que » les Chrétiens nomment providence, le son lugubre » de nos cloches, l'appareil funèbre de cette église, » les murs de ce temple revêtus de noir, les flam- » beaux mourans de cette chapelle ardente, les » larmes qui coulent à torrent de vos yeux, les » soupirs qui s'échappent en foule de votre cœur, » ces nobles désespoirs d'amour et de douleur,

(1) 15 juin 1683.

» tracés sur vos visages, m'apprennent que je suis
» destiné à chercher le beau feu de la piété qui
» animoit cette princesse, jusques dans ses cendres,
» à rouvrir son cœur qui n'étoit qu'amour pour
» ses peuples, et à fouiller sous ce mausolée pour
» reproduire une grandeur d'ame et une égalité
» d'esprit qui l'a élevée au-dessus d'elle-même ».

PATOUILLET (*Nicolas*), jésuite, étoit de Salins, frère ou neveu du précédent. Il a prêché à Paris, avec succès, et a fait imprimer à Besançon, chez Benoist :

Sentimens intérieurs d'un ame, pour se recueillir en Dieu.

PAYEN (*Dom Basile*), né à Gondrecours au Comté de Bourgogne, fit profession à l'abbaye de Luxeuil, le 29 juillet 1697. Il fut doué d'un esprit clair, d'un jugement solide, d'une mémoire heureuse et d'une grande inclination pour l'étude. Non content de son cours de philosophie et de théologie, il apprit, sans maître, le grec et l'hébreu. On l'envoya dans l'abbaye noble de Morbach, pour y enseigner la théologie. Nommé ensuite prieur du monastère de Morey, il conserva toute sa vie le goût de l'étude. Il mourut à Luxeuil, le 23 août 1756. Ses ouvrages sont manuscrits.

1°. *Apparatus in omnes auctores sacros, tam veteris quam novi testamenti.* 1 *vol.*

2°. *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres du Comté de Bourgogne.* 1 *vol.*

3°. *Histoire de l'abbaye de Luxeuil et du prieuré de Fontaine.* 1 *vol.*

4°. *La bibliothèque Séquanoise.* 1 *vol. petit in-folio*, 427 *pages.*

Des cinq ouvrages ci-dessus, je ne connois que le dernier. Ma copie est incorrecte, incomplette, pleine de fautes ; mais, à coup sûr, la plus grande partie ne vient pas de l'auteur.

PELLETIER (*Claude-François*), né à St-Julien en montagne, vers l'an 1620, fut châtelain et capitaine de Belvoit, intendant des maisons d'Arbenberg et de Lillebonne, gouverneur des princes de Chimay, du comte d'Egmont et du prince de Gaure. Béatrix de Cusance de Cantecroix, duchesse de Lorraine et de Bar, à laquelle il étoit attaché, l'envoya, en 1648, aux Pays-Bas, pour traiter avec le prince d'Orange, de l'échange du Marquisat de Berghes, convenu à Munster, entre S. M. Catholique et ledit prince. En 1657, la même duchesse l'envoya à la cour de Madrid, pour ménager la déclaration de son mariage avec Charles IV, duc de Lorraine. Ce prince, brave, mais léger et inconstant, changeoit très-souvent de maîtresses et auroit voulu en faire autant pour ses femmes. Mari de la duchesse Nicole, il n'attendit pas sa mort pour épouser la princesse de Cantecroix, sous prétexte que son premier mariage étoit nul. Il devint ensuite amoureux de Marianne Pajot, à Paris, qu'il vouloit épouser du vivant de la princesse de Cantecroix ; mais Louis XIV la fit enfermer dans un couvent. Il attira le même traitement, pour les mêmes raisons, à Mlle. de St.-Remy. Mde. de Ludre leur succéda, et il l'eût épousé sans l'opposition qu'y forma la princesse de Cante-croix.

Enfin, cette princesse étant morte, il épousa Marie-Louise d'Apremont, malgré tous les obstacles que put y apporter madame de Ludres.

Nous avons de Pelletier un recueil de poésies manuscrites, in-4°., de 273 pages, qui repose à la bibliothèque publique à l'abbaye de St.-vincent de Besançon : j'en copierai quelques pièces au hasard, pour donner une idée du talent de notre auteur.

CHANSON.

Philis vous avez grand tort
De tant faire la rebelle;
Faut-il que pour être belle
Vous me rebutiez si fort ?
Ménagez votre conquête
Avec un peu plus de soins;
Car si vous êtes parfaite,
D'autres ne le sont pas moins.

Quand je m'approche de vous
Vous faites de la farouche;
Vos yeux, comme votre bouche,
Ne m'annoncent que courroux.
Mais sachez que je me lasse
De souffrir tant de mepris,
Et que votre bonne grâce
Ne peut me plaire à ce prix.

Si vous voulez que mon cœur
Persévère dans la flamme
Dont vous embrasez mon ame,

Modérez votre rigueur
Ou bien ne trouvez pas étrange,
Dans ce fâcheux traitement,
Que par un trait qui m'arrange,
Je recoure au changement.

Un adieu.

A me voir partir de ces lieux,
Philis, sans soupirer et sans larmes aux yeux,
Ne jugez pas plus mal du dedans de mon ame;
J'y conserve pour vous un respect infini,
Et me voir de vos yeux pour un siècle banni,
Sans que d'un seul soupir j'ose alléger ma flamme.
N'est-ce pas être assez puni?

Sonnet à M. le baron de Watteville, sur la défaite de l'ambassadeur de France.

La noblesse du sang, les titres, les couronnes
Et toutes les grandeurs qu'on révère ici bas,
Ce superbe appareil de royales personnes,
Dont l'ombre nuit et jour accompagne leurs pas.

Les immenses trésors, monde, que tu nous donnes,
Dont les foibles esprits font souvent tant de cas,
Sont de foibles ornemens, peuple, dont tu t'étonnes,
Et desquels le brillant n'a que de faux appas.

Mais illustrer le nom de sa chère patrie,
Par mille actions dignes de l'idolâtrie,
Triompher hautement de la rébellion,
Maintenir de son prince et le rang et la gloire

Et jusques dans la paix rencontrer la victoire,
C'est par où Watteville a illustré son nom.

On ignore le tems de sa mort.

PERRENOT (*Antoine*), cardinal de grandvelle, né à Ornans, en 1517, fut l'aîné des fils du Chancelier de Grandvelle. Destiné à l'église dès le berceau, il fut d'abord chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, ensuite évèque d'Arras, quoique ses études ne fussent pas encore achevées. Il se présenta au chapitre de Liège, pour y être reçu chanoine en faisant ses preuves; ne pouvant produire son extrait de baptême, qui auroit prouvé son défaut de noblesse, il offrit la preuve par témoins, dont le chapitre voulut bien se contenter. Boisset, archidiacre d'Arras, dont Grandvelle étoit évêque, fut nommé commissaire pour faire l'information. Sept témoins furent entendus sur des faits vagues, équivoques, et le crédit du chancelier fit tout passer. A la mort de Nicolas Perrenot, son père, l'empereur Charles-Quint lui confia le sceau destiné aux affaires de l'empire, quoiqu'il eût à peine trente-trois ans. Il parut avec distinction au concile de Trente, et en diverses légations où il fut employé. Il fut du conseil d'état et ministre de la princesse Marguerite, fille de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas, cardinal de l'église Romaine, archevêque de Malines, vice-roi de Naples, président du conseil supérieur d'Italie à Madrid, archevêque de Besançon et régent des Espagnes, pour le roi Philippe second, pendant tout le tems qu'il fut occupé de la conquête du

Portugal. S'il rendit de bons services à son souverain, il voulut en être récompensé. Dans le recueil de ses mémoires déposés à la bibliothèque publique de l'abbaye de St.-Vincent, on en lit un de l'an 1559, par lequel il remontre au roi, Philippe II, les services qu'il lui a rendus, les dettes qu'il a contractées, le peu de récompenses qu'il a reçues. Il dit qu'il a été nommé deux fois évêque de Liége, et qu'on l'avoit empêché d'accepter, par la nécessité où on étoit de l'employer ailleurs; que par la même raison il avoit refusé quatre fois le chapeau de cardinal, qu'il avoit encore refusé, au traité de Crépy, une abbaye de seize mille livres de rente, que le roi de France vouloit lui donner.

Il protégea toute sa vie les gens de lettres. Son palais de Besançon étoit un asile ouvert aux savans indigens; il en attacha plusieurs à son service. Il nomma Juste Lipse son secrétaire pour les lettres latines, à l'âge de dix-neuf ans, et ce jeune homme lui fit hommage de son premier ouvrage. Pighius fut son bibliothécaire. La religion et les lettres lui doivent l'édition de la bible poliglotte, qui sortit en 1558, des presses de Plantin, en 8 vol. in-folio. Il fit imprimer, à ses frais, la somme de St.-Thomas, dont il distribua généreusement les exemplaires. On lui doit aussi l'édition des œuvres de Théophraste, qui venoient d'être découvertes. Il parloit sept langues, dictoit en même tems des lettres à quatre ou cinq secrétaires, sur des affaires épineuses. Il a laissé une foule de mémoires manuscrits, recueillis par les soins du savant abbé Boisot, dont le plus grand nombre étoit dans la bibliothèque publique de St.-Vincent,

et quelques volumes dans celle du séminaire de Besançon.

Il avoit prononcé plusieurs harangues éloquentes, dont parlent les auteurs du tems, et entr'autres à l'assemblée de Gand, où il fut envoyé par Philippe second. L'Espagnol Vargus, disoit qu'on ne verroit point de fin aux désordres de l'Europe que quand le cardinal de Grandvelle seroit pape. Il étoit équitable, mais sévère dans l'administration de la justice, magnifique dans sa façon de vivre, aimant les plaisirs, même un peu trop, comme on lui reprocha à la prise de la Goulette. Le cardinal, en se livrant à ses amours, et Dom Juan (*d'Autriche*), en s'amusant trop au jeu de paume, ont perdu la Goulette. *Il cardinal con la braguetta, Dom Juan con la raquetta, han perdido la Goletta.* Notre cardinal, se trouvant sans argent aux Pays-Bas, fut forcé de s'en procurer par le moyen d'une loterie de quatre millions. Cette funeste ressource, dont il fut l'inventeur, a été perfectionnée depuis lui et a fait, parmi le bas-peuple, un mal incalculable, qu'un gouvernement aussi sage et aussi moral que le nôtre, supprimera aussitôt que les circonstances le permettront.

Au commencement de 1586, il fut attaqué d'une phtisie, dont il mourut le 21 septembre de la même année, à Madrid. Son corps fut apporté à Besançon, comme il l'avoit ordonné, et déposé dans le caveau de sa famille, aux Carmes de la grand'rue, à côté de ses pères et mères.

Quoique notre cardinal ait eu pour historien M. Courchetet, intendant de la reine, et Dom l'Evêque, bénédictin, on regrettera toujours que

M. Boisot, abbé de St.-Vincent, n'ait pas accompli le projet qu'il avoit formé. Il avoit fait une étude si approfondie de ses mémoires, que nous aurions vu l'ame, la politique et le tableau le plus fidèle de ce grand homme.

PERRENOT (*Nicolas*), depuis le chancelier de Grandvelle, père du cardinal, étoit né à Ornans, en 1486. Son père, suivant la tradition commune, étoit maréchal ferrant, et occupoit une très-petite maison qui subsistoit encore il y a une trentaine d'années. Depuis son élévation, cent flatteurs lui ont fait une origine illustre; mais il n'est pas moins glorieux d'être parvenu, par son seul mérite, aux premiers emplois, que d'en avoir déjà approché par sa naissance. Une preuve sans réplique, de l'obscurité de sa naissance, c'est qu'il obtint, en 1524, des lettres de noblesse pour Pierre Perrenot, son père, décédé le 22 mars 1537, et enterré dans le chœur de l'église paroissiale d'Ornans. Il est qualifié, dans son épitaphe, de chevalier, seigneur de Cromary, châtelain d'Ornans, lieutenant des saulneries de Salins. Son épitaphe a été gravée long-tems après sa mort; quoi qu'il en soit, un léger service rendu à Mescurin de Gattinara, lui ouvrit le chemin de la fortune. Gattinara se retiroit en Piémont, sa patrie, après avoir abdiqué la première présidence du parlement de Dole. On craignoit pour lui quelques embûches de ses ennemis; un de ses chevaux manqua, l'avocat Perrenot lui en fournit un et voulut l'accompagner lui-même jusqu'à la frontière, pour assurer son voyage. Gattinara fut très-reconnoissant et le mit en état de

déployer son talent et de faire connoître tout son mérite. Il fut nommé conseiller au parlement de Dole, le 12 septembre 1518 ; en 1519 maître des requêtes de l'hôtel de l'archiduc Charles, depuis empereur Charles-Quint ; le 17 juin 1521, maître des requêtes de l'hôtel de la princesse Marguerite ; membre du conseil privé de l'empereur, le 15 septembre 1524 ; pensionné de 500 liv., le 19 mai 1529 ; de trois mille ducats d'or de pension, le 10 avril 1738. Le 26 septembre 1534, le même prince lui donna la charge de président des saulneries de Salins ; enfin, il fut fait secrétaire d'état, ministre et garde-des-sceaux. Il ne montra pas assez de délicatesse en acceptant ces dernières places. Mescurin de Gattinara, son protecteur, aima mieux rendre les sceaux que de signer le traité de Madrid, entre Charles-Quint et François premier, voulant que la restitution du Duché de Bourgogne précédât la mise en liberté de François premier. Il répondit à l'empereur qu'il pouvoit lui ôter les sceaux et la vie, mais jamais lui faire signer aucune chose contre son service. Grandvelle, qui lui devoit sa fortune, accepta les sceaux et signa sans difficulté.

Son administration fut très-douce, employant rarement les voies d'autorité ; il vivoit avec splendeur et magnificence, bâtissoit par-tout des palais, des châteaux dans plusieurs villages. Lui et son fils le cardinal, construisirent des palais à Besançon, Ornans, Dole, Rome, Madrid, et des châteaux dans les villages de Chantonnai, de Frasne-le-Chatel, de Maiche en montagne, de Scey en Varais, de Vaux près Besançon. Le plan étoit uniforme ; un grand quarré composé de quatre aîles

uniformes, le bas ouvert en portique offroit une promenade à l'abri des injures de l'air ; le surplus du bâtiment, haut et bas, étoit composé de grandes salles et peu de chambres, suivant le goût du tems. Le palais de Besançon, achevé, dit-on, en 1536, ne coûta, suivant la tradition, que trente mille livres ; mais notre chancelier, et après lui le cardinal, l'embellirent de cent mille liv. de meubles, de bronze, de statues antiques, que Louis XIV enleva et fit conduire à Versailles, après la conquête de la province.

Notre chancelier étant à Augsbourg, dans une diète pour le service de l'empereur, mourut le 25 août 1550, âgé de 64 ans. Son corps fut apporté à Besançon, et inhumé chez les Carmes de la grand'rue, dans une chapelle qu'il avoit fait bâtir. Le tableau de l'autel, peint par le fameux Bronzin, le représente sous l'image de Nicodème, et sa femme sous celle de Notre-Dame de pitié, tenant un Christ sur son giron, entourée de divers personnages qui sont les six filles et les cinq garçons de ce chancelier et de Nicole Bonvalot, son épouse. Cette nombreuse famille, qui sembloit promettre une durée éternelle, s'éteignit dans moins d'un siècle et demi, quoique toutes ses filles eussent été mariées.

On a de lui un long discours latin, prononcé dans l'assemblée des princes d'Allemagne, à Vorms, où il présida au nom de l'empereur. *Clarissimi Nicolai Perrenoti de Grandivilla ad... Germanos oratio. Basileæ, apud Westhmerum ; avec une préface de Gilbert Cousin.*

Il fut bon pere, bon époux, bon parent et bon ami. Plus de soixante familles de Franche-Comté

durent au chancelier et à son fils le cardinal, leur fortune et leur élévation.

PERRENOT (*Nicolas*), né à Vercel en montagne, dans le seizième siècle, n'avoit aucune parenté avec le chancelier Perrenot. Il exerça long-tems, avec distinction, les fonctions d'avocat au parlement de Dole. Il fut nommé conseiller au même parlement, en 1607. Son caractère inquiet lui occasionna plusieurs difficultés avec sa compagnie. Il fit imprimer, étant avocat, deux ouvrages sur le droit, dont le premier est intitulé : *Tractatus remissivus praticarum quæstionum quæ circâ materiam testicum in foro quotidiè versantur autore Nicolao Perrenoto advocato, in senatu Dolano omnibus juri operum dantibus, tam in theoria quam praxi utilis judicibus et advocatis pernecessarius. Lugduni, apud Antonium Dominicum*, 1606, *in*-12, 428 *pag*. L'ouvrage est dédié à Claude Felletet, conseiller au même parlement. C'est moins une composition d'auteur qu'un index très-étendu de toutes les questions qui concernent les témoins, et des auteurs et des endroits de leurs ouvrages où ils ont traité cette question.

Le second est un traité *de fide instrumentorum*. Ne l'ayant jamais vu, j'ignore s'il ressemble au premier ouvrage.

PETREMAND (*Jean*), né à Besançon, dans le seizième siècle, fut élu conseiller au parlement de Dole, le 20 avril 1611, et mourut le 16 août 1621. Il a fait imprimer *le recueil des anciennes ordonnances et édits de la Franche-Comté. A Dole*,

chez *Antoine Dominique*, 1619, *in-folio*. Ce livre a été cité dans tous les tribunaux : il devient rare depuis plusieurs années.

PETREMAND (*Pierre*), de la même famille, jurisconsulte, né à Besançon et mort dans le seizième siècle, en 1581, a composé un traité sur le droit et une longue préface sur la jurisprudence de Sébastien *de Rheno*, ou du Rhin, savant professeur à l'université de Fribourg en Brisgaw. Imprimé à Louvain, par Marin, en 1552.

PETREMAND (*Thierry*) de la même famille, né à Besançon, au seizième siècle, a composé un poëme français, sous ce titre : *Paraphrase de l'admirable histoire de la sainte héroïne Judith. Lyon, Benoît Rigaud*, 1578.

PETREY (*Louis*), né à Vesoul, dans le seizième siècle, fut le dernier des quatre conseillers surnuméraires dont l'archiduc Albert accrut le parlement de Dole, en 1618. Quand la province fut menacée d'être envahie par Louis XIII, sous le commandement du prince de Condé, en 1636, le parlement, entre les mains duquel reposoit le gouvernement, avisa aux moyens de se défendre. On ignoroit, et les Français eux-mêmes hésitoient, s'ils commenceroient leur attaque par le siége de Dole ou par celui de Gray ; il falloit pourvoir à la défense de l'un et de l'autre. Le parlement, l'archevêque, les autorités résidoient à Dole ; personne ne se soucioit de se charger de la défense de Gray. Petrey offrit généreusement d'accepter cette commission,

et s'en acquitta dignement ; il répara les fortifications, s'empara des châteaux voisins qui l'incommodoient, fit brûler la forge de Drambon, qui fournissoit les bombes pour le siége de Dole, hâta le secours que le duc de Lorraine amenoit aux pays, et fit lever le siége de Dole. Pétrey y fut reçu comme un libérateur, et le méritoit. Mais au milieu de son triomphe, il versa des larmes bien amères, quand on lui montra la place où deux de ses petits-fils avoient été écrasés par une bombe, et un autre endroit où un serviteur, auquel il étoit très-attaché, avoit péri par un accident semblable. Petrey mourut le 23 juin 1638. Il fit imprimer :

Lettre de Louis Petrey, sieur de Champvans, à Jean-Baptiste Petrey, sieur de Chemin, son fils, contenant une bonne partie de ce qui s'est fait en campagne, au Comté de Bourgogne, pendant et après le siége de Dole. 1637, *in*-4°, *environ* 120 *pag.*

POUHAT (*Jean-Baptiste*), de Noseroy, fut nommé conseiller au parlement de Franche-Comté, par Louis XIV, au camp de la Loye. Il exerça sa charge jusqu'à ce qu'il obtînt des lettres de vétérance, vendit alors cette charge et mourut peu après à Montbozon, en 1705.

On a de lui : *Ludovici magni Gallarium regis panegyricus a Joh.-Bapt. Pouhat, in senatu Vesuntionensi consiliaris. Vesuntione, typis Ludov. Rigoyne, anno* 1694, *in*-4°, *pag.* 105.

Q

QUARREY (*Jean-Hugues*) docteur de Sorbonne, chanoine de Poligny, naquit en cette ville dans le seizième siècle, d'Antoine Quarrey, lieutenant-général au siége d'Orgelet, et de noble Philiberte Vaucherot. Il quitta son canonicat pour entrer dans la congrégation de l'oratoire. M. de Berulle connut bientôt son mérite, l'accueillit et le nomma supérieur-général dans les Pays-Bas et dans le Comté de Bourgogne. La réputation qu'il acquit dans la chaire, le fit choisir par l'Infante Isabelle, pour son confesseur et son prédicateur. Il composa plusieurs ouvrages de piété; le plus répandu est intitulé : *Trésor spirituel, contenant les obligations que l'on a d'être à Dieu, et les vertus nécessaires pour vivre en pafait Chrétien.* On en connoit six éditions. La cinquième est imprimée à Lyon, chez *Antoine Cellier et Pierre Compagnon*, 1646. Il mourut à Bruxelles, en réputation de sainteté, le 16 mai 1656.

R

RAMBERT (*Gabriel* DE ST.), gentilhomme Comtois, né à Pontarlier, dans le dix-septième siècle, fut page de M. le marquis Leganès, grand d'Espagne et gouverneur du Milanois. Il fut ensuite intendant de M. le duc d'Arscholt, prince d'Aremberg.

Il a Composé : *conformité des principes de Moyse, dans la création du monde, avec les principes de la philosophie de Descartes. A Utrecht*, 1717, *in*-12.

REMY (*Nicolas-Joseph* DE ST.-REMY-VAUDREY), d'une des plus anciennes familles et des plus distinguées du Comté de Bourgogne, naquit dans le dix-septième siècle. Il a composé deux romans. Le premier *Histoire de la comtesse de Vergy, épouse de Charles de Vaudrey, dit le Beau-Vaudrey, ou les aventures de Charles de Vaudrey. Paris*, 1722, *in*-12. Le second, *Adèle de Ponthieu*. Tous deux, dit Dom Payen, *sont pleins de sentiment et noblement écrits*.

RENAUD (*Valier*), né aux Usiers, bailliage de Pontarlier, dans le seizième siècle, entra dans la société des jésuites et donna au public : *Praxis fori pænitentialis ad usum confessarii in usu sui muneris, autore Patre Valerio Reginaldo Burgundo Sequano, sumptibus Laurentii Cardon*, 1616, 2 *tom. in-folio*. Le père Renaud mourut en 1623, âgé de 80 ans.

RICHARD (*Claude*), issu d'une famille noble d'Ornans, vit le jour en cette ville, à la fin du seizième siècle, et entra dans la société des jésuites à 27 ans, y étudia la langue hébraïque et les mathématiques, les enseigna avec succès à Lyon, obtint de son général d'aller en mission à la Chine; mais Philippe IV, roi d'Espagne, le retint à son passage par Madrid, pour y professer les mathématiques. Il y mourut en 1664, septuagénaire au moins. Il a laissé quelques ouvrages sur les mathématiques; le seul qu'on connoisse imprimé est : *Commentaria in quatuor libros conicorum Appollonii Pergensis* (de Perge en Pamphilie), *Antwerpiæ*, 1655, *in-folio*.

RICHARDOT (*François*), né à Morey, en 1507, fit profession au couvent des Augustins de Champlittes ; après de bonnes études il fut envoyé à Tournay, voyagea en Italie, se fit connoître du cardinal de Grandvelle, qui le voulut avoir pour un des professeurs de son collége de Besançon, où il avoit l'attention de ne placer que des gens d'un mérite reconnu. Il se fit relever de ses vœux et parvint, par le crédit du cardinal de Grandvelle, à lui succéder dans l'évêché d'Arras, qu'il occupa dignement pendant treize ans. Plus patriote que courtisan, il mourut âgé de 67 ans, le 26 juillet 1574. On prétend que les Espagnols avancèrent sa mort par un mauvais morceau qu'ils lui préparèrent, pour avoir présenté, au nom des états du Pays-Bas, une requête qui déplut au gouvernement. Voyez Mezerai, dans sa grande histoire de France, tom. 3, pag. 184, édit. de 1651.

Ses ouvrages imprimés sont : 1°. *Deux oraisons funèbres, de la reine et du prince d'Espagne, prononcées à Bruxelles, en la chapelle du palais, en présence du duc d'Albe, les 4 et 5 janvier 1569. Anvers, Christophe Plantin*, 1569, *in-8°.*

2°. *Statuta synodalia atrebatensia ordinata, per Franciscum Richardotium adjectis prædecessorum statutis, in-4°, Duaci, Devinde,* 1570. *Antwerpiæ,* 1588.

3°. *Les collectes des dimanches et principales fêtes de l'église, mises en prose et rimes françaises, avec quelques briefs et familiers enseignemens sur chacune d'icelles. Douai, par Louis Devinde,* 1572.

4°. *La règle et guide des vicaires, en ce qui appartien aux devoirs de leur charge. in-8°. Bordeaux, Simon Milanges.,* 1574.

5°. *Six sermons sur l'explication de l'oraison dominicale. Anvers*, *in*-8°., 1573.

6°. *Quatre sermons du sacrement de l'autel, faits et prononcés publiquement à Arras, par messire Franç. Richardot, évêque dudit lieu. Item, un sermon des images, fait à Armentières, par ledit sieur évêque. Louvain, Jean Boyard*, 1567, *in*-12, *pag*, 180.

7°. *Discours tenu entre messire F. Richardot, évêque d'Arras, et un prisonnier, au lieu de Douai, sur aucuns points principaux de la religion, recueillis et mis au net, par ledit sieur évêque. Louvain, Jean Boyard*, 1567, *in*-12, 104 *pag.*

ROMANET (*Cleriadus de Preparavin*), entra dans la congrégation des prêtres de l'oratoire. Le zèle qu'il témoigna toute sa vie pour le salut des ames, le fit choisir curé de la paroisse de St.-Maurice de Besançon, qui étoit desservie par cette congrégation. Il y introduisit l'usage d'une prière publique, qui s'y fait tous les soirs. Il mourut en 1677.

On a de lui : *Direction intérieure pour une ame qui veut vivre bien chrétiennement, par Cleriadus de Preparavin. Dole, Antoine Binard*, 1674, *in*-16, *pages*, 535.

ROUSSELET (*François*), docteur en médecine, né à Vesoul, dans le seizième siècle, a composé *un traité de la vertu de l'or*, qu'il nomme chrisopargerie. Il fut imprimé *à Lyon, par Charles Pernot, en* 1582.

ROUSSELET (*Georges-Etienne*), né dans la même ville de Vesoul, et probablement de la famille

du précédent ; se fit jésuite en 1605. Il devint un zélé missionnaire, fut recteur au collége de Vesoul, et mourut à Vienne en Dauphiné, en 1634. Il a donné au public : *Les plus saints lis ou le parallèle des lis, et des vertus de St.-Louis et des autres rois de France. Lyon, Louis Muguot*, 1631, *in*-4°.

RYE (*Ferdinand* DE), né en Franche-Comté, peu après le milieu du seizième siècle, étoit fils de Gerard de Rye et de Louise de Longvi, héritière des maisons de Longvi et de Neufchâtel. Sa famille étoit comptée parmi celles de la haute noblesse du Comté de Bourgogne, et avoit fourni plusieurs chevaliers de l'ordre de la toison d'or. Ferdinand, après avoir fait ses études à l'université de Dole, se transporta à Rome et y resta attaché à la cour, jusqu'à-ce qu'étant pourvu de l'archevêché de Besançon, il vint en prendre possession, en 1586. Le roi d'Espagne le fit maître des requêtes au parlement de Dole, et lui confia le gouvernement de la province, après la mort de Cleriadus de Vergy. Il s'enferma à Dole, avec le parlement, quand il la vit menacée d'un siége, en partagea toutes les fatigues, présida à tous les conseils, en fut épuisé, tomba malade, reçut tous ses sacremens le jour de l'assomption de l'an 1636, qui étoit le jour même de la levée de siège, partit pour son château de Vuillafans, où il comptoit rétablir sa santé, mourut en chemin à Courte-Fontaine, et fut inhumé à Vuillafans, auprès de sa mère, plus qu'octogénaire, après cinquante ans de résidence dans son diocèse et d'un épiscopat glorieux et utile à l'état. Ce prélat fit voûter et lambrisser les églises de son diocèse,

fit ériger des tabernacles dorés sur les autels, ordonna qu'on se pourvût par-tout de calices et de custodes d'argent. C'est sous son pontificat qu'arriva le célèbre miracle de Faverney. Comme le mandement donné à cette occasion, par notre archevêque, est très-rare, je crois faire plaisir à mes lecteurs de le transcrire en entier.

« Déclaration authentique d'un insigne miracle » du très-saint-sacrement de l'autel, advenu le 5 » mai 1608, en l'église abbatiale de Notre-Dame » de Faverney, au Comté de Bourgogne.

» Ferdinand de Longvi, dit de Rye, par la » grâce de Dieu et du St.-siége apostolique, archevêque de Besançon, prince du St.-Empire...., » à tout le peuple de notre diocèse, salut et béné» diction.

» La divine providence, qui dispose de toutes » choses sagement, prévoyant qu'aux derniers siècles » plusieurs séducteurs s'éleveroient et l'iniquité » abonderoit selon que l'arrogance et la superbe... » de Dieu (dit le psalmiste), va toujours en mon» tant, et que l'impiété des modernes hérétiques » s'élanceroit jusqu'au trône du fils de Dieu, pour » nous vouloir arracher de son siége au St.-sacre» ment de l'autel, sa réelle présence. Cette sagesse » divine a voulu, contre la furie de ces géans » modernes et enfans de la terre qui ne s'arrêtent » qu'à leurs sens et propre jugement, munir son » église, qui est la tour mistique de David, de » mille targues et boucliers, ainsi qu'il est dit » aux cantiques, entre lesquels sont les miracles » et œuvres surnaturels, que le Tout-Puissant a » produits pour la défense de la réalité du corps

» et du sang de Notre-Seigneur Jesus-Christ, en
» la sainte eucharistie; et comme, de fraiche mé-
» moire sur ce sujet, ce grand Dieu en a produit
» un solemnel en cestui notre diocèse de Besançon,
» à la vue d'un grand nombre de fidèles; nous,
» pendant qu'il étoit encore récent et avant que
» la présomption humaine le vînt à déguiser ou
» supposer en son lieu une chose pour une autre,
» pour notre charge pastorale et pour ne point
» cacher la gloire des œuvres de Dieu, l'avons
» voulu faire reconnoître, et à ces fins avons in-
» continent ordonné à nos procureur-général et
» premier avocat fiscal, avec le secrétaire de notre
» conseil archiépiscopal, de se transporter sur le
» lieu et informer à plein de tout ce qui s'en seroit
» passé, observant les formalités en tel cas requises.

» Ce qu'ayant fait, ils nous auroient rapporté
» leur besogne et procédure, avec la déposition
» de cinquante-deux témoins irréprochables, par
» lesquels il auroit suffisamment apparu qu'en l'an-
» cienne église abbatiale de Notre-Dame de Fa-
» verney, dès quelques années ont été concédées
» indulgences, par le St.-siége apostolique, à tous
» ceux qui, dévotement, la visitent et frèqnentent
» ès jours de Pentecôte, à raison de quoi, pour
» exciter davantage la dévotion du peuple, le
» 24e de mai de l'an présent 1608, veille de ladite
» fête de Pentecôte, auroit été dressé, selon la
» coutume des années précédentes, près des treillis
» de fer qui séparent le presbytéral du chœur,
» une table de bois en forme d'autel paré et re-
» vêtu, tant par les côtés que par le derrière,
» de courtines et autres ornemens, et couvert par le

» haut du dais ou poille de ladite église. Sur laquelle
» table, à une palme près desdits treillis, auroit
» été mis un tabernacle orné de drap de soie,
» sur un petit degré de bois, et dans ledit taber-
» nacle, sur un marbre sacré couvert d'un cor-
» poral, auroit été posé un reliquaire d'argent,
» pesant plus d'un marc, au milieu duquel il y
» a une branche et tuyau de crystal couché de
» la longueur et en travers, dans lequel est un
» doigt de Ste.-Agathe, martyre, et sur ledit corps
» de crystal est enté un cercle d'argent compre-
» nant les deux vitres dans lesquelles étoit pro-
» posé le saint-sacrement, en deux hosties consa-
» crées ledit jour. Ce qu'ayant été fait, seroit arrivé
» que la nuit du jour de Pentecôte, 25e du mois
» de mai, le feu se print et attacha tellement aux-
» dits ornemens et nappes, que non-seulement il
» brûla les courtines et poille dessus dits, hor-
» mis toute fois la partie d'icelui qui couvroit la
» sainte eucharistie, mais aussi le tabernacle et
» le degré de bois sur lequel il étoit posé, et la
» partie de la table de bois, qui touchoit lesdits
» treillis et soutenoit le tout, même le marbre
» sacré sur lequel reposoit le saint-sacrement et
» reliquaire, tomba et fut trouvé rompu en trois
» pièces, et l'enchassure d'icelui brûlée avec la
» partie de ladite table, en un brasier sur le pavé,
» au milieu duquel feu et embrasement ledit reli-
» quaire, dans lequel reposoit le saint sacrement,
» auroit été non-seulement conservé sans lézion,
» mais encore, s'étant retiré de sa place d'environ
» une palme en devers lesdits treillis de fer, se-
» roit demeuré en sa même hauteur, supendu en

» l'air sans aucuu soutien, et bien que lesdits treillis
» fussent branlants et à tous coups rudement agités,
« pour être mal retenus, à cause que la base des
» bois qui les supporte, et l'un des poteaux dans
» lesquels ils sont enclavés, fussent en partie
» brûlés, néanmoins ledit reliquaire et saint-sacre-
» ment, nonobstant tous mouvemens desdits treil-
» lis, demeura immobile, suspendu en l'air, tout
» étant consommé dessoubs, sans être supporté d'au-
» cune chose que de la vertu divine, et fut, ledit
» reliquaire, ainsi suspendu par l'espace de 33
» heures ou environ, et en cette sorte vu de tout
» le peuple, tant de Faverney, qui se trouva aussitôt
» en ladite église, que des lieux circonvoisins qui
» y accoururent par milliers, et persista ainsi
» jusqu'à dix heures ou environ, du mardi, troi-
» sième fête de ladite Pentecôte, lorsqu'un sieur curé
» voisin, venu en procession avec son peuple, sur
» le bruit épars de cette nouvelle, célébroit la sainte
» messe au grand autel de ladite église, en présence
» d'un grand nombre de personnes dévotement as-
» semblées, pendant laquelle célébration un cierge,
» posé avec autres devant ledit reliquaire, s'étei-
» gnit par trois fois, sans aucune cause apparente,
» et à l'instant de la première élévation du St.-
» sacrement, et à mesure que ledit sieur d'église,
» célébrant la messe, le rabaissoit, ledit reliquaire
» descendit de soi-même doucement et se posa
» proprement sur un missel couvert d'un corporal
» mis sur un ais qu'on avoit adjancé de quelque
» distance sous icelui, afin de le recevoir avec
» plus de révérence, s'il venoit à tomber, ce qui
» fut visiblement apperçu de plusieurs, tant hommes

» que femmes et enfans ; de quoi nous étant vé-
» ritablement et pleinement informés, ayant, en
» notre conseil archiépiscopal, exactement pesé
» le tout et y appelé bon nombre de théologiens,
» canonistes et jurisconsultes, avec l'inquisiteur
» de la foi, et examiné sérieusement et mûrement
» la besogne de nosdits procureur-général et advocat
» fiscal, tant en secrète information qu'en procé-
» dure faite par eux, en présence de graves et
» édoines personnes, mêmement ecclésiastiques,
» et ayant reconnu que ce fait surpassoit le cours
» ordinaire de la nature, pour ne céler les mer-
» veilles de Dieu, qui touchent au bien de toute
» l'église Catholique et consolation des fidèles, vous
» avons voulu assurer, et tous autres, de la vérité
» de ce miracle, afin de considérer dévotement
» et prendre garde à ce que, par icelui, notre
» Dieu demande de nous, en cette saison, pour
» son honneur et gloire, et à cette raison pour
» le devoir de notre charge, exhortons tous et
» un chacun de l'un et de l'autre sexe, de notre
» diocèse, de bénir et louer Dieu en toutes ses œuvres,
» particulièrement en celle-ci, tant miraculeuse,
» et se confirmer davantage en la foi et révérence
» de ce saint-sacrement, se rendre digne des graces
» et faveurs qui se communiquent ordinairement
» à ceux qui le fréquentent avec les préparations
» requises. Recommandant du surplus à tous prélats,
» pasteurs des ames et autres ecclésiastiques, tant
» séculiers que réguliers, de notre diocèse, d'être
» fort vigilans à ce qui concerne le culte et piété
» de ce saint sacrement, que les églises, autels,
» calices, ciboires, tabernacles et autres ornemens,

» soient propres et bien séans, comme ce tant
» haut mystère le requiert; et quand la nécessité
» sera de le porter aux malades, qu'il soit fait
» avec le respect dû à la majesté divine, et qu'il
» soit convenablement suivi et accompagné, exhor-
» tant encore à cet effet les confréries dressées en
» l'honneur de ce saint-sacrement, sur-tout enjoi-
» gnons, quand il sera exposé publiquement sur
» l'autel, qu'il y aie continuellement quelqu'un
» de l'église, tant pour faire prière que pour re-
» médier aux accidens qui pourroient survenir,
» priant Dieu de tout notre cœur qu'il lui plaise
» tourner ce miracle à sa plus grande gloire, à
» la conversion des hérétiques, au bien universel
» de son église et défense de la vérité, et parti-
» culièrement au bien de notre diocèse, au repos
» et bonheur de tous les princes Chrétiens, nom-
» mément de leurs altesses sérénissimes (ès terres
» et villes desquelles ce tant signalé miracle est
» arrivé), à la consolation et édification de tout
» son peuple, et à l'augmentation de grâce, vertu
» et dévotion d'un chacun de nous.

» Donné en notre conseil archiépiscopal, à Be-
» sançon, le 10e juillet, l'an de grâce 1608.

» Par ordonnance de mondit sieur l'illustrissime
» et révérendissime archevêque,

Signé. J. B. CRÉTENET.

Sur la demande du parlement de Dole, les archi-ducs accordent une des deux hosties à la ville de Dole, qui l'expose à l'adoration des fidèles, à la Pentecôte de chaque année; l'autre demeurera dans l'abbaye de Faverney.

Notre archevêque, en sa qualité de gouverneur du Comté de Bourgogne, composa et fit imprimer une déclaration sur l'entrée de l'armée française dans ce pays.

S

SALE (*Antoine* DE LA), auteur Comtois, selon Gollut, page 890, fleurissoit depuis 1422 jusqu'en 1459. Lacroix du Maine le fait naître dans le quatorzième siècle. Il étoit secrétaire de Réné, roi de Sicile, et de son fils, le prince d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine. Il a composé un livre *de la noblesse et de l'office des hérauts et rois d'armes.*

2°. Un livre intitulé *la salade*, dans lequel il fait mention de tout les pays du monde, de la figure de la mer et de la terre, dédiée à l'illustre prince d'Anjou. Imprimée à Paris, par Philippe Lenoir, in-folio, sans date, ensuite chez Michel Lenoir, en 1521.

3°. Le roman du petit Jean de Saintrey, imprimé chez Nicolas Lenoir, en 1523, et un extrait des chroniques de Flandres, imprimé à la fin dudit roman. On lit ce petit roman avec plaisir et intérêt.

SIMARD (*Pierre*), né à Montbozon, dans le commencement du dix-septième siècle, entra dans l'ordre des frères prêcheurs. Une sévérité naturelle, un caractère farouche, le rendirent digne d'être promu à la dignité d'inquisiteur du Comté de Bourgogne. Il immola une quantité d'innocens, traduits comme sorciers, devant son tribunal, qui ne l'étoient pas plus que lui. Heureusement notre réunion à

la France mit un terme à ses fureurs. Il a composé :

1°. *Les avis salutaires et favorables aux prêtres et aux pasteurs. Besançon, Couché*, 1677, *in*-8°.

2°. *Le trésor du rosaire de la Ste.-Vierge. Besançon, chez Claude et Louis Rigoine*, 1678.

3°. *Compendium conciliorum.*

4°. *Observationes in jus canonicum.* Ces deux derniers ouvrages sont manuscrits.

SIMONIN (*Etienne*), de Poligny, est auteur d'un livre intitulé : *L'étendart du bon secours, ou l'assistance donnée chaque mois aux ames du purgatoire, par messire Etienne Simonin, prêtre et chanoine en l'église collégiale de Dole, prieur de Montbozon, premier professeur et doyen de la faculté de théologie en l'université de Dole. Imprimé chez Binart, à Dole*, 1655.

2°. Il avoit donné, précédemment, un poëme en vers lyriques, sur la vie du pape Urbain VIII. *Stephani Simonini Sequani F. Thès... Doctoris, silva urbanianæ, seù gesta Urbani octavi pontificis maximi. Antwerpiæ, ex officinâ Plantinianâ Balthazarii Moreti*, 1637.

SOMMIER (*Jean-Claude*), né à Montdoré, près Vauvillers, le 22 juillet 1661, mort le 5 octobre 1737, fit ses études à Besançon, et y prit les degrés de docteur en théologie et en droit. Les dames de Remiremont le nommèrent à leur cure de Champs, et après avoir prêché un carême à Remiremont, le duc Léopold l'appela à Lunéville, pour la même fonction, et lui donna des lettres de son prédicateur ordinaire. Le duc Léopold

en fut si satisfait, qu'il l'envoya trois fois à Rome, comme son résident, et en d'autres cours de l'Europe. Il gagna si bien l'estime du pape Benoît XIII, que ce pape le préconisa, de son propre mouvement, archevêque de Césarée, et voulut faire lui-même la cérémonie de son sacre. Il réunit peu après la grande prévôté de St.-Diey, et posséda en commande l'abbaye de Bouzonville.

Il travailla toute sa vie à composer des ouvrages utiles à la religion.

1°. *Eloge funèbre de Marie-Eléonore d'Autriche, duchesse de Lorraine. In-4°., Toul, chez Laurent,* 1698.

2°. *Oraison funèbre de Charles V, duc de Lorraine. In-8°., Nancy, chez Paul Barbier,* 1701.

3°. *Histoire dogmatique de la religion. Imprimée à Champs, chez l'auteur,* 1708, 6 *vol. in-4°.* Les derniers vol. sont imprimés à Paris.

4°. *Oraison funèbre de la princesse Gabrielle de Lorraine, abbesse de Remiremont, prononcée en cette ville, le* 16 *juin* 1711. *In-4°., Lunéville, chez Bouchard.*

5°. *Histoire dogmatique du St.-siége.* 7 *vol. in-8°.; Nancy, chez Cusson, en* 1716, 1726. *Chez Bouchard, à St.-Diey,* 1728.

6°. *Histoire de l'église de St.-Diey. In-8°., à St.-Diey, chez Dominique Bouchard,* 1726.

7°. *Apologie de l'histoire de St.-Diey, contre le livre intitulé défense de l'église de Toul. In-8°., à St.-Diey, chez Joseph Charlot,* 1737.

Il a encore fait imprimer quelques mandemens, quelques pièces en vers et quelques sermons.

T

TALBERT (*Claude-François*), né à Dole, dans le dix-septième siècle, fut un des savans professeurs en droit de cette université. Il fit soutenir, par son fils Claude-François, en décembre 1667, des thèses sur la main-morte, dont on faisoit beaucoup de cas dans les tribunaux. Elles ont été imprimées plusieurs fois.

De manu mortuâ servisque liberæ Burgundiæ disputatio, autore nobili Claudio-Francisco Talbert, Dolano.... Divione, apud Joh. Sirot, 1726, *in*-12, *pag.* 147.

Son fils entra au parlement et fut un excellent juge.

TERRIER (*Jean*), né à Vesoul, sur la fin du seizième siècle, fut docteur en droit, lieutenant-général au bailliage d'Ornans. Il a composé un ouvrage en vers, sous ce titre : *Portrait des vertus de la Ste.-Vierge, comtemplées par feue Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, dressé par Jean Terrier, de Vesoul. à Pin, chez Vernier*, 1635, *in*-4°., orné de belles figures de Loisy, célèbre graveur de ce tems.

Cette famille a fourni, au parlement de Dole et de Besançon, plusieurs membres distingués par leurs sciences. L'un deux a laissé un gros in-folio de notes manuscrites, sur le droit et la coutume, qui sont encore recherchées.

TISSERAND (*Pierre*), né dans le dix-septième siècle, mort dans le dix-huitième, fut professeur

dans la faculté de droit de l'université de Besançon. Il a donné au public : *Analyse des matières et principales questions contenues dans les différens traités du droit français, qui ont été enseignées jusqu'à présent, dans l'université de Besançon. A Besançon, en* 1707.

THIERRY (*Jean*), né à Besançon, dans le dix-septième siècle, eut le malheur de perdre la vue dès son enfance. Cet accident ne l'empêcha pas de continuer ses études avec succès. Il prit même le bonnet de docteur de théologie, et enseigna plusieurs années la philosophie. Le savant Boisot, abbé de St.-Vincent, fut un de ses disciples. Il a composé, dit-on, quelques ouvrages ; on lui en attribue un sous ce titre : *Definitiones philosophiæ. Pini, typis Joh. Vernerii Plebani.*

TRAMUS (*nn.*), né à Salins, dans le dix-septième siècle, fit profession dans l'ordre des frères prêcheurs, fut reçut docteur en théologie, nommé prieur du couvent de Besançon, et dédia à M. d'Achey, archevêque de cette ville, *Rosaire perpétuel de la confrérie du chapelet. Lyon, chez Renaud*, 1644.

TRICALET (*Pierre-Joseph*), né à Dole, le 30 mars 1692, et mort le 30 octobre 1761, à Ville-Juif près de Paris, eut la jeunesse la plus orageuse et se laissa entraîner dans plusieurs désordres. La lecture de quelques bons livres l'en retira, et lui fit faire une conversion sincère et durable. Il fut fait prêtre, devint directeur du séminaire de St.-

Nicolas du Chardonnet, et pratiqua avec beaucoup de zèle tous les devoirs de son état. La duchesse d'Orléans, l'ayant choisi pour son confesseur, lui offrit une abbaye et ne put la lui faire accepter; le duc, son mari, l'honora plusieurs fois de ses lettres et de ses visites. Il fut malade les quinze dernières années de sa vie; il étoit si foible qu'il ne pouvoit ni parler, ni entendre parler.

Ses ouvrages sont :

1°. *Abrégé du traité de l'amour de Dieu de St.-François de Sales*. 1756, *in*-12.

2°. *Bibliothèque portative des pères de l'église*. 2 *vol.* *in*-8°., 1758. C'est l'ouvrage le plus répandu et qui fait le plus d'honneur à son auteur.

3°. *Précis historique de la vie de Jesus-Christ, de sa doctrine, de ses miracles et de l'établissement de son église. In*-12, 1760.

4°. *Année spirituelle, contenant, pour chaque jour, tous les exercices qui peuvent nourrir la piété d'une ame chrétienne*. 1760, 3 *vol. in*-12.

5°. *Abrégé de la pratique de la perfection chrétienne, du R. père Alphonse Rodriguès, jésuite*. 1761, 2 *vol. in*-12.

6°. *Le service du Chrétien, dans lequel on trouve tout ce que le Chrétien doit savoir et pratiquer, par rapport à la religion*. 1762, *in*-12. Tous ces ouvrages ne sont que des extraits et des compilations, mais on y trouve beaucoup d'ordre, de méthode et d'exactitude.

V

VACHER (*nn.*), chirurgien-major, consultant des camps et armées du roi, démonstrateur en anatomie, correspondant et associé des académies royales des sciences et de chirurgie de Paris, et membre de celle de Besançon, se distingua dans son état. Le fameux chirurgien Morand, bon juge en cette matière, lui accorda sa sœur en mariage. Il fut employé à Besançon et y acheta une maison. Il étoit très-charitable et toujours empressé de prodiguer ses soins et ses peines aux pauvres qui avoient besoin de son secours. Il mourut plus que septuagénaire, laissant après lui deux fils et une fille. L'aîné, qui avoit embrassé le même état que son père, devint un des plus habiles et plus adroits praticiens pour les opérations difficiles. Sa réputation le fit choisir pour chef de l'hôpital militaire de Lille en Flandres, où il mourut au bout de quelques années.

M. Vacher, père, a fait imprimer :

1°. *Dissertation sur le cancer des mamelles, où, sans recourir a aucune hypothèse, on donne une véritable idée de sa nature, de ses différences, de ses signes et de ses causes, avec la méthode de le traiter, fondée sur plusieurs faits de pratique. Besançon, Charmet*, 1740, petit in-12 de 181 pages, sans l'épître dédicatoire et la table des matières.

L'auteur, dans son épître dédicatoire à M. de Vanolles, intendant du Comté de Bourgogne, le loue à juste titre d'avoir arrêté, par ses soins, le cours des maladies épidémiques, déchargé les villes

et les bourgs de l'obligation de loger les militaires; en y faisant bâtir des casernes par-tout où il étoit nécessaire; d'avoir construit des chemins commodes et solides, dans des endroits qui avoient été jusqu'alors impraticables.... Venons à l'ouvrage même.

Le cancer des mamelles est une tumeur humorale et contre nature, formée par congestion essentiellement dure, résistant au tact et douloureuse.... Le schirre, par lequel commence toujours le cancer, mais qui n'en est pas toujours suivi, est une tumeur qui se forme pareillement par congestion et qui résiste toujours et essentiellement au tact; mais il y a cette différence entre l'un et l'autre, que le schirre est toujours et essentiellement sans douleur. et que le cancer en est toujours et essentiellement accompagné. Le phlegmon, à la vérité, est dur et douloureux, mais il est essentiellement rouge, produit par fluxion et accompagné de chaleur et d'inflammation. D'ailleurs, sa dureté cède essentiellement au tact, si on le comprime un peu fortement, et ne paroit être qu'une forte tension; sa douleur est pulsative; celle du cancer est rongeante et souvent pareille à celle que causeroit la piqûre d'un peloton hérissé d'épingles ou d'aiguilles.

On divise le cancer en occulte et en manifeste ou ulcéré. On peut guérir le cancer occulte confirmé par une amputation d'une petite partie de la mamelle, si le cancer n'en occupe pas le centre et s'il n'y a pas de fusées. Mais, dans le cancer manifeste ou ulcéré, on ne peut le tenter que dans le commencement, et encore sacrifie-t-on la mamelle entière. Si le cancer est ulcéré confirmé,

on ne peut que chercher des adoucissemens, quelque soulagement aux malades et prolonger leur vie quelque tems en diminuant leurs douleurs. Les coups, les chûtes, les compressions, l'application de résolutifs trop violens, un air trop chaud ou trop froid, les alimens salés, poivrés, les liqueurs spiritueuses, les veilles outrées, les exercices immodérés, la colère, l'agitation d'esprit, le chagrin, mais sur-tout la cessation ou la suppression d'une évacuation accoutumée, comme celle des hémorroïdes ou des menstrues, peuvent causer un schirre ou le faire dégénérer en cancer. Quelques précautions, un régime adoucissant, quelques saignées de tems en tems, peuvent garantir les personnes du sexe, qui redouteroient cette maladie, de quarante-cinq à cinquante ans.

2°. *Histoire de Frère Jacques, lithotomiste de Franche-Comté. par M. Vacher. Besançon, Daclin*, 1756, petit in-12, pag., 94, sans l'épître dédicatoire à M. de Paulmi, secrétaire d'état, et un avant-propos.

Jacques Baulot ou Baulieu, naquit en 1651, dans le hameau de l'Etendonne, paroisse de Beaufort, au bailliage de Lons-le-Saunier. Ses parens, très-pauvres, ne purent lui faire apprendre qu'à lire et à écrire. Il les quitta à l'âge de seize ans, tomba malade, fut porté à l'hôpital de Lons-le-Saunier. Dans sa convalescence il témoigna un grand zèle à secourir les malades et demanda avec instance qu'on voulût lui apprendre à saigner; mais on ne fit aucune attention à cet empressement. Piqué de ce refus, il s'engagea dans un régiment de cavalerie, où il servit quelques années; ayant obtenu son

congé, il fit connoissance avec un chirurgien empirique, nommé Pauloni, avec lequel il voyagea long-tems. Ce Pauloni faisoit ses opérations de la lithotomie au grand et au petit appareil ; il faisoit aussi celles des hernies, mais au moyen de la castration. Frère Jacques l'ayant suivi cinq à six années, avec application, apprit à faire ces opérations aussi bien que son maître, et le quitta lorsque Pauloni se rendit à Venise. Jacques Baulot prit alors une espèce d'habit monachal, un manteau à peu près comme celui des carmes, une robe descendant jusqu'au gras de la jambe, des souliers noués avec des courroies et un chapeau au lieu de capuchon ; il prit ensuite le nom de Frère Jacques, qui lui est toujours resté.

Un grand fond de religion, une charité extraordinaire pour les pauvres, un désintéressement rare auprès des riches, une envie singulière de s'instruire et de profiter des lumières qu'on vouloit bien lui communiquer, pour perfectionner sa méthode et ses instrumens, furent les qualités que le bon Frère conserva jusqu'à ses derniers jours..

Il renonça bientôt à la guérison des hernies, ne connoissant point d'autres moyens que celui de la castration, qui alloit directement contre les intentions du créateur.

Ce fut à Perpignan qu'il réforma la méthode de Pauloni, par rapport au grand appareil ; il trouva qu'il y avoit plus de facilités et moins de de dangers à faire l'incision obliquement du raphé à la cuisse gauche, pour éviter une plus grande dilatation de l'urètre, à quoi il attribuoit la cause des fistules urinaires qui restoient quelquefois après l'opération.

Il vint à Besançon en 1695, et après avoir taillé, avec le plus grand succès, un nombre considérable de pauvres, un chanoine de la métropole et plusieurs personnes de considération, l'engagèrent à se rendre à Paris, pour y faire l'essai de ses talens: il s'y rendit en 1697. Un chanoine de Notre-Dame, le présenta à M. de Harlai, premier président du parlement, qui, après lui avoir fait ses certificats, ordonna aux médecins et chirurgiens de l'hôtel-Dieu, d'examiner sa capacité et de lui en rendre compte. Les médecins, en reconnoissant quelques avantages dans la méthode du Frère Jacques, ne lui donnèrent point la satisfaction qu'il espéroit. Il se rendit à Fontainebleau, où il fut accueilli de MM. Fagon, premier médecin, et Félix, premier chirurgien du roi. Il y opéra un jeune calculeux, en présence de tous les médecins et chirurgiens de la cour. Chacun admira la fermeté, la promptitude et la dextérité du nouvel opérateur, et lui donna les plus grands éloges. Le roi, qui en entendit parler, chargea M. de Bontems, son premier valet de chambre, d'en prendre soin tant que la cour seroit à Fontainebleau. Il se transporta ensuite à Versailles, où il fit plusieurs opérations; de-là à Paris, où soixante furent aussi taillés. Mais M. Mery prétendit qu'il en étoit mort vingt-cinq et qu'il offensoit des parties qu'il auroit pu éviter. Frère Jacques convenoit qu'il manquoit quelque chose à la perfection de ses instrumens, et que ses succès auroient été plus sûrs si on eût voulu les corriger.

En 1699, il se rendit à Aix-la-Chapelle, où il étoit désiré depuis long-tems; il y fit plus de soixante

opérations avec tant de succès, que tous ses malades guérirent. Il s'associa peu après un jeune chirurgien nommé Bouchard, natif de Conliége, bourg de Franche-Comté, il l'emmena avec lui à Cologne, où ses succès augmentèrent sa réputation.

Le maréchal de Lorges, qui avoit la pierre, l'appela auprès de lui en 1703, pour se faire tailler. Il avoit préparé un petit hôpital de vingt-deux calculeux de différens âges, qu'on avoit fait venir de ses terres et d'ailleurs. Ce Frère les tailla et ils guérirent tous parfaitement. Le maréchal se décida à subir lui-même l'opération, mais malheureusement il se trouva dans sa vessie des fungus et sept pierres dont quelques-unes de la grosseur d'une fève, rendirent le travail plus long et plus douloureux, et le malade mourut le lendemain. L'opération avoit été faite avec toute la prudence et la dextérité possible; cependant le Frère vit bien que ce seroit un triomphe pour ses ennemis. On le demandoit de toute part; il se rendit à Genève, où il opéra plusieurs malades, passa de-là à Amsterdam, où il arriva le 15 juillet 1704. Sa première visite fut à M. Rau, le seul lithotomiste qui travaillât alors en Hollande. Celui-ci, soit par prévention, soit par jalousie, désapprouva la méthode de Frère Jacques, et en même tems il en fit si bien son profit, qu'il se l'appropria entièrement. Elle fut bientôt connue en Angleterre, sous le nom de la taille de Rau, adoptée par Cheselden, qui la porta à sa dernière perfection. De-là vient qu'elle fut appelée l'opération à l'anglaise, quoiqu'elle fût la même que celle de Frère Jacques, trop peu jaloux de sa gloire pour revendiquer un titre si injustement usurpé par son imitateur.

Les magistrats d'Amsterdam, reconnoissant des cures nombreuses qu'il avoit opérées dans leur ville, firent graver son portrait et frapper une médaille de quatre cents livres, en son honneur, *pro servatis civibus*. Ceux de la Haye lui donnèrent, comme une marque de leur estime, plusieurs instrumens de lithotomie et deux sondes en or. Il fut rappelé peu après à Amsterdam et à la Haye; mais il répondit modestement qu'on avoit, dans M. Rau, un plus habile homme que lui. C'est ainsi que ce Frère se vengea d'un homme qui avoit voulu détruire sa réputation.

Il alla à Venise et à Rome, en 1713, où il fit quelques opérations; revint dans son village où ses père et mère étoient morts, donna quelques secours à ses neveux et se retira à Besançon, pour s'occuper de son salut. Après avoir demeuré quelque tems aux Bénédictins, il se retira chez un ancien ami, nommé Laurent Decan: il y mourut à l'âge de 69 ans, avec des sentimens dignes d'un saint religieux. Il fut inhumé dans l'église de St.-Jean-Baptiste, sa paroisse.

Toute sa fortune, en arrivant à Besançon, consistoit en onze mille livres, et celle de son associé étoit de deux mille livres. On peut juger, par ce seul trait, de sa charité et de son désintéressement.

VANDENESSE (*Jean* DE), né à Gray, fut écuyer de l'empereur Charles-Quint, et suivit ce prince dans tous ses voyages. Il en écrivit le journal depuis 1514 jusqu'en 1551, où il passa au service de Philippe second, dont il écrivit aussi le journal, jusqu'en 1560. Il est dédié au cardinal de Grand-

velle. Cet ouvrage, qui contient des choses très-remarquables, étoit déposé dans la bibliothèque publique de St.-Vincent.

Son frère, évêque de Corye, grand aumônier de Charles-Quint, est enterré dans l'église collégiale de Gray, suivant Dom Payen.

VARIN (*Thomas*), né à Besançon, dans le dix-septième siècle, étoit seigneur d'Audeux, docteur ès droits et co-gouverneur de Besançon. Il eut le malheur de perdre un fils unique, de grande espérance, à l'âge de douze ans, dont on lisoit l'épitaphe sur la pierre sépulchrale d'un caveau placé devant la porte de la chapelle Grandvelle, dans l'église des Carmes de la grand'rue de Besançon. Il a laissé plusieurs ouvrages, manuscrits et imprimés.

1°. *Besançon tout en joie, dans l'heureuse possession de son auguste souverain, ou relation curieuse des grandes et publiques réjouissances de cette libre et impériale cité, pour la glorieuse élection de son invincible empereur, Léopold premier, roi d'Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche, etc., dressée par Marie-Thomas Varin, sieur d'Audeux, ancien co-gouverneur et juge de la mairie de Besançon, par ordre de messeigneurs les gouverneurs de cette cité. Besançon, Jean Couché*, 1659, *grand in-8°*, 96 *pag.*

Ce livre renferme la relation des fêtes données à cette occasion; il y a beaucoup de vers, d'inscriptions et de chronographes composés par l'auteur. Il y eut un divertissement donné sur la rivière du Doubs. Deux vaisseaux ou frégates légers, remplis de gens habillés à la turque, attaquèrent un vaisseau monté par des Autrichiens. Les frégates furent

prises, comme de raison, les Turcs mis à la chaîne, et, pour terminer la fête, firent le lendemain abjuration entre les mains de l'archevêque.

2°. *L'état de l'illustre confrérie de St.-Georges, autrement dit, de Rougemont en Franche-Comté de Bourgogne, avec les noms, surnoms, réceptions, armes et blasons d'un chacun des confrères vivans, en la présente année* 1663; *celles de leurs lignes de noblesse sous laquelle ils ont été reçus en ladite confrérie, offert et gravé aux frais de Pierre de Loysy. In-4°., Besançon, chez Couché,* 1663.

Les gentilhommes, pour être admis dans cette confrérie, font preuve de quatre lignes de noblesse, surmontées chacune de trois ascendans de même qualité, ensorte que le prétendant soit le cinquème. Vid. Gollut, pag. 953 de ses mém. de Fr.-Comté.

3°. *Narré fidèle et curieux de tout ce qui s'est passé dans l'heureuse prise de possession de la cité de Besançon, par son excell. le marquis de Castel Rodrigo. A Besançon, chez Jean Couché*, 1664, *in-4°.* Les manuscrits sont:

4°. *De pace civitatis Bisuntinæ. Anno* 1666.

5°. *Mémoires sur la noblesse de Franche-Comté. Gros in-folio.*

6°. *Narré généalogique de l'illustre maison d'Oiselai, par M. Th. Varin d'Audeux. In-4°.*

VATTEVILLE (*Dom Jean*), né à Besançon, d'une famille illustre au commencement du dix-septième siècle, étoit frère du baron de Vatteville, ambassadeur de la cour d'Espagne à Londres, fameux par son démêlé avec le comte d'Estrades, au sujet de la préséance. Cette querelle fut cause de

son rappel à Madrid, et d'une plus grande élévation. Il fut créé ministre et membre du conseil suprême de Flandres à Madrid. Dom Juan commença par la carrière des armes et finit par l'église. Mestre-de-camp du régiment de Bourgogne, dans le Milanais, il s'y distingua par plusieurs actions de courage; ne s'en croyant pas assez récompensé il contracta une humenr chagrine et querelleuse qui l'engagea à provoquer et à tuer un gentilhomme de la reine d'Espagne, qui passoit à Milan. Il se sauva à Paris, y prit l'habit de chartreux, s'en dégoûta peu après, se cacha à Venise, passa au service du grand-seigneur, s'y avança, obtint son pardon à Madrid et ses dispenses à Rome, par le crédit de son frère, fut fait abbé de Baume-les-Messieurs et coadjuteur de Luxeuil; nommé maître des requêtes du parlement de Besançon, pourvu du haut-doyenné du chapitre de Besançon, mais par la cour de Rome seulement; envoyé, par les états de la province, pour obtenir des Suisses un secours contre l'invasion de Louis XIV, qui menaçoit la Franche-Comté: obligé de revenir sans avoir rien conclu, parce que la province étoit déjà soumise avant son retour; soupçonné, dans cette occasion, de ne pas avoir agi avec toute la fidélité qu'on attendoit de lui, il fit imprimer un manifeste pour sa justification, en 1667. Depuis ce tems il se montra grand partisan de la France, aida beaucoup à la reddition de Gray. Il vécut toujours en grand seigneur, aimant la chasse, visitant quelquefois ses anciens amis les chartreux, et mourut à Besançon, en 1702, âgé de 90 ans environ.

VAUCHER (*Mathieu*), né à Poligny, dans le commencement du seizième siècle, fut créé héraut d'armes, par l'empereur Charles-Quint, sous le nom de Franche-Comté, et se distingua dans la guerre que ce prince soutint, en 1546, contre les Protestans d'Allemagne. Il a traduit, de l'espagnol en français : *Les commentaires de Dom Louis d'Avila. Imprimés à Anvers, chez Torcy, en* 1540 *et* 1550.

VERNEREY (*Louis*), prêtre, théologal du chapitre de Ste.-Magdeleine de Besançon, a fait imprimer : *Instruction et institution du Chrétien, enseignant comme l'on doit sanctifier le dimanche. Lyon, Georges Poncet,* 1558.

On remarquera qu'il y avoit dans ce tems un théologal dans quelques collégiales, comme dans les chapitres métropolitains.

VERNEY (*Pierre*), né à Dole, vers l'an 1580, avoit pris les degrés de licence en médecine, à l'université de Paris, et se fit recevoir docteur de la même faculté en l'université de Dole, sa patrie. Il voyagea pour s'instruire. Il vit à Venise composer la thériaque, en fit une bonne provision et recommanda de n'en faire usage que quatre ans après sa composition. Il s'étoit particulièrement appliqué à l'étude de la botanique et de l'anatomie ; il obtint une chaire de langue grecque, à l'université de Dole, et peu après une chaire d'anatomie. Il étoit entièrement occupé de l'exercice de son état. On ignore le tems de sa mort.

Il a laissé : *L'antidote apologétie de la peste, par Pierre Verney, Dolois, docteur en médecine et professeur ordinaire en l'université de Dole, avec les*

remèdes éprouvés, préservatifs et curatifs, manifestes, occultes ou spécifiés, faciles en leur usage et préparation, et à la composition et usage du sirop catholique de Casséà. A Dole, chez Antoine Binart, 1629, 174 *pag.* Plus, 16 pag. pour l'épître dédicatoire, avis au lecteur, tables des matières; in-12, 1 vol.

VERNIER (*Pierre*), capitaine et châtelain du château d'Ornans, général des monnoies, composa *un traité sur l'artillerie, un autre sur la construction, l'usage, les propriétés du cadran nouveau de mathématiques, sur la construction de la table des sinus, un abrégé desdites tables avec son usage; enfin, la méthode de déterminer les angles d'un triangle, par la connoissance de ses côtés. Bruxelles, chez François Vivien*, 1631.

Y

YDELEY (*Etienne*), né au village du Port-de-Lesnay, bailliage de Salins, environ 1540. fut ordonné prêtre et devint chapelain ordinaire des pestiférés de Besançon, ensuite serviteur aux affligés de la ville et cité de Lyon, a donné au public:

Des secrets souverains et remèdes contre la peste, livres, deux, contenant la manière de préserver les sains, contre-garder les infects et ceux qui servent les malades, de guérir les frappés et nettoyer les lieux infects.... Lyon, Jean Stratino, rue Mézière, in-12, pag., 137, *sans la table des matières.*

L'auteur recommande de recourir à Dieu et à ses saints, ensuite il faut corriger l'air, purger le corps et conforter le cœur. Il nous indique plu-

sieurs remèdes, mais il s'attache à faire l'éloge d'un par-dessus tous les autres; il assure s'en être servi avec succès dans plusieurs occasions; il lui a servi une fois de contre-poison efficace, contre du poison que ses ennemis lui avoient donné, et plusieurs autres fois contre la peste.

Il ne s'agit que d'avaler, à jeun, un demi-verre de son urine le matin, ou, si on le préfère, on prend la même dose d'urine d'un enfant bien sain, de sept ans à dix-sept.

L'urine, dit l'auteur, *vaut contre toutes les douleurs d'estomac, fait digérer les viandes, contre mal de flanc ou pleurésie, contre douleur de ventre et toute espèce de coliques.*

Le jour que la personne aura usé de l'urine, elle ne sera point altérée pour tout ledit jour, mais aura toujours bonne bouche; brief, elle vaut contre toutes les maladies du corps.

Il n'est pas bon d'user d'urine tous les jours, parce qu'elle est trop pénétrante et corrosive, et demeure, en vertu de médecine, dans le corps, de cinq, six à sept jours. Il ne faut donc en user qu'une fois tous les sept à huit jours, tant qu'on demeure dans un lieu contagieux.

Pour prouver la bonté de son remède, l'auteur ajoute encore : « J'ai vu une femme ayant une » pleurésie, de quoi elle étoit si malade, qu'elle » avoit reçu les saints sacremens de la Ste.-Eglise » (*voire l'extrême onction*), elle usa de son urine, » une fois seulement, et revint en convalescence, » en vertu de ladite urine.

On ignore le tems de la mort de notre auteur.

FIN.

TABLE

DES auteurs dont il est fait mention dans cet ouvrage.

14

P

Q

R

Fin de la Table.